

13103779

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/02/2026
Retour Préfecture : 10/02/2026



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 11 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 11 décembre 2025

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Installation d'une conseillère municipale.....	7
3 - Désignation du Secrétaire de séance.....	7
4 - Communications du Maire.....	7
5 - Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025. Approbation.....	10
6 - Décisions du Maire. Compte rendu.....	11
7 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Modification.	12
8 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Année 2024.....	12
9 - Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Amiens. Année 2025.....	21
10 - Débat d'Orientations Budgétaires. Exercice 2026.....	26
11 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif.....	31
12 - Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. ANTAI. Traitement des avis de mise en fourrière. Renouvellement. Convention.....	31
13 - Quartier Pierre Rollin. Projet de renouvellement urbain. Partenariat avec Amiens Métropole et l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire. ANCT. Convention.....	32
14 - Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Somme. CLT3P. Désignation de représentants.....	32
15 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Agrément de la cession de 5 actions détenues par le Département de la Somme à la Commune de Long. Modification de la répartition du capital social et des sièges d'administrateurs. Autorisation du représentant de la Ville d'Amiens à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.....	32
16 - Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Rapport annuel du mandataire. Exercice 2024.....	33
17 - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement. Rapport annuel du mandataire. Exercice 2024.....	33
18 - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme.....	37
19 - Droit de préemption urbain. Mise à jour du périmètre. Approbation.....	41
20 - Pose de clôtures. Assujettissement à déclaration préalable.....	42
21 - Règlement de voirie applicable sur les espaces publics et les voies communales de la Ville d'Amiens. Approbation.....	42
22 - Ajustement du périmètre du permis de diviser dans les secteurs de taille de logements dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.....	44
23 - Parc de la Hotoie. État d'avancement et procédures réglementaires.....	45
24 - Clésence. AMSOM Habitat. Travaux de résidentialisation des ensembles immobiliers Allée Pierre Rollin. Mise à disposition d'un terrain communal. Convention tripartite.....	48

25 - Aménagement d'accès provisoires pour constructions neuves. Rue Robert Le Coq et avenue Louis Blanc. Fonds de concours. Convention.	49
26 - Lune des Pirates. Rue des Archers et Edmond Fontaine. Fonds de concours. Convention.....	49
27 - Centre de formation PROMEO CFAI Picardie. Cession du tènement foncier de l'ancienne STEP Saint-Maurice. Désaffectation effective et déclassement.	53
28 - Agence Régionale de Santé. Financement d'un simulateur d'obésité. Convention.....	53
29 - Centre Hospitalier Universitaire. Installation d'une station Vélam. Convention quadripartite.....	55
30 - Marché les Puces Amiénoises au jardin Dufau. Complément de dates sur l'année 2025.	55
31 - Village des créateurs. Renouveau à l'occasion du marché de Noël.....	55
32 - Rue de Saveuse. Indemnisation suite aux travaux espaces publics. SNC Tabac LIU. Protocole transactionnel.....	56
33 - Route de Rouen. Travaux de réfection de voirie. Indemnisation amiable en réparation des préjudices subis. Protocole transactionnel.....	56
34 - Marché n° 2020-45. Gestion et exploitation des 10 parcs de stationnement de la Ville d'Amiens. Convention d'indemnisation.	57
35 - Territoire d'Energie Somme. TE80. Exploitation de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Convention.	57
36 - Appel à manifestation d'intérêt. AML. Développement de la production hydroélectrique de la Somme. Promesse de convention d'occupation temporaire de parcelles du domaine public.	57
37 - SIP. Réhabilitation de 17 logements situés boulevard de Guyencourt à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la ville d'Amiens. Convention.	58
38 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. État des travaux menés depuis le 1 ^{er} juin 2024.	58
39 - Crèches associatives. Subventions. Année 2025. Conventions.	59
40 - Association Bleu Ciel. Subvention de fonctionnement. Année 2026. Convention.....	59
41 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Aide financière pour la rénovation et la mise en conformité du multi accueil Les Petits Trésors dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements. EAJE PSU. Convention d'objectifs et de financement.	61
42 - Mise en œuvre de l'opération petits-déjeuners 2025-2026. Avenant n° 6.....	62
43 - Budget participatif. Edition 2026. Règlement intérieur. Approbation.	62
44 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Revalorisation et définition des forfaits de charges. Renouveau et établissement des conventions.....	64
45 - Démocratie locale. Comités de quartier. Subventions de fonctionnement. Année 2026.....	64
46 - Subventions sociales. 1 ^{ère} répartition. Année 2025. Convention-type.....	64
47 - Association Amiens Avenir Jeune. AAJ. Subvention exceptionnelle. Convention.....	65
48 - Vœux. Questions orales.	65

48.1 - Question orale sur la mise à disposition des moyens de la collectivité dans le cadre des élections municipales de mars 2026.	66
48.2 - Question orale sur le nouveau plan de circulation du quartier Sainte-Anne.	68

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mmes VERRIER, BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, MM. STENGEL, JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mmes DELÉTRÉ, CAUSSIN, M. PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme BELLINA.

Membres empêchés : Mme CHAUVEAU (pouvoir à Mme BELLINA), M. GEST (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), Mme RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. THÉVENIAUD se sont excusés. M. DOMISE.

La séance a été ouverte à 18 h 07.

Mouvements arrivées : M. SAVREUX (pouvoir de M. BEAUVARLET) est arrivé à 18h14 (point n° 2), M. PRADAT est arrivé à 18h18 (point n° 4), Mme BOHAIN (pouvoir de M. DUFLOT) est arrivée à 18h26 (point n° 4), M. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 18h44 (point n° 8), MM. BARA et DUFLOT (pouvoir à Mme BOHAIN) sont arrivés à 18h48 (point n° 8), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18h54 (point n° 8), M. LORIC est arrivé à 18h55 (point n° 8), Mme SAVARIEGO (pouvoir à Mme LE CLERCQ) est arrivée à 19h58 (point n° 10).

Mouvement départs : Mme NOUAOUR a quitté la séance à 19h58 (point n° 18), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 21h17 (point n° 21), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 21h49 (suspension de séance), M. BEAUVARLET (pouvoir à M. SAVREUX) a quitté la séance à 22h09 (point n° 28), Mme BRUNEL a quitté la séance à 22h34 (point n° 41).

La séance a été suspendue de 21h49 à 21h58 (point n° 26).

La séance a été levée à 22 h 58.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Carole CHAUVEAU	donne pouvoir à	Mme Julia BELLINA
M. Alain GEST	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
M. Matthieu BEAUVARLET	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Isabelle SAVARIEGO	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Annie VERRIER	partira avant la fin de la séance et donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ

DONT ACTE

M. de JENLIS : Chers collègues, samedi dernier, Amiens a accueilli l'élection de Miss France. Ce fut clairement un succès exceptionnel qui a permis de faire rayonner notre ville à l'échelle nationale et de faire une nouvelle fois la preuve de notre savoir-faire dans l'organisation de très grands événements. Je veux remercier du fond du cœur toutes celles et ceux qui ont contribué, au sein de notre collectivité, à cette magnifique réussite. Merci à Amiens Métropole qui, sous l'impulsion de son Président, a porté cette organisation avec un engagement remarquable. Je veux également saluer la réussite du concours "Super Mamie" qui s'est tenu dimanche, qui a été un magnifique moment de fête et qui a également participé au rayonnement de notre ville. Merci aux agents, notamment ceux du CCAS et du Service Communication, qui se sont investis pour que cet événement soit un succès.

Ces réussites, petites ou grandes, n'existeraient pas sans l'implication constante des agents de la Ville et de la Métropole, que je veux saluer très sincèrement. Ils sont à la base de tout ce que nous accomplissons. Parmi eux, je souhaite évoquer l'exemple de Maxime JUSTIN, qui travaille au restaurant Adrien Fauga et qui a réalisé de manière entièrement bénévole une œuvre absolument magnifique qui rend hommage à notre cathédrale. Cette création remplace désormais des tableaux un peu impersonnels, qui étaient jusqu'ici accrochés dans notre cantine municipale. Ce geste illustre ce que nous savons tous : il y a du talent partout dans notre collectivité, et plus largement à Amiens. C'est ce tissu humain, créatif et engagé qui fait la force de notre ville. Et ce talent se retrouve même jusque dans les hauteurs du beffroi. Dès demain soir, le carillon retrouvera sa voix grâce aux élèves du conservatoire qui ont composé de nouvelles ritournelles et grâce aux Amiénois qui en ont choisi trois. Ce travail collectif témoigne une nouvelle fois du lien profond entre les habitants et leur patrimoine.

Ces événements et engagements individuels ou collectifs participent à construire notre ville. Et c'est dans ce contexte que nous aborderons ce soir plusieurs points structurants pour l'avenir d'Amiens dont je souhaite donner trois exemples. Nous examinerons d'abord le débat d'orientation budgétaire pour 2026. La situation politique nationale étant encore très incertaine, notre responsabilité est de protéger les Amiénois. Nous maintenons notre engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, comme nous le faisons depuis 2014. Nous continuons de geler certains tarifs sociaux, de soutenir le CCAS et de maintenir un niveau

élevé tout en conservant une dette très maîtrisée. Cette gestion rigoureuse nous permet d'avancer sereinement, de préparer et d'anticiper l'avenir alors que les contraintes financières sont de plus en plus fortes.

Nous aborderons également la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, un document essentiel qui n'avait pas été revu depuis 2006. Après une large concertation et une enquête publique favorable, ce PLU affirme une vision claire : protéger davantage nos espaces naturels, planifier 8 000 nouveaux logements, renforcer la biodiversité, limiter l'étalement urbain, et maintenir l'identité amiénoise en préservant 200 ha supplémentaires en zone naturelle et agricole. Nous évoquerons enfin la requalification du parc de la Hotoie, un projet majeur de 28 ha. La délibération de ce soir marque une étape réglementaire importante avec le dépôt de l'autorisation environnementale et du permis d'aménager.

Mes chers collègues, ces décisions, comme les événements que j'ai évoqués en introduction, témoignent d'une même ambition : continuer à faire d'Amiens une ville dynamique, une ville solidaire, attractive et profondément humaine.

2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

M. de JENLIS : J'ai reçu la démission de Paul-Eric DÈCLE du conseil municipal d'Amiens, et conformément aux dispositions du code électoral, c'est Madame Camille CAUSSIN, qui figurait en 43^{ème} position sur la liste Amiens Ensemble de 2020, qui est appelée à siéger au sein du conseil. J'ai le plaisir, ce soir, de l'accueillir parmi nous. Je lui souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

MME CAUSSIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à vous remercier pour votre accueil chaleureux. J'arrive à quelques mois de la prochaine élection, mais je puis vous assurer que mon engagement et mon investissement ne seront pas moins pleins et entiers. Et je voulais aussi saluer tout le travail qui a été réalisé durant ce mandat, que vous avez tous mené collectivement pour la Ville d'Amiens. Je suis ravie, fière et heureuse de rejoindre ce conseil et d'apporter ma petite pierre jusqu'à la dernière ligne. Merci beaucoup.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. de JENLIS : L'ordre du jour appelle la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Claudine GALLIOT si elle est accord.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. de JENLIS : Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales de la part des élus du groupe Social Eco Citoyen que nous évoquerons en fin de séance. Je vous informe dès à présent que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 5 février 2026 à 18h ici même.

Je vais maintenant passer la parole à Mathilde ROY à qui j'ai demandé de faire une présentation de l'activité de notre CCAS et de ses actions.

MME ROY : En effet, notre Centre Communal d'Action Sociale n'est pas seulement un établissement public, c'est le premier rempart de proximité contre la pauvreté, l'isolement et les ruptures de droits. L'année 2024 a été marquée par l'impact de l'inflation sur les ménages les plus fragiles. La baisse du chômage et du nombre de bénéficiaires du RSA montre une amélioration économique, mais les conséquences de l'inflation, que ce soit sur le plan alimentaire, énergétique ou du logement ont engendré de nouvelles formes de précarité, et le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté continue d'augmenter. Aussi, la Ville d'Amiens et son CCAS ont mis en place un plan adapté à la situation, le Plan pour le Pouvoir d'Achat. En 12 mesures, il permet aux Amiénois de retrouver du pouvoir d'achat. L'ampleur des réponses apportées montre combien les missions du CCAS sont structurantes. L'année 2024 était l'année du lancement du Plan Pouvoir d'Achat, l'année 2025 est l'année de son déploiement à grande échelle. J'en profite également, comme vient de le faire Monsieur le Maire, de remercier pour le travail exceptionnel réalisée par toute l'équipe du CCAS qui œuvre efficacement au quotidien auprès des Amiénois. Le CCAS agit avec 57 agents, comme vous le voyez, pour un budget de plus de 5,5 millions d'Euros.

Je vais commenter les grands axes d'actions et il nous a semblé utile de nous appuyer sur le rapport d'activité 2024 pour vous montrer la diversité et l'ampleur des champs d'action du CCAS, sachant que l'on a bien souvent une vision tronquée du CCAS, on pense que ce n'est qu'un organe destiné à agir contre la pauvreté, ce qui est le cas, mais pas seulement, vous allez le voir, et je suis convaincue que l'ensemble de ses missions est encore méconnu.

Tout d'abord, sur les dispositifs de lutte contre la pauvreté : Il y a effectivement des dispositifs concrets, massifs et innovants. En premier lieu par le biais de l'accompagnement social global qui est réalisé par les équipes, notamment les accompagnants sur le plan des travailleurs sociaux, avec un suivi personnalisé mis en place. Ce sont 571 personnes qui ont été accompagnées en 2024 sur différents niveaux d'accès, accès aux droits, au logement, au budget, notamment en veillant à la constitution du budget, à ce qu'elles ne se retrouvent pas en surendettement, ainsi que la domiciliation pour les personnes les plus précaires et qui sont à la rue, soit 1 230 personnes. Autre levier important, qui est reconduit, celui des aides facultatives que nous avons revu après un séminaire des administrateurs du CCAS pour l'adapter justement et faire face aux nouvelles difficultés, notamment dans le cadre du Plan Pouvoir d'Achat. Et un soutien réactif aux situations d'urgence. Ce sont ainsi 2 268 familles qui ont été aidées l'année dernière, que ce soit sur le plan alimentaire ou sur le plan financier. Cela a correspondu à une dépense de plus de 380 000 €.

S'agissant des actions qui ont pu être conduites sur le Plan Pouvoir d'Achat, ce sont des actions d'une ampleur inédite dans la mesure où il s'est agi d'actions à la fois pour une alimentation saine et abordable. Nous avons mené un travail avec des producteurs locaux, nous avons récolté pas mal de fruits et de légumes dans le jardin solidaire de Saint-Maurice, soit plusieurs dizaines de tonnes de fruits et de légumes qui ont pu bénéficier à 1 738 familles, ce qui a correspondu à 173 000 € de pouvoir d'achat retrouvé par elles en 2024. Nous avons également mis en place le partenariat avec les Robin.e.s des Benne, pour instituer les friperies solidaires. Nous en avons réalisé 10 en 2024 et ainsi permis à 7 250 personnes de repartir avec des cabas, ce qui correspond à environ 200 € de pouvoir d'achat par famille, en fonction du nombre de cabas qu'elles peuvent prendre, à savoir deux par friperie.

Sur le plan des actions conduites en matière d'inclusion numérique, nous avons donné des ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique. Ce sont ainsi 25 ordinateurs qui ont pu être distribués en 2024. Si les familles avaient dû les acheter, cela aurait correspondu à 28 000 €. Nous avons également initié la mise en œuvre de la conciergerie solidaire en tant qu'outil

d'entraide. Nous avons 804 inscrits à fin novembre 2025. Nous n'avons pas mentionné les chiffres de 2024 puisque nous avons lancé le processus à ce moment-là et progressivement mis en place les éléments structurants tels que la plateforme, par exemple, ou les chartes signées avec les personnes qui l'utilisent. Nous avons néanmoins recensé 75 bénévoles opérationnels et près de 70 services qui peuvent être rendus ou que les personnes peuvent solliciter si elles en ont besoin. Nous avons poursuivi le déploiement du dispositif Pass Ton Permis, avec 16 personnes accompagnées en 2025, ce qui correspondait à 9 500 € de pouvoir d'achat.

S'agissant de notre public un peu plus âgé, dans le cadre du Bien Vieillir à Amiens, nous agissons à la fois pour accompagner, prévenir, mais aussi maintenir l'autonomie, puisque la population vieillit de plus en plus, le souhait des personnes étant généralement de rester à domicile plutôt que d'aller en institution. Pas mal d'actions sont menées en termes d'animations seniors, avec un programme qui peut être qualifié de très dynamique. En effet, plus de 20 000 places d'animations seniors ont été déployées en 2024. A titre d'exemple, 37 thés dansants, bon nombre de spectacles, mais aussi des sorties d'été ou d'hiver, des animations et des activités physiques adaptées pour vieillir en bonne santé. Nous avons également eu 1 865 participants aux animations de proximité en 2024. 1 185 paniers gourmands ont été distribués aux personnes à domicile, et 1 100 paniers douceurs pour les personnes en établissement public ou privé de notre commune.

En matière de bien vieillir, nous agissons aussi par rapport à la lutte contre l'isolement. A peu près 70 bénévoles réalisent des visites à domicile, soit 2 568 visites en 2024. Nous participons également au déploiement, dès lors qu'ils sont déclenchés, à la fois du Plan canicule l'été et du Plan grand froid l'hiver, comme nous venons de le faire récemment en diffusant toutes les informations à 2 200 seniors. Enfin, nous avons un dispositif permanent, celui de l'écoute seniors, avec 10 200 personnes accueillies par téléphone ou physiquement si elles se rendent au CCAS directement.

Un focus sur le maintien à domicile. Il s'agit pour nous de sécuriser les personnes vulnérables avec différents outils. D'une part, la Maison HAPI qui permet de prévenir la perte d'autonomie. Au cours de l'année 2024, nous avons accueilli 1 018 personnes qui ont pu assister à différentes réunions d'information sensibilisation en lien avec une dizaine de partenaires qui interviennent régulièrement. Ce peut être la mutuelle communale, l'AGIRC-ARRCO, etc. qui sont là pour conseiller les personnes. Et en lien avec le dispositif LAURE, nous avons pu aider au montage du dossier dans le cadre de Ma Prime Adapt'. Nous déployons toujours le portage des repas à domicile. Nous avons un marché avec un prestataire, des équipes qui tournent tous les jours. 110 412 repas ont ainsi été livrés à nos seniors à domicile en 2024. Et nous déployons les solidarités de proximité, soit 1 182 services rendus par la conciergerie solidaire, et le déploiement en 2025 de 12 casiers solidaires en centre-ville pour les personnes à la rue.

En matière d'inclusion, il s'agit de ne laisser personne de côté. Sur le plan du numérique, nous avons pu former 803 personnes en 2024, à la fois des seniors pour les aider à faire des démarches, réserver des billets de train, etc., mais aussi des personnes en inclusion ou des familles assez éloignées du numérique, que nous formons, et auxquelles, pour certaines, nous avons pu donner du matériel. Et nous avons un poste de conseiller numérique dédié. Concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap, nous avons continué à mettre notre ville en accessibilité, mis en œuvre l'événement désormais annuel et qui dure plusieurs jours en octobre, les Inclusives. Nous avons eu 642 participants en 2024 et nous avons mis en œuvre 300 commissions d'accessibilité auxquelles nous invitons systématiquement l'ensemble des associations œuvrant en matière de handicap et des bénéficiaires, ce qui permet de les associer à l'ensemble de nos travaux dans la suite quand ils le souhaitent, soit à travers des

groupes de travail, soit en allant dans les secteurs lorsque des travaux sont mis en œuvre, afin qu'ils donnent leur point de vue d'usager concerné. Nous avons aussi mis en place 109 réunions en groupe de travail et 50 visites sur site.

Enfin, un CCAS qui innove et agit pour tous au quotidien. D'autres dispositifs existent, que nous avons souhaité également mettre en avant ce soir, notamment le Noël Solidarité qui, en 2024, a accueilli 1 035 enfants. Il y a quinze jours, il a eu lieu à Mégacité, comme l'année dernière où nous avions une troupe de théâtre pour enfants et des stands pour occuper les enfants quel que soit leur âge, en plus des dispositifs annuels que sont les remises des chéquiers d'activités et le Don du livre. Et nous avons l'Espace d'Animation et Vie Sociale de Saint-Maurice, lieu où après les activités de cueillette dans le jardin, il peut y avoir au niveau de la cuisine pédagogique des ateliers avec les bénéficiaires, mais aussi des groupes de parole avec des partenaires au sein de cet Espace de Vie Sociale. Nous avons accompagné 856 bénéficiaires du RSA seniors dans le cadre de leurs démarches et de leurs accès aux droits. Et nous avons également accompagné 1 262 domiciliés dans leur prise en charge, toujours au titre de l'année 2024.

En conclusion, je dirai que notre ligne est claire, il s'agit de toujours soutenir les Amiénois les plus impactés par des situations de vulnérabilité, de permettre à chacun de vieillir dignement et à son domicile s'il le souhaite, de garantir les droits et l'autonomie pour tous, et de continuer à renforcer la solidarité et l'inclusion dans chaque quartier. Je vous remercie.

M. DE JENLIS : Merci, Mathilde, pour cette présentation. Je tenais à ce que l'ensemble du Conseil municipal puisse avoir toutes ces informations. Depuis un an, j'ai l'occasion d'être davantage présent et de participer à de nombreux événements du CCAS. Nous étions au Noël Solidarité avec Mathilde, à une distribution de fruits et légumes au CSC d'Etouvie, à des thés dansants. Nous avons la chance d'avoir une équipe du CCAS exceptionnelle, très professionnelle, beaucoup de bénévoles aussi qui viennent renforcer les équipes, et les avis sont toujours unanimes, c'est-à-dire que les personnes que je rencontre me disent toujours que le CCAS leur est très précieux. Ce ne sont d'ailleurs pas uniquement des actions envers les personnes qui en ont plus besoin. Je pense à nos aînés, les thés dansants sont un moment très chaleureux. Donc bravo, Mathilde, pour le travail que tu fais, et bravo aussi à toutes les équipes du CCAS. Je rappelle régulièrement les chiffres qui parlent d'eux-mêmes : 80% des Amiénois sont éligibles au logement social, 55% des foyers ne sont pas imposables, 50% des enfants scolarisés le sont dans des écoles dépendant de collèges REP ou REP+, et le revenu moyen net imposable des Amiénois se situe autour de 13 000 €, alors que la moyenne nationale est à 17 000 €. Le CCAS a vraiment toute son utilité. Si certains veulent poser des questions, n'hésitez pas.

M. MERCUZOT : Plutôt que d'avoir un bilan intéressant de ce qui a été fait au CCAS, comme dans le DOB il va nous être proposé d'augmenter la subvention au CCAS, il serait intéressant de savoir à quoi cette subvention supplémentaire va servir, ce qui aurait été davantage dans le timing, me semble-t-il.

M. de JENLIS : Pas de souci.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025. APPROBATION.

M. de JENLIS : Il s'agit d'approuver le procès-verbal de notre séance du 4 novembre 2025 dernier qui a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.

M. de JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2024 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 29 octobre 2025 et le 3 décembre de cette année, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

M. DESCHAMPS : Nous allons tout à l'heure aborder le point 23 sur les aspects réglementaires du parc de la Hotoie, les modifications nécessaires, et dans les décisions du Maire figure en page 20 à 25 un point relatif à une augmentation sur le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du parc de la Hotoie. Ces choses-là ne passent pas en commission, mais si j'ai bien compris ce que j'ai lu dans ce dossier, il y a maintenant 13 mois le Conseil municipal a délibéré pour engager les travaux. Je rappelle qu'Amiens au Cœur avait voté contre ces travaux, non pas que nous soyons contre les travaux du parc de la Hotoie, mais contre la fermeture de l'avenue Allende. Et 14 mois plus tard, nous sommes confrontés à une augmentation déjà des sommes à injecter pour 5 entreprises qui vous demandent un peu plus d'argent que prévu. C'est ainsi stipulé : *"Considérant que suite aux modifications de programme de la maîtrise d'œuvre portant notamment sur l'avenue Salvador Allende, l'évolution du périmètre de la foire et l'intégration de nouvelles données en cours d'étude, ainsi que des modifications de programme sur le parking et la distinction des emprises de chantier [...] nous vous demandons d'augmenter les montants prévus"* il y a donc 14 mois. Amiens au Cœur a toujours été clair sur ce sujet, nous sommes favorables aux travaux de requalification du parc, mais nous sommes toujours opposés à la fermeture de l'avenue Allende. Notre position n'a jamais changé et ne changera pas. Si Amiens au Cœur gagne l'élection municipale dans trois mois, cette avenue sera immédiatement rouverte à la circulation, malgré cet engagement public, dont on constate d'ailleurs qu'il est suivi de quelques anciens élus de votre majorité qui se voient désormais proposer dans leur programme, alors qu'à l'époque ils avaient voté l'entière des délibérations, la réouverture partielle ou totale de l'avenue Allende. L'avenant présenté ce soir est une nouvelle illustration de cette forme d'entêtement que vous avez. On nous demande d'accepter une augmentation de 380 000 € des différentes maîtrises d'œuvre, essentiellement pour reprendre des études, pour modifier des plans, et pour ajuster le projet autour de cette fermeture de l'avenue Allende. Et aussi pour un changement du périmètre de la foire. Et nous n'avons pas plus d'informations dans ce dossier. Vous nous dites des études pour Allende, mais lesquelles ? Pour augmenter ou pour diminuer le périmètre de la foire ? On ne sait pas.

Ce supplément ne représente qu'une infime partie du coût global annoncé pour la Hotoie. Je rappelle que les près de 10 millions seront sans doute très largement dépassés, et le montant risque de ne pas cesser d'augmenter à force de corrections, de compléments, de reprises, etc. Une gestion avisée consisterait à sécuriser le calendrier, à tenir compte du débat démocratique de mars 2026 et à ne pas enfermer la ville dans des choix irréversibles dont la prochaine majorité devra payer la sortie. Au lieu de cela, on constate une volonté d'avancer en force, quel qu'en soit le prix pour les contribuables. On nous explique aussi qu'il faut protéger le parc, mais vous maintenez la foire Saint-Jean sur place alors que tout le monde nous le dit, tout le monde sait que si la foire reste, les forains, même en étant les plus avisés possible et en essayant de faire le moins de dégâts possible, continueront de par l'étendue de leur métier et de leurs manèges à abîmer ce nouveau parc. Nous ne comprenons pas cet entêtement. Il y a deux ans nous vous l'avions dit, il y a un an nous vous l'avons redit, attendez quand même l'élection avant d'engager tous ces travaux, attendez le choix des Amiénois. Si vous gagnez, vous aurez la

légitimité pour poursuivre de la manière que vous avez prévue, mais vous avez pris cette décision d'avancer en force et de ne pas attendre.

Pour être très précis, ma question est de savoir ce qu'il en est sur ces quatre points, à savoir est-ce que vous augmentez ou est-ce que vous diminuez le périmètre de la foire ? Et que sous-entendent les nouveaux travaux sur l'avenue Allende ? Je vous remercie.

M. de JENLIS : Ce qui est pratique, c'est que vous faites les questions et les réponses. Vous avez soulevé différents points, après quoi vous avez expliqué pourquoi il y avait des surcoûts. Je ne vais pas revenir dessus. La décision de rénover ce parc de 28 ha, parc historique de la ville qui date du 17^e siècle, dont les bassins, les avenues, ont été créés au 18^e siècle, fait partie du patrimoine de la ville. Cela fait des années que nous annonçons la rénovation du parc de la Hotoie, ce n'est pas nouveau, je crois même que c'était plus ou moins annoncé en 2020, ce n'est donc une surprise pour personne. Par ailleurs, concernant la décision de fermer l'avenue Allende, et je vous reconnais bien là, profiter des décisions du Maire pour revenir sur le sujet, elle a été prise il y a plus d'un an. Comprenez juste que sur une telle requalification, sur un tel projet d'ampleur, avec des procédures environnementales très lourdes, des enquêtes publiques à mettre en route, c'est un peu long, et parfois aussi, il peut y avoir des surcoûts, nous avons fait des planches d'essai pour voir quels matériaux convenaient le mieux, il y a des ajustements, cela n'a rien d'exceptionnel. Je comprends que ce n'est pas le projet que vous soutenez, je pense que nous l'avons bien entendu, mais chacun a le droit d'avoir son avis, chacun a le droit d'avoir sa position sur le sujet, la nôtre est connue, cela a été tranché. Si vous ne partagez toujours pas notre point de vue, je respecte le vôtre, mais respectez le mien.

Je rappelle qu'il s'agissait des décisions du Maire, dont il s'agit de prendre acte.

DONT ACTE

7 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

M. de JENLIS : Le Conseil municipal a fixé, par délibération, les indemnités du Maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux. Afin de mettre à jour la liste pour prendre en compte la démission de Monsieur Pierre-Eric DÉCLE et l'intégration de Madame Camille CAUSSIN au sein de notre assemblée, je vous propose d'approuver cette délibération et son annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. ANNEE 2024.

MME BEN MOKHTAR : En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Et le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire sur le projet de budget de l'exercice 2026.

Je vous propose, dans le cadre de cette obligation réglementaire, de présenter le rapport égalité femmes hommes des collectivités Ville et Métropole et de mettre en exergue les éléments les

plus prégnants. Il comprend un état des lieux et des actions conduites par les ressources humaines et le bilan des actions menées et des ressources mobilisées par les autres services en 2024. Concernant les effectifs, 50,8% des femmes et 49,2% des hommes, ce qui montre une certaine stabilité dans l'emploi féminin. Concernant l'encadrement, on se rapproche d'une parité à 46,1% de femmes encadrantes, dont 60% sont des postes de direction. En termes de rémunération, l'écart salarial est réduit à 8,2%, donc inférieur à la moyenne nationale. Concernant la formation et les promotions, 57% des stagiaires formés sont des femmes, et les avancements et promotions internes sont équilibrés à environ 48%. Enfin, en termes de mobilité interne, plus de la moitié des mobilités concernent des femmes, renforçant l'égalité des parcours.

Plus précisément, concernant la parité globale des effectifs, au 31 décembre 2024, nos collectivités comptaient 3 163 postes permanents occupés, dont 50,8% par des femmes. Les effectifs féminins sont majoritairement représentés dans les catégories A et B, avec une progression notable des femmes cadres, 16%, en légère hausse par rapport à l'année 2023. Sur les 1 608 femmes, 83% sont des fonctionnaires, stagiaires et titulaires ou en CDI. Concernant l'encadrement et les postes à responsabilité, 514 agents exercent des fonctions d'encadrement ; 237 sont des femmes, soit 46,1%, avec une augmentation de 0,2% entre 2023 et 2024. Les postes de direction sont majoritairement féminins, environ 60%, signe d'une dynamique ascendante confirmée. Sur la tranche 50-60 ans, la part des femmes est majoritaire pour toutes les filières, à l'exception des filières police, sportive et technique, et en 2024, ce sont 83 agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite, dont 46 femmes, soit 55% des départs en retraite. Concernant la stabilité des dynamiques professionnelles, 83% des femmes sont fonctionnaires et en CDI, et les mobilités internes et les stabilisations restent équilibrées, 52,94% de femmes pour les mobilités et 47,82% pour les stabilisations. 48% des agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sont des femmes.

Concernant la formation et l'insertion socioprofessionnelle, la collectivité confirme son engagement. 57% des stagiaires formés sont des femmes. L'accueil d'apprentis reste une priorité. 17 femmes ont été accueillies sur 41 apprentis en 2024. Enfin, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en reclassement ou en inaptitude, demeure un axe fort : près de 300 agents en situation de handicap ont été suivis, dont 59,4% sont des femmes.

En complément de ces actions sur des publics spécifiques, il est rappelé que la collectivité territoriale a mis en œuvre des pratiques internes afin de répondre aux règles régissant l'accès à la fonction publique en termes d'équité et d'égalité de traitement, à savoir, concernant le processus de recrutement, des jurys mixtes, des appels à candidature non discriminatoires, et en 2024, ce sont 297 procédures de recrutement qui ont été effectuées, dont 52,5% sont des femmes. Dans le processus de mobilité et de stabilisation en 2024, 69 stabilisations dont 47,82% de femmes ; 102 mobilités dont 52,94% de femmes. Dans le processus avancement de grade et promotion interne en 2024, 145 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, dont 48% de femmes ; pour la promotion interne, 46% de femmes sur les 28 agents promus.

Selon l'INSEE, en 2023 dans la fonction publique territoriale, le salaire net moyen en équivalent temps plein était de 2 190 € par mois pour les femmes et de 2 348 € par mois pour les hommes, soit un écart de 6,8%. Cet écart s'explique en partie par des différences de temps de travail, les femmes étant plus souvent à temps partiel, et par la structuration des carrières selon les filières. Mais même à profil comparable, âge, grade, statut, un écart est constaté d'environ 4%. Et dans le secteur privé, je souligne que cet écart est de 14,2%. Il existe à Amiens Métropole un protocole sur le régime indemnitaire qui s'appuie sur une cotation des postes qui permet de garantir un régime indemnitaire équivalent pour un même emploi, quel que soit le sexe de

l'agent ou son statut. Aussi, les écarts constatés de rémunération s'expliquent non pas par une inégalité de traitement, mais par la trajectoire professionnelle, la carrière des agents, puisque les régimes indemnitaires sont identiques en fonction des métiers occupés par les catégories B et C. La différence résulte également de l'application des mesures ou des règles nationales selon les filières.

En conclusion, au titre de l'année 2024, certains points de vigilance nécessitent encore une attention particulière, mais 2024 confirme la solidité de nos politiques des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle. Les résultats sont encourageants, en particulier concernant la parité, les responsabilités exercées par les femmes, les mobilités internes et l'équité salariale, et nous poursuivrons donc une dynamique des ressources humaines ambitieuse et responsable qui place l'égalité professionnelle au cœur de notre action publique.

Le second rapport concerne les actions menées par les autres services et en complémentarité du travail mené par les ressources humaines. Il propose une vision assez globale des efforts déployés pour promouvoir l'égalité au sein des collectivités, ainsi que les politiques publiques que mène la commune sur son territoire. Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et militer contre les violences sexistes et sexuelles sont les trois axes qui s'inscrivent dans une stratégie forte et ambitieuse de notre collectivité. La Ville d'Amiens agit également en direction des Amiénoises et des Amiénois à travers des actions et des dispositifs qu'elle conduit ou auxquels elle apporte son soutien, notamment avec le partenariat développé avec le tissu associatif et les institutions.

Les méthodes retenues sont toujours les mêmes, elles tendent vers une culture de la promotion de l'égalité et de lutte contre les exclusions en proposant des outils, des lieux, des ressources et des dispositifs qui répondent aux besoins de tout un chacun, soit de manière individuelle ou collective. L'année 2024 fut marquée par la consolidation et le développement des actions mises en œuvre depuis 2021, selon trois priorités transversales s'appliquant à plusieurs domaines. Les trois priorités sont agir en faveur de l'égalité femmes/hommes, lutter contre les discriminations, et prévenir et accompagner les victimes de violences. Ces trois priorités sont accompagnées de 9 sous-axes. Ces priorités sont mises en application dans les politiques publiques, en complémentarité des obligations légales pour toute collectivité.

Nos interventions s'articulent autour de trois principes : informer pour agir, sensibiliser pour prévenir, accompagner pour inclure et protéger. Concrètement, nous avons le lieu ressource que vous connaissez de l'Espace Citoyenneté, en complément avec le Point Justice qui accueille gratuitement des administrés amiénois et non-amiénois. Et pour l'année 2024, ce sont 2 673 personnes qui se sont déplacées. Et il y a eu un accueil téléphonique pour 1 923 personnes. Dans le Point Justice, il y a les avocats, les conciliateurs, les juristes etc. Il y a aussi le Centre Ressource avec ses 46 expositions, dont 24 sont exclusivement dédiées aux discriminations et aux violences. Les conférences, les Jeudis de la Citoyenneté, 5 en 2024 dont une mobile qui s'est déroulée à l'hippodrome en janvier 2024. Ces conférences suivent toujours le même principe qui est d'être interactives et de donner la parole aux participants. Il y a aussi une volonté de renforcer la dynamique citoyenne avec l'Observatoire Amiénois de Lutte contre les Discriminations, lancé le 6 mai 2022, qui fédère habitants, associations et institutions, pour formuler des recommandations et développer des outils de collecte de données pour les citoyens, et même les institutions. Il y a les stages Citoyenneté, que je ne développerai pas ici, qui sont bimensuels et sous le joug de la justice et l'égide de l'association Yves Le Febvre. Le Rallye Citoyen, qui était le troisième en 2024, rassemblant des enfants âgés de 8 à 14 ans qui découvrent le patrimoine culturel de leur ville et vont défendre les couleurs de la ville à Paris en juin chaque année. Il y a aussi les grands Orais citoyens.

En 2024, nous avons eu l'honneur de soutenir et d'accompagner notre jeunesse amiénoise, sans discrimination aucune en termes de quartier. De nombreux jeunes se sont mobilisés sur la question des discriminations et ont défendu leur texte lors d'un concours d'éloquence le 16 février 2025. On peut citer aussi le Service National Universel, auquel nous participons par un accueil en mairie puis un stage de cohésion. Enfin, le soutien financier aux associations qui militent en faveur de l'égalité ou qui luttent contre les discriminations et les violences. Une enveloppe est dédiée aux acteurs qui font vivre notre territoire chaque année. Et évidemment, une mobilisation partagée sur deux temps forts que sont, d'une part, la Journée de la Femme. En 2024, un film a été réalisé sur les femmes ayant marqué l'histoire de l'humanité en faveur des droits des femmes du monde entier, mais aussi certaines Amiénoises qui ont marqué la ville. D'autre part, le 25 novembre 2024 a eu lieu le premier grand oral contre les violences, plutôt à destination des adultes de tout Amiens, et la particularité de ce grand oral est qu'il a mis à l'honneur 18 femmes des quartiers d'Amiens et 8 détenus de la maison d'arrêt d'Amiens. Ils ont lu leur texte, et les gagnants sont une dame d'Etouvie, ainsi qu'un détenu de la maison d'arrêt.

En 2024 a également eu lieu le troisième concours d'affiches. C'est une belle initiative que je tiens à souligner car tout individu majeur a le droit de partager son message. L'affiche gagnante est retenue par un vote en ligne, sachant qu'il y a eu 351 votes en 2024 pour 15 candidats qui ont déposé à titre personnel ou pour une association. Le gagnant voit son affiche sur tous les murs d'Amiens durant une semaine, dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est un bel hommage rendu à nos administrés. Ce sont donc des actions qui tendent à se développer depuis 2021.

En conclusion, ces actions traduisent une volonté forte de promouvoir les valeurs républicaines et de renforcer la cohésion sociale et, plus globalement, sur ces deux rapports, les résultats affirment une mobilisation forte pour les collectivités de poursuivre et de renforcer leur engagement en faveur de l'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations et les violences. Elles sont visibles à travers les progrès réalisés et leur volonté de relever les défis pour l'avenir. Je terminerai en remerciant les services qui ont contribué à l'élaboration de ces deux rapports et qui y ont mis tout leur professionnalisme;

M. de JENLIS : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Le tour d'horizon qui nous est présenté dans ce bilan ne nous amène pas exactement aux mêmes conclusions optimistes que vous. Les effectifs de moins de 60 ans sont majoritairement masculins, les départs à la retraite ont déjà amené à une baisse de la part des femmes dans les services de la collectivité, et cela devrait se poursuivre. Les filières sont toujours très genrées, avec les hommes au sport, à la technique et à la sécurité, et les femmes au social, médicosocial, et administration. Les femmes restent minoritaires dans les postes d'encadrement, malgré le fait qu'elles soient toujours majoritaires au global, et l'évolution est très faible. Les femmes sont également minoritaires dans l'avancement de grade. Concernant les actions, à l'exception du Point Justice à l'Espace Citoyenneté, cela nous paraît très léger. La collectivité est peu motrice d'initiatives concrètes, de grands oraux, un concours d'affiches, etc., et se contente de se reposer sur le tissu associatif et avec un budget qui nous paraît minuscule, 72 730 €, même s'il a beau être en hausse, comparés aux 550 000 € pour Miss France à la Métropole.

La Ville devrait être motrice dans le lien fait avec les associations et ne pas se contenter d'attendre que celles-ci viennent à elle pour demander des subventions. Des espaces mutualisés pourraient être créés afin que ces associations puissent y stocker leur matériel, voire

recevoir leur public parfois très fragilisé. Bref, il semblerait que le mandat ait été marqué par un manque de volonté d'afficher l'accompagnement des associations alors que celles-ci souffrent de plus en plus d'un manque de bénévoles et luttent pour survivre sans espace où se retrouver.

M. de JENLIS : Madame BECKER, je vous donne la parole.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. En lisant l'axe 2 de ce rapport "lutter contre les discriminations, promouvoir les libertés, lutter contre l'exclusion", on peut se dire que sur le papier, la Ville d'Amiens est exemplaire. Oui, en le lisant et sur le papier. Or, à Amiens, des femmes et leurs enfants dorment dans la rue. Ce ne sont pas des statistiques, ce ne sont pas des dossiers, ce sont des êtres humains, ce sont des vies. Et ce sont des associations citoyennes, les Maraudes citoyennes et RESF80 qui pallient les manques, pas notre municipalité. Nous cochons toutes les cases réglementaires sauf celle de l'action essentielle, celle qui protège réellement. S'il existe une discrimination ultime, c'est celle qui touche les femmes les plus précaires, celles qui n'ont même plus un toit pour être à l'abri d'un conjoint violent ou de la rue elle-même. Et c'est là que le décalage devient insoutenable. Madame ROY, Vice-présidente du CCAS s'est constamment opposée, et de manière administrative, à la mise à disposition de solutions d'hébergement d'urgence portées par notre collectivité. Pourtant, voilà qu'une circulaire gouvernementale du 25 novembre 2025 souligne que l'hébergement est un levier capital pour les femmes victimes de violences et appelle explicitement les collectivités à participer au dispositif. Je tiens la circulaire ministérielle du 25 novembre 2025, relative à l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences, à disposition de Madame la Vice-présidente du CCAS et de Monsieur le Maire.

Le gouvernement rappelle noir sur blanc que la décohabitation est une étape essentielle pour se libérer des violences, mais pour quitter le danger encore faut-il avoir quelqu'un en face qui ouvre une porte et pas qui la bloque. Aujourd'hui, il est indispensable qu'Amiens dispose d'un parc de places d'hébergement d'urgence immédiatement mobilisable, d'une liste de logements communaux du contingent réservataire ou sociaux prêts à être proposés, et d'une vraie coordination avec le SIAO pour garantir des solutions en temps réel. Parce que dans les situations de violence, la variable critique n'est pas la réflexion ni la stratégie, c'est la rapidité, chaque heure compte, chaque hésitation peut coûter très cher, et que de temps perdu depuis 2020 ! Quelle inaction, Monsieur le Maire, oubliée pourtant dans le bilan de votre année, distribué à l'iconographie JDA pour votre communication de campagne. Alors oui, le rapport d'égalité est bien présenté, complet, réglementairement irréprochable. Aussi, nous félicitons les agents de notre ville impliqués dans sa rédaction, et surtout celles et ceux qui mènent cette politique publique au quotidien avec des moyens consacrés particulièrement faibles. D'ailleurs, nous avons pu constater que la fête Miss France, le show de TF1 qui a permis à cette chaîne privée de récolter beaucoup d'argent en espaces publicitaires, engendrera à minima un déficit pour notre Ville d'environ 100 000 €. Cela doit être mis en perspective de la lutte contre les discriminations. Notre Ville ne consacre qu'environ 70 000 € à l'ensemble des projets visant les discriminations et les violences, dont seule une partie concerne le sexisme, autrement dit, la Ville dépense davantage pour un concours de beauté que pour soutenir toute une année toutes les actions associatives de lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences faites aux femmes.

Il est important de pointer ce bilan amer pour l'égalité femmes/hommes. Or, comprenez que si nous voulons qu'il soit autre chose qu'un document administratif, il faut assumer nos responsabilités : agir, loger, protéger. Pas laisser la société civile faire le travail à notre place. Amiens peut mieux faire, Amiens doit mieux faire. Et au nom des femmes et des enfants qui dorment dehors ou qui vivent dans la peur, il est temps d'agir vraiment.

M. de JENLIS : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Deux questions me sont venues en écoutant notre collègue Nedjma BEN MOKHTAR. C'est la première année qu'est mis en place le RIFSSEP pour les agents et c'est donc la première année que l'on verse le CIA aux agents. Cela a fait de nombreux mécontents car de nombreux agents ne l'ont pas eu et n'ont pas compris pourquoi. Mais ma question porte sur les agents qui ont reçu ce CIA, ce Complément Indemnitaire Annuel. Nedjma a souligné avec raison que, de toute façon, du point de vue des statuts et de la rémunération, qu'on soit homme ou femme, cela ne change rien, mais concernant le CIA, c'est forcément en fonction d'une évaluation personnelle. Il serait donc intéressant de savoir dans quelle proportion a été distribué le CIA à des hommes et à des femmes, et rapporter ces proportions selon les catégories et la place que les hommes et les femmes occupent dans ces catégories. J'imagine que vous n'avez pas le chiffre immédiatement, mais il serait intéressant de l'avoir.

Ma deuxième question porte sur le fameux grand oral auquel j'ai eu le plaisir d'assister, et j'invite tous les collègues qui pourraient assister à une prochaine édition de s'y rendre car c'est un moment particulièrement fort, émouvant, où des femmes, par l'écrit qu'elles mettent en scène, exposent toutes les violences qu'elles ont pu subir dans différentes situations. Si je reviens sur cette question-là c'est parce que je suis franchement très dérangé par le fait que les deux éditions qui ont eu lieu, et je souhaiterais qu'il en soit différemment pour la troisième, donnent lieu à un classement. Il y a quelque chose d'indécent à vouloir classer entre quelqu'un qui a exposé sa souffrance vécue dans un cadre intime et quelqu'un qui exprime une autre souffrance vécue dans une autre condition. Pourquoi classer ? Mettre en valeur, valoriser, applaudir, reconnaître la souffrance et le courage qu'il faut pour l'exprimer, oui évidemment, mais classer est fondamentalement gênant. Je le dis ce soir pour en avoir parlé avec nombre de membres du public qui étaient présents : Ce classement a gêné, il est perturbant, et il est vraiment déplacé de mon point de vue. Je voudrais savoir si notre collègue, dont supposons qu'elle soit en situation, ce qui n'est pas certain, d'exercer cette même fonction l'année prochaine, compte maintenir ce classement pour ce grand oral.

M. de JENLIS : Clément a demandé la parole, ainsi qu'Olivier, et d'abord Mathilde.

MME ROY : Je suis quand même surprise de l'habileté dont a fait preuve Madame BECKER avec ce grand écart pour passer d'un rapport sur l'égalité hommes/femmes aux personnes à la rue. Je tiens aussi à préciser que, comme vous le savez, tous les conseils d'administration du CCAS font l'objet d'un procès-verbal et heureusement que les écrits restent et que les paroles s'envolent. C'est facile de dire oralement que telle personne était constamment opposée à tel dispositif. Si l'on ressortait les comptes rendus des conseils d'administration du CCAS où ce sujet a pu être abordé, on constaterait que nous avons toujours été favorables à un soutien aux structures d'hébergement d'urgence - et cela a d'ailleurs été mis en œuvre du temps de Madame le Maire et aujourd'hui par Monsieur le Maire -, et voire même à un renforcement de ces structures d'urgence. Vous avez des textes, c'est très bien, mais nos services ont également des textes, et nous-mêmes lisons les circulaires d'application ministérielle ou autre, nous sommes bien au courant des dispositifs. Je rappellerai quand même que c'est l'État qui a une compétence en la matière et que nous venons en complémentarité. Nous avons donc apporté notre soutien à plusieurs reprises pour renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence, nous avons ultérieurement un point dans l'ordre du jour, celui de l'octroi qui vous est proposé des subventions sociales, dont il ressort que nous soutenons des dispositifs tels que ceux du SIAO, portés par les partenaires, que nous soutenons également, qui œuvrent pour les personnes à la rue et pour les situations d'hébergement d'urgence. Nous soutenons également les associations qui œuvrent au quotidien pour les femmes victimes de violences afin de les accueillir dans des

dispositifs tels qu'Agena. Et au CCAS, nous mettons également en œuvre des solutions d'urgence pour aider les personnes. Je pense qu'il est un peu facile de faire des raccourcis caricaturaux sans prendre en compte l'ensemble de l'action de la collectivité. Très franchement, je ne le prends pas comme une attaque personnelle, pas du tout, mais je tenais tout de même à vous répondre de manière objective, Madame BECKER, contrairement à ce que vous avez dit qui n'étaient que des propos oraux.

M. de JENLIS : Les faits et rien que les faits.

M. STENGEL : Deux points d'information pour éclairer les questions qui ont été posées. Tout d'abord, vous dire que demain après-midi, dans cette même salle, j'aurai l'honneur de présider la formation spécialisée "Santé sécurité conditions de travail", durant laquelle le rapport Egalité professionnelle sera présenté devant les représentants du personnel, car il me semble important de pouvoir, avec les organisations syndicales, travailler sur ce sujet, de faire le point comme il a été fait ici, et de continuer à l'évoquer. Je souhaite dire à Madame DELATTRE que si l'on fait des rapports sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est bien parce que c'est nécessaire. Néanmoins, il n'y a pas de baguette magique pour rétablir d'un coup l'équilibre. Nous mettons en place des politiques pour rétablir ces inégalités. Pour autant, concernant les agents fonctionnaires et titulaires masculins, nous n'allons pas décréter du jour au lendemain que nous licencions 20% des personnels masculins pour féminiser les effectifs. Il est impossible de résoudre ces problèmes d'un coup de baguette magique. Ce sont des politiques au long cours qui nécessitent de veiller aux principes d'égalité pour pouvoir travailler à une amélioration continue. Ni Nedjma BEN MOKHTAR ni moi-même ne pouvons être mis en défaut sur les sujets de discrimination, nous y sommes particulièrement sensibles et engagés. Je tiens à dire également à Madame BECKER que des actions sont, certes, menées en politique centrale, mais qu'il y a aussi le travail d'équipe, d'accompagnement, lorsque des Amiénoises viennent frapper à la porte de nos mairies. C'est le cas en mairies de secteur, il y a ici 5 adjoints de secteur. Régulièrement dans nos permanences, nous accueillons des femmes en grande difficulté. Ce sont des choses qui ne sont pas chiffrables mais auxquelles nous ne renonçons jamais. Mathilde ROY vient de citer l'association Agena, avec laquelle nous travaillons main dans la main pour aider des femmes en situation de précarité ou en difficulté. Il y a aussi dans l'ensemble des mairies de secteur des pôles d'accueil, des assistantes sociales ou assistants sociaux qui savent répondre et tendre la main face à toute situation d'urgence. Nous sommes particulièrement vigilants et je pense que l'ensemble des collègues, majorité comme opposition, ayant ce type de signalement ne lâchent rien, au-delà des dispositifs présentés ici de manière très institutionnelle. Il y a aussi les rapports humains, les appels téléphoniques, et nous faisons en sorte que ces situations trouvent des solutions et des échos dans les dispositifs qui sont présentés de manière précise. Et il y a également la manière de faire vivre ces situations humaines qui appellent des réponses humaines, et je pense que nous les apportons, c'est en tout cas l'engagement que nous avons au quotidien.

M. JARDE : Mes chers collègues, il y a effectivement un problème concernant la violence faite aux femmes et je partage l'avis de Madame BECKER sur ce point. Néanmoins, on ne peut pas dire que nous ne faisons rien, et je pense que nous progressons. Nous progressons et la Ville d'Amiens bénéficie depuis le 15 octobre dernier d'une Maison des Femmes. C'est un ensemble médicosocial regroupant à la fois les assistantes sociales, mais également les acteurs médicaux, les gynécologues, les sages-femmes, les psychologues, qui sont en lien avec Agena et des hébergements d'urgence. Cette ouverture est récente et en un mois, il y a eu 75 passages, ce qui montre la nécessité d'une telle structure. En tout cas, on ne peut pas parler d'inaction de la Ville d'Amiens.

MME FOURE : Un mot pour réagir aux propos de Benoît MERCUZOT. Je n'ai pas d'éléments concrets, fiables à lui fournir aujourd'hui, mais je retiens l'idée de les lui communiquer, bien entendu. Pour autant, je suis persuadée qu'il doit y avoir le même équilibre hommes/femmes dans le nombre de nos agents que dans le nombre de bénéficiaires du CIA, étant donné la façon dont les règles du CIA ont été posées. Comme vous le savez, chaque manager était chargé d'établir une sorte de classement des agents, mais tout permet de penser que l'équilibre hommes/femmes sera de même nature entre le nombre d'agents et le nombre de bénéficiaires du CIA. Je vais demander dès maintenant à Madame FAIRIER qu'elle me fournisse les éléments. Je souhaitais également réagir à un propos tenu par Madame BECKER. Lorsque l'on est en présence d'une femme qui rencontre des problèmes de violence familiale, c'est un drame, il est très difficile de faire en sorte que cette femme s'extrait du contexte, mais Dieu merci, depuis plusieurs années, la règle posée est de dire que ce n'est pas à la femme de partir et de trouver un logement, c'est à l'auteur des violences de partir et de laisser le logement familial à la disposition de la femme. Cela veut dire qu'il faut protéger ces femmes pour qu'elles puissent rester là où elles étaient, dans des conditions de sécurité satisfaisantes et qu'elles n'aient pas l'inquiétude de voir leur compagnon venir les menacer. La règle est bien celle-ci. Que je sache, ce n'est pas aux victimes de partir et de laisser l'auteur d'actes délictueux dans des conditions de confort correctes alors qu'elles seraient à la recherche d'un nouveau logement. C'est la règle posée maintenant par la justice, c'est bien normal, et c'est vraiment dans ce sens qu'il faut aller.

MME BEN MOKHTAR : Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, à Madame DELATTRE concernant le rapport RH. Vous dites qu'il y a beaucoup de femmes dans le domaine du social, du médicosocial, et que c'est encore genré. Ce que j'ai essayé d'expliquer dans le rapport, c'est que tout ce qui est mis en place en termes de dispositif est non-genré. Maintenant, s'il y a plus de femmes dans tel ou tel domaine, cela reste quand même un choix personnel. C'est ce que l'on essaie d'expliquer dans le rapport. Tout est fait pour permettre à tout individu, peu importe son sexe, de s'inscrire dans tel ou tel parcours professionnel, mais ensuite, cela relève quand même d'un choix personnel. D'autre part, je tenais à souligner que la délégation est jeune, elle a cinq ans et demi, et je salue le travail des services avec lesquels nous travaillons avec ma collègue Claudine GALLIOT, car nous avons fait beaucoup de choses en cinq ans pour que ce service devenu délégation existe et soit reconnu. Une délégation, ce n'est pas un service.

Pour répondre à Madame BECKER, à laquelle Madame FOURÉ a déjà répondu en partie concernant les femmes à la rue, je rappelle que nous intervenons plutôt en complémentarité, donc dans nos responsabilités respectives, dans tous les services que nous pouvons apporter aux administrés de manière générale, hommes ou femmes. Nous n'allons pas nous substituer à quelque chose qui va relever davantage de l'État, mais cela ne veut pas dire que nous restons indifférents. Le rôle d'une municipalité est de faciliter. Je donnerai juste un exemple. J'ai été adjointe de secteur mais je ne le suis plus, et j'ai accueilli cet après-midi une jeune femme en état de stress et de peur pour une demande de logement parce qu'elle subissait des violences. Avec Claudine, nous l'avons évidemment orientée vers nos services en interne pour l'accompagner. C'est une jeune femme avec un enfant. Nous sommes là pour être à l'écoute, orienter, accompagner, éventuellement suivre aussi. Nous faisons le lien entre les administrations et les administrés. Je suis fière de tout ce que nous avons pu faire durant ces cinq ans et demi. J'ai évoqué la complémentarité et ce qui ne relève pas de nos responsabilités. Nous orientons vers les associations spécialisées, dont Agena mais pas uniquement. J'oriente aussi beaucoup vers France Victime, de l'association Yves Le Febvre. Des juristes reçoivent immédiatement les personnes en détresse. Et je tiens aussi à évoquer l'application Luciole, en complément de ce qui existe déjà, à destination des agents de la collectivité pour signaler un danger et être pris en charge tout de suite. C'est à notre initiative aussi.

Concernant les subventions et le fait que ce soit un petit budget, ce n'est pas la quantité qui fait la qualité. Le soutien que nous apportons aux associations qui font vivre notre territoire n'est pas négligeable et même si c'est 500 ou 1 000 €, je sais que les associations que nous soutenons utilisent cet argent de la meilleure manière qui soit pour accompagner les personnes qu'elles accueillent. Je reviens aussi sur le rapport, lequel est obligatoire quoi qu'il en soit. Nous avons déjà à plusieurs reprises, depuis 2020 ou 2021, indiqué qu'il ne nécessite pas une interprétation, mais ce sont des chiffres obligatoires. Toutes les collectivités sont obligées de le faire et vous retrouverez certainement les mêmes éléments dans le rapport sur l'égalité femmes/hommes au niveau du Département ou ailleurs.

Pour terminer, concernant le grand oral contre les violences; il s'agit du grand oral contre toutes les idées que l'on peut avoir sur les personnes. Quand j'ai souhaité mettre en place ce projet de grand oral, c'était justement pour lutter contre tous les stéréotypes. Les femmes et les hommes qui ont participé à ce grand concours ne sont pas nécessairement des personnes battues, mais des personnes qui ont envie de s'exprimer sur le sujet soit à partir de textes existants, soit à partir de textes qu'elles ont rédigés. J'ai souhaité maintenir cette compétition non pas pour différencier les violences selon leur gravité, mais pour valoriser les compétences. La personne n'a pas besoin de nous pour être valorisée, nous n'avons pas la prétention d'être au-dessus de qui que ce soit. Nous sommes dans un projet où toute personne, peu importe d'où elle vient et de ce qu'elle a vécu, s'exprime sur un sujet qui nous concerne tous. J'ai voulu maintenir cette compétition pour valoriser le savoir-faire des personnes et les ressources qu'elles ont pu mobiliser pour nous offrir le fabuleux spectacle que nous avons pu vivre ensemble le 28 novembre dernier.

MME BECKER : Pour répondre à Madame FOURÉ, effectivement, dans un monde parfait, la victime n'a pas à partir de chez elle, dans un monde parfait où la police saurait accueillir les femmes victimes de violence que l'on retrouve par la suite assassinées par leur conjoint. Le monde parfait n'existe pas. Aujourd'hui, ces femmes, quand elles sont dans la rue, on ne peut pas leur demander à un moment donné ce qu'elles font dans la rue et pourquoi elles ne sont pas restées chez elles. Elles y sont, elles dorment dans la rue avec les enfants, elles sont là, on ne peut pas se voiler la face et leur dire qu'elles doivent rester chez elles. Ce n'est pas possible, la vie n'est pas parfaite.

M. de JENLIS : Ce n'est pas ce qu'a dit Madame FOURÉ.

MME BECKER : Aujourd'hui, tout ce qui est fait n'est pas à la hauteur des enjeux et à la hauteur de la souffrance de toutes ces femmes qui vivent dans la rue.

M. de JENLIS : Je trouve dommage que l'on ne sache pas reconnaître ce qui va aussi dans le bon sens. Il n'y avait pas de délégation concernant l'égalité femmes/hommes ou les discriminations jusqu'à 2020. Cette délégation a été créée, ce dont on pourrait déjà se réjouir pour commencer. Sans remettre en cause le travail des services, quand un élu, un adjoint est positionné sur cette thématique, c'est pour faire avancer les choses. Le travail que fait Nedjma depuis 2020 mérite d'être salué, elle est bien entourée par Claudine et les services. Evidemment que cela va prendre du temps, mais il y a une volonté politique d'avancer encore et encore. Je suis toujours mal à l'aise quand on cherche à polémiquer ou à faire des effets de tribune sur des sujets aussi sensibles que ceux qui ont pu être évoqués notamment par Madame BECKER. Nous sommes au travail. On peut s'amuser à prendre la parole publiquement, mais nous sommes au travail avec nos partenaires, l'État, dont c'est la compétence principale, avec des associations et des structures associatives extrêmement mobilisées sur le sujet. Quand on peut aider, on le fait. Je rappelle qu'à une époque, nous avons ouvert un accueil de jour rue Saint-Honoré en partenariat

avec la préfecture qui ne nous a pas re-sollicités, mais nous l'avons fait. On peut regarder le verre à moitié vide, mais nous préférons regarder le verre à moitié plein, et nous continuons d'avancer pour le rendre le plus plein possible. En tout cas, la présentation de Nedjma était très intéressante, les débats également, mais halte à la caricature, s'il vous plaît ! Je sais que des échéances arrivent et que chaque prise de parole peut parfois se transformer en tribune, mais restons sereins, constructifs, dans cette enceinte. Je vous propose de prendre acte de ce rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024, tel qu'il vous a été présenté.

DONT ACTE

**9 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AMIENS.
ANNEE 2025.**

M. BIENAIME : Comme la transition écologique et le rapport développement durable est un sujet transversal, qui touche chaque délégation, nous allons, comme chaque année, vous proposer une intervention multi voix et je vais donc proposer à mes deux collègues, Véronique CLECH et Mathilde ROY, d'intervenir, Véronique sur la partie logement, et Mathilde sur la partie cohésion sociale.

MME CLECH : En matière de logement, la contribution de la Ville concerne principalement l'amélioration du parc existant. Les particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs, sont encouragés financièrement à entreprendre l'amélioration de la performance thermique de leur logement. En 2025, la Ville d'Amiens a aidé au financement de l'amélioration de 77 logements individuels, dont deux tiers de passoires énergétiques et de 909 logements en copropriété. Le parc social poursuit également sa rénovation. Au cours de l'année 2025, la Ville a accordé sa garantie d'emprunt au financement de la réhabilitation de 1 135 logements, permettant ainsi aux résidences concernées d'atteindre une étiquette énergétique B ou C.

MME ROY: Concernant l'action du CCAS, il s'agit d'une volonté partagée avec les différents services qui agissent. Le service du CCAS agit pour permettre l'épanouissement de tous. En effet, dans le domaine de l'autonomie et des mobilités, le CCAS a souhaité financer le dispositif Pass ton Permis en élargissant son bénéfice aux 26 ans et plus moyennant un engagement à réaliser 60 heures de bénévolat. La personne recherchant un emploi ou suivant une formation, bénéficie de 600 € versés à une auto-école solidaire. Dans le cadre de l'entraide, un nouvel outil a été déployé par le biais de la conciergerie sociale et solidaire. Il s'agit de proposer aux Amiénois gratuitement, via une plateforme spécifique, différents services. Ce dispositif est innovant et permet des mises en relation au niveau des habitants qui peuvent ainsi se rendre service et aider les personnes autour d'elles. La conciergerie permet également de prêter gratuitement du matériel acquis par le CCAS dans le domaine du bricolage ou de la puériculture, cela évite ainsi aux personnes déjà touchées par la hausse du coût de la vie d'acheter systématiquement, cela permet aussi de lutter contre le gaspillage et de diminuer les coûts. Cette conciergerie favorise également le lien social de proximité et des gains en matière de pouvoir d'achat.

L'autre axe d'action du CCAS en la matière est de renforcer la cohésion sociale et la solidarité. Des solutions concrètes pour les plus fragiles sont mises en œuvre telles que les installations de casiers solidaires, qui évitent que les personnes à la rue se voient dépouillées et soient obligées de racheter à nouveau leurs affaires personnelles alors qu'elles sont déjà en situation précaire. Ce dispositif a été financé à la fois par l'État et Amiens Métropole en lien avec le CCAS.

L'autre axe d'action du CCAS en la matière et de favoriser les modes de production et de consommation responsables. Dans un contexte où les défis climatiques et environnementaux sont importants, le CCAS agit. Il participe au développement des circuits courts et à la lutte contre le gaspillage en matière d'alimentation. Que ce soit par le biais du Jardin solidaire de Saint-Maurice ou par les cueillettes solidaires, il a permis de récolter 130 tonnes de fruits et légumes au profit des plus fragiles. Cela permet aussi de donner du pouvoir d'achat. L'espace de vie sociale de Saint-Maurice favorise le recours à une alimentation saine et de qualité en mettant en œuvre des ateliers dans sa cuisine pédagogique où les bénévoles apprennent à cuisiner les produits de saison, tout juste récoltés. Il permet également par ce biais aux producteurs locaux de valoriser ce qui n'est pas vendu et ainsi lutter contre le gaspillage par une action solidaire. Pour conclure sur le volet du réchauffement climatique, le CCAS porte une attention particulière aux plus fragiles inscrits sur le registre spécifique, en les sensibilisant aux risques dans le cadre du Plan Canicule. Vous l'avez compris, les actions en matière de développement durable sont également portées à l'attention de tous, y compris des plus vulnérables et ce, dans plusieurs domaines.

M. BIENAIME : Merci Véronique et merci Mathilde. Pour conclure, tout au long de ce mandat, nous nous sommes fixé un cap ambitieux et aujourd'hui, grâce au travail inlassable des services municipaux et métropolitains, que je tiens particulièrement à remercier ce soir, de nos partenaires et à la mobilisation des Amiénois, nous pouvons regarder le chemin parcouru avec fierté et avec espoir. En matière d'énergie, reprenons quelques actions marquantes de cette année. La réalisation de l'opération d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque sur le bâtiment des serres horticoles municipales ; le raccordement au réseau de chaleur urbain des écoles Jules Barni, Noyon et du Faubourg de Hem ; le remplacement de 800 points d'éclairage public qui ont permis de réduire de 50% la consommation d'électricité.

Face aux étés de plus en plus chauds, nous avons aussi fait le choix stratégique de végétaliser comme allié de notre santé. Grâce à l'Année de l'Arbre, nous avons planté 2 000 arbres à Saint-Acheul, poursuivant notre objectif de 4 000 arbres par an, créant de véritables îlots de fraîcheur. Cette végétalisation, couplée au Plan Canicule et au registre communal des personnes fragiles, a réduit la température localement et permet de protéger nos aînés et les plus vulnérables.

Concernant la politique vélo, c'est un vrai succès. Nous avons cette année aménagé 12 kilomètres de nouvelles pistes cyclables, poursuivi la sécurisation des carrefours, et cette année a été marquée par le nouveau service Vélam. Nous sommes passés de 28 à 45 stations, avec 60% de vélos électriques. C'est encore un succès, mais plus qu'un succès, c'est 200% d'augmentation d'utilisation des vélos et c'est un taux de satisfaction des Amiénois de plus de 90%. Vous l'avez compris, le vélo n'est plus une option, c'est une évidence de notre quotidien, un mode de transport qui va nous permettre de concilier santé, écologie et rapidité.

Sur la biodiversité, nous avons renforcé la protection de nos écosystèmes les plus remarquables, mais aussi les plus discrets. Accréditée par la convention Ramsar, Amiens a accueilli cette année le lancement national de la Journée mondiale des zones humides, soulignant encore une fois le rôle essentiel de nos marais dans la régulation climatique et la protection contre les inondations. Face à la sur-fréquentation, les Hortillonnages se sont vus dotés d'un nouveau règlement de police de la navigation. C'est un acte fort pour concilier accueil du public et préservation de ce patrimoine unique, dont l'équilibre reste fragile. Au parc Saint-Pierre, l'engagement "zéro déchet" et la présence quotidienne d'un éco-garde donnent une nouvelle orientation. Et que dire de l'éco-pâturage avec nos chèvres qui entretiennent 3 000 m² de terrain de manière douce et écologique. C'est une gestion qui a du sens, qui crée du lien et que nous pérenniserez avec la future bergerie municipale.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport n'est pas la fin d'une histoire, mais le manifeste d'un nouveau départ. Cette année encore, nous avons démontré que la transition écologique n'est pas une contrainte, mais le plus puissant des leviers pour améliorer concrètement la vie de nos concitoyens. Le climat nous impose la sobriété et nous répondons par 30 millions d'Euros d'investissement pour isoler nos écoles et nos crèches. La société nous appelle à la solidarité, et nous répondons par l'innovation humaine : la Conciergerie Solidaire, les casiers sécurisés pour les plus fragiles, et le Contrat Local de Santé signé en février avec 11 nouveaux partenaires, prouvant que la plus belle des transitions est celle qui permet de n'oublier personne.

L'avenir ne s'attend pas, il se bâtit. Et à Amiens, nous le bâtissons main dans la main, du jardin partagé aux jardins familiaux, en passant par la centrale solaire de Vauvoix. Notre ville est désormais un laboratoire d'espoir concret. Nous sommes, collectivement, l'architecte d'une ville où l'air est plus pur, où l'énergie est locale et où le lien social est notre première richesse. Continuons avec cette même audace. La route est tracée. Notre rôle est maintenant d'accélérer le pas, de transformer chaque défi en opportunité, pour léguer à nos enfants non seulement des arbres plantés et des pistes cyclables, mais surtout la certitude qu'ici, à Amiens, nous avons eu le courage et la vision de réinventer ensemble notre avenir.

Je vous invite donc à approuver ce rapport, car c'est l'avenir de notre territoire que nous validons ensemble aujourd'hui.

M. de JENLIS : Merci Bruno et à toutes celles et ceux qui sont intervenus. Voilà des faits, rien que des faits. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir chers collègues. Je souhaite revenir sur quelques points qui apparaissent dans le rapport. D'abord, la mise en avant d'un Plan Canicule. C'est bien, mais seulement si cela se manifeste réellement dans la vie des gens. Or, quand on est en mesure de constater les 33° dans la section bébés à la crèche Chapeau de Violettes, 32° dans les salles de classe à l'école maternelle Georges Quarante, ou encore 39° dans certains logements de l'AMSOM qui n'ont pas encore été rénovés, cela devrait conduire à un peu plus de modestie. La réalité, ce sont les bâtiments d'accueil du public, et notamment du jeune public, pas du tout adaptés aux épisodes de forte chaleur. Ce sont des logements du parc social public qui deviennent une fournaise dès lors que les températures montent à l'extérieur, faute d'une isolation suffisante. Et c'est une réponse inadaptée ou bien trop tardive de la Mairie, et parfois de la Métropole. Aucun moyen mis dans un accueil favorisé aux lieux publics climatisés ou aux piscines pour toutes les familles qui souffrent dans des logements encore passoires énergétiques. Aucune mesure exceptionnelle de gratuité ou, à minima, de réduction des tarifs de transport en commun pour réduire le trafic routier, responsable en partie de l'envolée des températures. Et il aura fallu attendre une alerte écrite de notre part pour recevoir une réponse nous expliquant qu'allait être mise en place une forêt urbaine - le terme de forêt semble bien exagéré tout de même - place de l'Hôtel de Ville en guise d'îlot de fraîcheur, et des brumisateurs dans le centre-ville au milieu de l'été. Si l'on ne peut vous reprocher de ne pas avoir répondu, Monsieur le Maire, cet échange de courriers reste bien la preuve que tout cela a été fait bien tardivement par rapport aux épisodes de canicule du mois de juin.

Par ailleurs, nous trouvons incongru que dans le cadre d'un rapport dédié au développement durable dans lequel vous vous vantez de kilomètres de pistes cyclables en plus qui, à quelques exceptions près, n'en ont que le nom, le nombre d'amendes dressées en centre-ville en direction des cyclistes apparaisse. En quoi cela est-il en lien avec le développement durable lorsque vous

n'offrez pas d'alternative pratique, comme une circulation possible en double sens sur l'anneau vert, par exemple, aux utilisateurs de vélo.

Enfin, nous cherchons toujours le rapport entre les points développés dans les parties "permettre l'épanouissement de tous et renforcer la cohésion sociale et la solidarité" avec le développement durable, sujet du présent rapport.

MME CLECH : Vous avez cité les logements AMSOM qui ne sont pas réhabilités. Je voudrais rappeler qu'en 2014, aucun logement AMSOM n'était réhabilité, et le retard a été entièrement rattrapé, soit quand même 8 000 logements qui ont été réhabilités depuis 2014. Je tenais quand même à le rappeler. Il reste effectivement 30 logements en G, et un peu moins de 1 000 en F, et ce sont en général des logements dont une grande partie est sous l'ancien DPE, sachant que l'on n'a pas forcément pu refaire le nouveau DPE si le locataire ne donne pas accès à son logement, et des procédures judiciaires sont donc en cours pour pouvoir entrer dans les logements et faire des nouveaux DPE, étant précisé que dans le DPE, être en F ou en G ne signifie pas forcément une passoire thermique, c'est aussi lié au vecteur énergétique, et l'électricité dans les anciens DPE était pénalisante. Et pour 2026, ce sont 600 logements programmés en amélioration.

M. de JENLIS : Peux-tu rappeler le nombre de logements rénovés ?

MME CLECH : 8 000.

M. BIENAIME : Je ris d'entendre l'opposition faire des vidéos en nous expliquant que ce que nous avons fait sur le vélo n'est pas vraiment terrible alors que, très sincèrement, cela va être difficile pour vous de démontrer que partout en France on a fait mieux. Je vais vous donner un élément et vous irez chercher les chiffres. Aucune ville en France sur les trois dernières années n'a mis autant d'argent sur le vélo qu'Amiens. Vous pouvez regarder, par rapport à Grenoble, Strasbourg, toutes les villes qui sont des villes vélo, nous sommes la ville à avoir le plus investi par habitant sur ces trois dernières années. Alors oui, il y a eu la période du Covid où nous n'avons pas pu faire grand-chose, mais personne n'a fait grand-chose pendant le Covid, mais nous avons mis un an et demi pour établir notre plan vélo, nous sommes allés chercher les techniciens de Strasbourg pour faire le mieux possible. Nous avons mis un cap sur le vélo. Et, forcément, à chaque fois que l'on crée 800 mètres de pistes cyclables, de vraies pistes cyclables, vous allez nous expliquer qu'à côté, au bout de la piste cyclable, il y a un carrefour qui n'est encore pas sécurisé. Mais vous savez pertinemment que c'est un travail de longue haleine, et vous savez aussi que si nous avons investi 100 millions d'Euros, nous aurions retourné la ville, c'est-à-dire que nous aurions fait des travaux partout. Alors, il faut concilier plusieurs éléments. Premièrement, il faut construire un plan cyclable, nous l'avons établi, et pour les dix prochaines années, bien évidemment, la ville deviendra extrêmement cyclable. Deuxièmement, il faut prendre le temps aussi de ne pas faire n'importe quoi, car si nous avons fait 30 millions d'Euros de travaux, vous seriez les premiers à nous expliquer qu'il y a des travaux partout en ville et qu'on ne peut plus vivre. Effectivement, cela va peut-être vous ennuyer beaucoup, mais le vélo est un vrai succès et continuera à l'être.

Deux fois plus d'utilisateurs de vélo en ville depuis cinq ans. Les chiffres parlent pour nous. J'ai tous les jours des personnes qui viennent m'expliquer que l'on progresse, et même vos amis de certaines associations, qui n'osent pas dire, lorsqu'on est en débat à la radio, que c'est quand même bien ce que nous faisons. Elles ont du mal à le dire, c'est "on améliore les choses". Mais non, on n'améliore pas les choses, on a donné un cap à cette ville qu'aucune ville en France n'a su donner sur les cinq dernières années.

M. de JENLIS : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Il me semble que si vous avez dû investir pendant ces trois dernières années, c'est peut-être parce qu'il n'y avait rien eu de fait potentiellement durant le mandat précédent, qui était aussi le vôtre. On ne peut pas tout faire d'un coup, bien sûr, mais on peut bien faire aussi. Je suis désolée, mais quand on prend la rue devant la Maison de la Culture, qui est quand même immense, il n'y a pas une piste cyclable. Je vous invite à faire du vélo avec un enfant sur un siège derrière, je peux vous dire qu'on n'est pas rassuré. Les pistes cyclables qui se coupent sur le carrefour place Vogel, ce n'est pas rassurant. L'absence de piste cyclable sur des grandes voies où l'on a donné la priorité aux voitures alors qu'il y avait de la place pour faire des pistes cyclables, ce n'est pas rassurant. Des pistes cyclables remplies de nids de poule, ce n'est pas rassurant non plus. Alors oui, on peut faire du vélo à Amiens, mais il y a un manque de fluidité. Je pratique le vélo tous les jours, et je connais aussi des gens qui me disent qu'ils ont peur en vélo à Amiens. Il y a un vrai problème de concertation avec les cyclistes.

M. de JENLIS : C'est toujours l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Pourquoi ne pas reconnaître qu'énormément de choses ont été faites pour le vélo depuis 2020 ? C'est dur de le dire ? Là aussi, tout n'est pas encore parfait et nous allons continuer à œuvrer sur le sujet, mais 10 millions d'Euros ont quand même été investis pour le vélo entre Amiens et Amiens Métropole durant le mandat. On peut considérer que ce n'est pas assez, qu'il en faudrait trois, quatre, cinq fois plus, mais c'est terrible de ne pas savoir reconnaître que des gros efforts sont faits. J'espère que les nouvelles offres de Vélam vous satisfont. C'est un succès phénoménal. Les vélos verts sont un succès. Deux fois plus de cyclistes, c'est un succès. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas, quelles que soient nos opinions, que l'on fasse partie de la majorité ou de l'opposition, convenir que ce qui est fait est bien fait. Bien sûr qu'il faut aller encore plus loin, je suis d'accord avec vous, mais on peut en convenir tous ensemble. Nathalie LE CLERCQ.

MME LE CLERCQ: Je voulais vous répondre au sujet des crèches. Vous vous en doutez, puisque vous nous aviez interpellées ma collègue et moi au sujet de la crèche Chapeau de Violettes. Nous y étions allées tout de suite avec Hélène, nous n'avions rien constaté d'anormal, les enfants étaient bien. Une petite piscine leur était réservée, des salles fraîches, climatisées. C'était l'année dernière, mais je souhaite vous parler de maintenant puisque j'ai eu un conseil d'établissement récemment avec la crèche Câline et nous avons décidé pour l'année prochaine faire réaliser des travaux. On ne va pas climatiser toutes les crèches d'Amiens, ce n'est pas possible, et je ne vous dis pas que nous allons climatiser la crèche Chapeau de Violettes ni la crèche Câline, mais en tout cas, pour la crèche Câline ainsi que pour la crèche Chapeau de Violettes, nous allons mettre des filtres solaires ou des stores occultant, et en tout cas nous allons aménager davantage pour que la température baisse dans les crèches l'été prochain. Je constate aussi que la crèche Chapeau de Violettes rencontre un grand succès, que vous y avez mis vos enfants, que le personnel est très attentif aux enfants, que ces crèches sont très demandées. Concernant la crèche Câline, nous allons mettre aussi sur la rue des arbres qui protégeront et apporteront de la fraîcheur. Donc soyez rassurée, votre petit garçon sera bien ainsi que tous les enfants de la crèche Chapeau de Violettes, ils seront protégés du soleil et de la chaleur, nous y serons très attentifs.

M. de JENLIS : Nous savons tous qu'il y a un certain dérèglement climatique et la situation ne va pas en s'améliorant. On peut difficilement régler tous les problèmes d'un coup de baguette magique, mais nous nous y attelons, à tel point d'ailleurs que cette crèche ne sera plus qu'un mauvais souvenir d'ici quelque temps, elle va déménager. Après, on pourrait se réjouir du fait que durant ce mandat, nous aurons planté 4 000 arbres par an, ce qui représentera 24 000 à la fin du mandat. C'est pas mal non plus pour lutter contre le dérèglement climatique. Vous avez

évoqué la forêt urbaine, c'est aussi une belle initiative. Quand des tests sont réalisés dans la forêt urbaine sur les températures au sol, au soleil ou à l'ombre sous la forêt urbaine, les écarts de température sont de 15°, ce qui interpelle également. Nous sommes conscients de tous ces enjeux, nous essayons d'y remédier. L'été dernier, je me suis rendu dans une école où il faisait particulièrement chaud, mais on ne va pas casser l'école et la refaire. Nous essayons de trouver des solutions pragmatiques, pour faire en sorte que nos enfants, dans les écoles ou dans les crèches, soient accueillis dans les meilleures conditions. Par exemple, on pose des films solaires à l'extérieur des vitres. Ce n'est peut-être pas la solution la plus merveilleuse, mais cela filtre énormément la chaleur. Lors des épisodes de canicule, nous essayons de faire face, et dans des plans pluriannuels d'investissement, nous calons des travaux dans les écoles, nous en faisons régulièrement, des déménagements de crèche, comme la crèche au Bord de l'eau qui est dans les tuyaux. Ce serait trop facile si d'un coup de baguette magique, on arrivait à régler l'égalité femmes/hommes, l'usage du vélo et les impacts du dérèglement climatique.

DONT ACTE

10 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2026.

M. de JENLIS : Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, il convient de tenir notre débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. C'est clairement un moment-clé qui permet de présenter nos grandes orientations, notre situation financière et d'engager un débat public.

Cette année encore, nous préparons notre budget dans un cadre national instable. À ce jour, le budget de l'État pour 2026 n'est pas encore adopté par l'Assemblée nationale, ce qui crée une part d'incertitude pour les collectivités dans la préparation de leur propre budget, et plusieurs mécanismes de compensation restent en discussion. Malgré ce contexte, Amiens reste solidement positionnée grâce à une épargne élevée et à un endettement très maîtrisé, ce qui nous permet de tenir notre trajectoire financière sans remettre en cause nos priorités au service des habitants.

Nous conservons une ligne claire : protéger le pouvoir d'achat des Amiénois et maintenir un haut niveau de services. Cela signifie aucune hausse de la part communale des impôts locaux, comme c'est le cas depuis 2014. Cela signifie aussi le gel de plusieurs tarifs publics, notamment ceux des cantines, des centres de loisirs et du stationnement. Nous maintenons par ailleurs l'ensemble des subventions aux associations, qui jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale. Nous renforçons également le soutien au CCAS, dont le budget augmente de 250 000 €, soit +6,7 %. Enfin, nous poursuivons un niveau d'investissement élevé, avec 45 millions d'Euros prévus en 2026, un volume équivalent aux années record 2024 et 2025, et nous resterons donc sur une année record en 2026, afin de finaliser la PPI et de soutenir l'activité locale et l'emploi local. Notre épargne reste autour de 25 millions d'Euros, et notre capacité de désendettement, comprise entre 2,5 et 3 ans, demeure très loin du seuil d'alerte fixé à 12 ans. Nous pouvons grâce à cela continuer à investir fortement, sans augmenter les impôts, tout en préservant des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

En conclusion, malgré un contexte national instable, la Ville d'Amiens reste sur une trajectoire claire : protéger les habitants, investir pour l'avenir et garantir une gestion rigoureuse.

Une fois projeté le diaporama, j'ouvrirai le débat avant de soumettre aux voix la délibération. Il est question des impacts pour Amiens des décisions attendues, avec à la fois des incertitudes sur le projet de loi de finance, sur l'inflation estimée à 1,3% en moyenne. Il y a également le

sujet des bases des valeurs locatives, puisque l'on a parlé des taux que la Ville n'augmentera pas, mais il y a aussi les bases. D'après les informations, nous répartirions sur une revalorisation proche de 1,1% pour les locaux d'habitation, et pour les locaux d'activité économique, on parle de 1%. Une mesure importante, qui touche Amiens directement comme toutes les collectivités, serait la baisse de 25% de la compensation de la perte de recettes de taxes foncières résultant des dispositions de la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels en 2021. La compensation serait réduite de 25% pour revenir à son niveau de 2021, à savoir 4,801 millions d'Euros pour Amiens; ce qui conduirait à perdre, avec Amiens Métropole, plus de 3 millions de recettes courantes annuelles, ce qui n'est pas neutre.

A noter une perte de 3 millions d'Euros d'autofinancement découlant de la cotisation "employeur" à la CNRACL qui doit augmenter de 1,25 millions d'Euros ; une compensation de la baisse de la taxe foncière sur les usines, soit moins 1,54 millions d'Euros ; la suppression de la compensation de la TVA payée sur les dépenses d'entretien. Concernant la réduction des déficits publics, je vous laisse découvrir, à travers ce graphique, l'évolution des dettes des administrations publiques de 1962 à nos jours. Figurent en bas du graphique, en bordeaux, les administrations publiques locales dont la nôtre, puis les administrations publiques centrales. En vert, les administrations de sécurité sociale. Comme vous pouvez le constater, les collectivités locales ne sont pas celles qui contribuent à augmenter la dette nationale.

Sur la slide suivante, les prévisions de croissance pour 2025, avec l'inflation mesurée sur un an depuis 2019. Puis l'évolution des taux d'intérêt entre 2019 et aujourd'hui. Nous sommes dans une phase où les taux ont augmenté, élément important à prendre en compte pour notre collectivité. La slide suivante évoque la charge prévisionnelle des intérêts, ce qui passe en dépenses de fonctionnement, sur la dette existante, qui baisse avec l'amortissement des emprunts en cours, et avec la baisse constatée des taux d'intérêt sur les taux des emprunts à taux variable, ce qui représente 9% du stock, ou ceux dont le taux est indexé sur celui du Livret A. Notre dette est indexée à 17% sur le taux du Livret A qui, fixé à 3% depuis février 2023, a été réduit à 2,4% en février 2025, puis à 1,7% en août 2025.

La situation financière de la Ville d'Amiens est solide. Notre capacité de désendettement est très courte, et notre épargne brute est estimée à 22 millions d'Euros avec un faible niveau de dette, ce qui nous permet d'avoir de l'autofinancement et de continuer à investir sans crouler sous les dettes.

La slide suivante concerne l'évolution de nos recettes courantes. A noter l'augmentation exceptionnelle de la taxe d'aménagement en 2026 dont on peut se réjouir mais qui concerne une partie d'un rattrapage sur des pertes de taxes d'aménagement qui n'ont pu être encaissées précédemment du fait d'un changement de logiciel des services de l'État, mettant en difficulté certaines collectivités, le département et les CAUE.

Les dépenses courants se stabiliseraient autour de 165 millions d'Euros sur la période 2026-2028, avec des dépenses de personnel qui passeraient de 96,5 millions à 98,51 millions d'Euros, principalement liées à l'augmentation très rapide du taux de la cotisation des collectivités à la CNRACL. Et l'augmentation du coût de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire des agents qui souscrivent aux contrats labellisés comme tels.

Toujours concernant nos dépenses courantes, à noter la baisse importante du coût des fluides, de près de 800 000 €. Les subventions aux associations seront préservées. La Ville d'Amiens ne réduit pas son soutien au tissu associatif, ce qui n'est pas forcément le cas partout. Et une

augmentation de la participation de la Ville d'Amiens à notre CCAS pour la porter de 3,750 millions d'Euros à 4 millions.

Pour rappel, un point sur la PPI 2022-2026 qui se caractérise par un montant de crédits de paiement de 215,7 millions d'Euros en charge nette. Nous continuons sur une réalisation à 45 millions d'Euros en 2026 et des perspectives à 48 millions pour 2027 et 2028.

Concernant l'évolution de l'endettement de la Ville, nous avons en 2025 un emprunt long terme de 11 millions d'Euros et la dette de la Ville est projetée autour de 66 à 67 millions d'Euros, pour un taux moyen de 1,6% représentant un total de 47 lignes de crédit. Nous n'avons pas de difficulté à ce jour à trouver des financements. L'annuité de la dette que nous payons chaque année en fonctionnement est estimée pour 2026 à environ 10,11 millions d'Euros.

Pour dégager des marges en investissement, on part d'abord du budget de fonctionnement, avec les recettes courantes et les dépenses courantes, et la différence entre les deux, notre excédent courant, nous permet directement de le basculer sur l'investissement. C'est donc cet excédent courant, plus le recours à l'emprunt, plus des recettes d'investissement, qui permettent à la fois de rembourser l'annuité de la dette et de prévoir des dépenses d'investissement sur nos opérations à 45 millions d'Euros. Certains pourraient nous dire que nous avons trop d'excédent courant, mais si nous en avons moins, nous aurions moins de dépenses d'investissement. Or, l'investissement est essentiel pour les Amiénois, pour nos entreprises, sachant que les collectivités sont des pourvoyeurs de travaux extrêmement importants pour les entreprises locales et pour l'emploi local.

Concernant le budget annexe "Parcs de stationnement", aucune participation du budget principal à prévoir en 2026. Les recettes courantes se stabilisent à environ 5 millions d'Euros, sans augmentation prévue des tarifs. En 2021, le résultat était très dégradé en raison du Covid, et la situation s'est rétablie d'elle-même, y compris avec une baisse de la subvention d'équilibre du budget principal. En 2025, le déficit accumulé est résorbé. Nous avons encore une capacité d'investissement reconstituée sur ce budget annexe. Et la Ville d'Amiens pourrait être en mesure d'investir entre 600 et 700 000 € par an pour des opérations à déterminer au cours des prochaines années. J'ouvre le débat.

M. VOULMINOT : Trois points ont retenu notre attention dans le rapport. Les subventions aux acteurs associatifs, notamment de la solidarité et de la culture, vont être confortées. C'est bien. *"Nous pensons même augmenter de 6,7%, soit 250 000 € de plus, les moyens alloués au CCAS"*. C'est bien. Et pour préserver le pouvoir d'achat des Amiénois, les tarifs des nombreux services publics n'augmenteront pas en 2026. Étant donné la situation dégradée des ménages les plus modestes et les difficultés vécues par les nombreuses associations, on peut aisément penser que vos orientations vont dans le bon sens. Tout vient à point à qui sait attendre, mais nous avons attendu longtemps. Nous aurions apprécié que les budgets précédents soient aussi clairs. Mais nous nous rappelons de vos discours véhéments et de vos présentations, qui sont donc aujourd'hui caducs, des cinq dernières années. L'augmentation des tarifs, qui se justifiait du fait de l'augmentation des différentes charges, la trop faible subvention du CCAS au prétexte que l'ensemble des besoins était largement couvert et satisfait. Il aura donc fallu cinq années pour que nos arguments répétés avec entêtement infléchissent vos réflexions et donc votre prochain budget.

Mais l'assemblée de ce soir ne saurait être dupe. Vos orientations budgétaires ne sont pas de circonstance. Elles ne sont pas motivées par la situation sociale des habitants de la ville, et elles ne sont pas la conséquence de notre opposition. En cette année électorale qui vient, elles sont

simplement opportunistes. On devrait voter tous les ans. Mais comme votre façon de faire, ce ne serait pas sérieux.

M. de JENLIS : Je n'en attendais pas moins de vous. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Pour compléter, nous aimerions souligner qu'effectivement, il n'est pas simple de préparer un budget en ce moment au vu du contexte national, surtout avec l'État qui vient piocher dans nos finances grâce à son nouvel outil DILICO pour amortir et régler les inégalités entre communes, la suppression du FCTVA sur le fonctionnement. Bref, une politique qui continue de pressurer les collectivités. De plus, c'est un budget d'année électorale. Alors, je vais peut-être vous faire plaisir en sortant les bons points. Effectivement, la situation de la Ville d'Amiens n'est pas mauvaise. Comme mon collègue Fabien VOULMINOT l'a rappelé, vous ajoutez +250 000 € pour le CCAS, un gel des tarifs, tout d'un coup vous êtes raisonnable, vous y pensez enfin, c'est ce que nous réclamons depuis 2020. Autre bon point aussi, le retour à l'équilibre du Budget annexe "Parcs de stationnement", c'est très bien. Même remarque, à la page 3 du rapport, la phrase est ainsi rédigée : "Les subventions aux associations devraient être confortées". Vous utilisez le conditionnel dans le rapport, et là, vous l'avez affirmé plusieurs fois à l'oral, ce serait donc bien de modifier le mode pour le budget. Page 4, vous dites que les tarifs de certains services publics n'augmenteront pas. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire lesquels précisément n'augmenteront pas. En fin de page 5, nous avons tiqué un peu par rapport à la petite pique sur la sécurité sociale. Vous parlez de dérive des comptes sociaux alors que le principe de la sécurité sociale justement, c'est d'aider les gens selon leurs besoins. C'est une problématique de recettes plus que de dépenses, or les dépenses de santé n'ont pas beaucoup augmenté. Les recettes baissent car l'État a supprimé les cotisations patronales sans les compenser, donc encore une fois au détriment des collectivités. Ensuite, petite question. Nous avons regardé le document de trajectoire budgétaire et on voit qu'il n'y a pas de fonds de concours prévu à Amiens Métropole. Est-ce que vous confirmez cette trajectoire pour 2026 ?

M. de JENLIS : D'abord je vous remercie d'avoir reconnu, même si vous avez encore un peu de mal, que la situation est bonne. Vous dites qu'elle n'est pas mauvaise, on progresse. Pour être précis concernant les tarifs que nous décidons de geler, ce sont les crèches, la restauration scolaire, les centres de loisirs, le stationnement. Et c'est déjà pas mal. Pour les subventions aux associations, je passe du conditionnel au futur. Il n'y a pas de difficulté, le soutien aux associations sera conforté. Concernant les fonds de concours, il n'y a pas d'évolution prévue de ce côté-là. Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : En réalité, nous sommes dans un exercice de style absolu. D'abord, le budget de l'État n'est pas voté, donc de toute façon, il faut attendre encore un peu, et puis nous sommes dans un DOB qui précède le vote d'un budget qui va intervenir quelques semaines avant une élection municipale. Je trouve bien que l'on vote le budget avant l'élection municipale parce qu'au moins, la prochaine majorité quelle qu'elle soit, si elle veut modifier le budget, aura du temps pour le faire alors que si on ne votait pas le budget, elle aurait dû le faire dans la précipitation avant le 30 avril. Il n'y a rien d'autre à dire en réalité car on sait bien que les seuls chiffres qui comptent sont ceux figurant dans le compte administratif. Alors, le budget va projeter, mais c'est un exercice de style et cela ne vaut peut-être pas la peine d'y passer plus de temps.

M. de JENLIS : Madame BELLINA.

MME BELLINA : Le traditionnel Débat d'orientations budgétaires est un exercice imposé par la loi et présenté comme un grand moment de démocratie locale, l'occasion en théorie de débattre

des grands équilibres qui dessineront l'avenir de notre ville pour l'année à venir. Plutôt que de nous perdre dans une vaine bataille de chiffres, je souhaite interroger le sens même de notre présence ici : à quoi sert ce débat ? A quoi servons-nous, élus des groupes d'opposition ? Ce débat est-il autre chose qu'un simple rituel, une formalité dont l'issue est connue d'avance ? Depuis le début du mandat en 2020, année après année, notre groupe, comme d'autres dans ce conseil, s'est efforcé de jouer son rôle. Nous avons analysé, proposé, suggéré des ajustements, nous l'avons fait avec la conviction que de la confrontation des idées peut naître l'intérêt général. Quel fut le résultat chaque année pendant six ans ? Nos propositions ont été poliment écoutées, puis systématiquement ignorées. Ce conseil municipal, censé être le cœur battant de la démocratie amiénoise, a été réduit à une chambre d'enregistrement des décisions déjà prises par l'exécutif. Ce constat n'est pas une amertume d'élus d'opposition, c'est le symptôme d'un problème démocratique plus profond. En refusant d'intégrer toute vision qui ne soit pas la vôtre, vous appauvrissez la décision publique, vous privez la collectivité d'une intelligence collective, d'expertises diverses et d'alternatives qui mériteraient, à minima, d'être étudiées. Ce dialogue de sourds n'est pas une fatalité, d'autres voies existent pour faire vivre notre démocratie locale et redonner du sens à notre travail d'élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

C'est pourquoi, en conclusion, je veux faire une proposition concrète, une proposition qui ne coûte rien à la Ville, si ce n'est un peu d'audace politique. Et si nous décidions de changer la méthode, si nous faisons le pari de l'intelligence collective ? Je propose que dès le prochain cycle budgétaire, nous transformions les commissions de travail préalables au conseil en de véritables ateliers où nous pourrions confronter nos visions sur les grands investissements, sur la maîtrise de nos dépenses ou sur notre stratégie de recettes, bien avant que les arbitrages ne soient rendus. L'objectif ne serait pas d'effacer nos différences, mais de construire un socle de réflexions partagées, de passer d'une logique de confrontation stérile à une logique de co-construction. Il n'y a pas d'autre salut que celui de restaurer la noblesse du débat politique. Rendons cet exercice utile, prouvons aux Amiénoises et aux Amiénois que la politique peut être autre chose qu'un théâtre d'affrontement. Montrons-leur que sur des sujets essentiels, nous sommes capables de travailler ensemble dans l'intérêt des Amiénois.

M. de JENLIS : Madame BELLINA, je sais bien que votre directeur de campagne a été dans la majorité à une époque et qu'il est dans l'opposition aujourd'hui, donc il est vrai que c'est compliqué d'être dans l'opposition, cela m'est déjà arrivé aussi, ce n'est pas l'exercice le plus amusant; Maintenant, ce n'est pas nous qui décidons qui est dans la majorité et qui est dans l'opposition, ce sont les électeurs. Et dans la démocratie qui est la nôtre, la majorité est élue pour gouverner, pour mettre en pratique une vision, mettre en place son programme, et l'opposition s'oppose ou pas. Je remarque quand même que la très grande majorité des délibérations dans cette assemblée sont prises quasiment à l'unanimité. Nous sommes là pour débattre, et je ne suis pas favorable à modifier le mode de fonctionnement des commissions qui n'ont pas vocation à devenir des mini conseils municipaux. Le travail en commission existe depuis toujours et dans chaque collectivité, c'est un lieu de débat. Ce n'est pas un débat public et parfois ce peut être frustrant pour certains de ne pas avoir de tribune, mais c'est un débat avec l'administration, les élus. Dans l'ordre, il y a d'abord un bureau municipal, avec le Maire et les adjoints qui traitent des dossiers, cela passe en commission, après quoi ils passent en conseil. Je ne trouve rien à redire à ce fonctionnement. Parfois, nous refaisons des débats en conseil alors qu'ils ont déjà pu avoir lieu en commission. Cela ne justifie pas de tout changer. Vous dites que l'on ne va pas rentrer dans le débat et à côté de cela, vous faites un monologue. Je trouve que c'est un peu dommage parce qu'un débat est fait pour débattre. Que vous ne vouliez pas débattre, c'est votre choix, mais ne reprochez pas le fait de ne pas débattre pour faire un monologue. C'est un peu contradictoire. Mathilde ROY.

MME ROY : Je voudrais simplement dire par rapport à des propos qui ont été tenus tout à l'heure par un de nos collègues qu'en ce qui concerne la subvention du CCAS, est évoquée une augmentation. Mais je tiens à dire qu'elle n'est pas particulière pour 2026. Vous pourriez faire le raccourci très facilement en disant qu'elle a été augmentée en vue d'une élection. Je rappelle que depuis 2022, cette subvention d'équilibre au CCAS a été régulièrement augmentée puisqu'en 2022, par exemple, elle était de 3,2 millions Euros. Vous voyez que la marge de progrès a été progressive d'année en année, de 2022, 2023, 2024, 2025 pour arriver à 2026. Je tiens à rappeler la réalité parce que ce n'est pas un effet qui n'est lié qu'à l'exercice 2026, même si on peut se réjouir qu'en 2026, la subvention soit encore augmentée.

M. de JENLIS : Merci pour cette précision. Les faits, rien que les faits. Je précise que je sou mets au vote le principe d'avoir débattu.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. de JENLIS : Donc, tout le monde constate que le débat a eu lieu. Je vous remercie.

11 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF.

M. de JENLIS : Compte-tenu du calendrier budgétaire retenu, le Budget Primitif 2026 de notre collectivité ne sera adopté qu'après le 1^{er} janvier 2026, lors de notre prochaine séance du 5 février. Heureusement, les textes permettent, dans l'attente, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. De même, il est possible de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget Primitif.

Ce n'est pas le cas pour les dépenses d'investissement. C'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025. S'agissant des dépenses à caractère pluriannuel, même chose mais cette fois-ci dans la limite du plafond des autorisations de programme.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Monsieur MERCUZOT ne prend pas part au vote (absent lors du vote).

12 - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS. ANTAI. TRAITEMENT DES AVIS DE MISE EN FOURRIERE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.

M. de JENLIS : Dans le cadre de l'objectif poursuivi par la collectivité pour fiabiliser et améliorer la durée de traitement des avis de mise en fourrière, une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) a été approuvée lors du Conseil municipal du 23 janvier 2025. Le recours à l'ANTAI a contribué à une nette amélioration du traitement des notifications, avec des délais de transmission raccourcis et un suivi rigoureux des actions menées.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2025, je vous propose de renouveler la convention avec l'ANTAI pour une nouvelle période de trois ans, allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu.

Je vous propose donc d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Monsieur MERCUZOT ne prend pas part au vote (absent lors du vote).

13 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN. PARTENARIAT AVEC AMIENS METROPOLE ET L'AGENCE NATIONALE DE COHESION DU TERRITOIRE. ANCT. CONVENTION.

M. SALHI : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Pierre Rollin, je vous propose d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec Amiens Métropole et l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire, prévoyant que la maîtrise d'ouvrage du volet commercial de ce projet, hors Auchan, sera assurée par l'ANCT, à savoir notamment la construction et la gestion des cellules réalisées.

La Ville d'Amiens, quant à elle, aura notamment pour rôle d'acquérir et de démolir l'ensemble immobilier actuel, et de revendre l'assiette foncière du nouveau projet à l'ANCT. La communauté d'agglomération Amiens Métropole, de son côté, porterait les modifications à la convention signée avec l'ANRU de sorte à permettre à l'ANCT de bénéficier des subventions affectées à l'opération commerciale.

Toutes les conditions sont définies dans la convention annexée au projet de délibération et je vous invite à m'autoriser à signer. L'ANCT agira donc en tant que maîtrise d'ouvrage complète, elle portera l'investissement, elle sera donc propriétaire et louera à un tarif inférieur au marché pendant quinze ans, avant de revendre au-delà des quinze ans. Y a-t-il des questions sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES DE LA SOMME. CLT3P. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. de JENLIS : Nous vous proposons de désigner Madame LAVALLARD en qualité de membre titulaire et Monsieur RIFFIOD en qualité de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AGREMENT DE LA CESSIOn DE 5 ACTIONS DETENUES PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME A LA COMMUNE DE LONG. MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES SIEGES D'ADMINISTRATEURS. AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE D'AMIENS A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE.

M. de JENLIS : La SPL Vallée Idéale Développement intervient dans les domaines de l'aménagement, de la construction, du tourisme et de la gestion d'équipements publics. Elle

exploite actuellement le camping Parc des Cygnes à Amiens pour le compte de la communauté d'agglomération Amiens Métropole et accompagne les collectivités dans des projets de valorisation touristique et patrimoniale.

La commune de Long, récemment labellisée "Station verte", souhaite devenir actionnaire de la SPL dans le but notamment de lui confier l'exploitation de son camping communal. Le capital social de la SPL est fixé à ce jour à 1 562 400 € répartis entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et le Département de la Somme.

Dans ce cadre, je vous demande de donner tous pouvoirs aux représentants de la collectivité siégeant au Conseil d'Administration de la SPL afin d'agréer l'entrée de la commune de Long au capital. De son côté, le Département de la Somme a d'ores et déjà approuvé la cession de 5 actions à la commune de Long.

En outre, je vous invite à valider la nouvelle répartition du capital et des sièges d'administrateur, après l'entrée de la commune de Long, comme il est détaillé à l'article 14 des statuts modifiés que je vous propose également d'approuver.

Enfin, la modification des statuts porte aussi sur des ajustements concernant les modalités de désignation du censeur, les limites d'âge ainsi que sur la transmission des convocations aux Assemblées Générales. Ces ajustements seront bien évidemment soumis lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. EXERCICE 2024.

17 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE. EXERCICE 2024.

MME BOHAIN : Je vous propose, Monsieur le Maire, de traiter conjointement les deux points suivants. Il s'agit de débattre de ces deux points relatifs au contenu des rapports annuels des mandataires, déposés au titre de l'année 2024. Le premier par la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement, le second par la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Amiens Aménagement.

Je vous rappelle que la production de ces rapports répond aux obligations fixées à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'objectif étant d'améliorer la transparence de l'activité et de la gestion des établissements publics locaux vis-à-vis des collectivités et de leurs groupements actionnaires. Ces rapports présentent notamment des informations générales sur ces sociétés, notamment en matière de modifications statutaires, des informations financières et des éléments relatifs à la rémunération et aux avantages en nature perçus par les représentants. Ces rapports permettent également de veiller à ce que les activités des opérateurs soient conformes aux objectifs qui leur ont été assignés.

Concernant le point 16, s'agissant du rapport de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement, je vous rappelle qu'elle est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres dont 4 représentants de la Ville d'Amiens. Cette dernière détient 44,44% des parts du capital, avec un montant en capital de 250 000 € entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2024. Puis, suite à une augmentation du capital global portant son montant de

562 500 € à 1 562 400 € avec l'émission de 9 999 actions nouvelles, la Ville d'Amiens détient depuis 694 400 € de capital. Outre cette augmentation du capital social, d'autres modifications statutaires sont intervenues durant l'année 2024 portant sur la limite d'âge pour occuper la fonction de Directeur Général afin d'harmoniser les statuts aux règles applicables aux collectivités territoriales.

Les opérations qui ont été confiées par la Ville d'Amiens à la SPL Vallée Idéale Développement étaient les suivantes :

- La reconstruction de la passerelle Samarobriva via un mandat de réalisation.
- L'accompagnement au pilotage des études préalables de l'opération d'aménagement du CHU Nord.

Le point 17 a trait au rapport présenté par la Société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement. Je vous informe que le capital de la SAEML s'élève à 2 955 000 €, dont 36,24% sont détenus par la Ville d'Amiens en 2024 avec 71 400 actions sans changement au cours de cet exercice. La Ville d'Amiens a confié à Amiens Aménagement notamment les opérations de la ZAC Intercampus.

Enfin, pour ces deux opérateurs, et comme vous le savez déjà, un changement de présidence est intervenu en fin d'année, autorisé par le conseil municipal réuni le 7 novembre 2024.

M. de JENLIS : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Monsieur de JENLIS, nous avons abordé ensemble la question de la SEM en réunion des Présidents. La réorientation des missions de la SEM pour en faire un véritable bras patrimonial de la Ville, idée que nous soumettions depuis des années sur l'utilisation d'un droit de préemption commercial, puis encore en 2024 quand nous appelions à ce que les communes puissent avoir une maîtrise du foncier commercial afin d'offrir des conditions permettant une diversité des activités commerciales et la survie du petit commerce, ce que vous sembliez alors regarder d'un œil méfiant, cette SEM réorientée sera désormais un excellent outil pour qui aura une véritable volonté politique d'une action municipale pesant positivement sur le commerce dans notre ville. Nous nous en félicitons et nous vous félicitons de cette décision. Nous avons toutefois une question concernant le chiffre d'affaires de l'année qui apparaît en négatif avec un stock de dettes de 22 millions d'Euros, mais peut-être que toutes les recettes des opérations en cours n'ont pas encore été enregistrées, comme les recettes des ZAC, Intercampus, par exemple. La fin de vie, sur le schéma actuel, semble actée, mais si elle démarre ses nouvelles missions avec des finances négatives, on se demande si elle aura de véritables conditions de démarrage efficace.

M. de JENLIS : Je vous remercie de vos encouragements, mais je ne suis pas sûr que le chiffre que vous indiquez soit le bon. Si vous le voulez bien, nous pourrions en reparler demain.

M. LHERMITTE : Un mot très court puisque nous sommes sur l'année 2024 et que j'ai eu la chance de présider la SEM cette année-là. Effectivement, le résultat est légèrement déficitaire, mais il s'explique notamment par une activité de la SEM un peu ralentie et par le décalage de certaines opérations. Je souhaitais surtout vous répondre sur la nouvelle activité de la SEM. C'est un projet qui se construit sous la houlette de Caroline, avec notamment des actionnaires privés, puisqu'on est bien dans le cadre d'une SEM. Et sur cette nouvelle activité, il y aura évidemment un dialogue à avoir avec nos actionnaires, dont un qui n'est pas négligeable, qui est la Banque

des Territoires, qui pourrait aussi contribuer à ce nouveau projet et donc à le mener sans grande difficulté.

M. de JENLIS : Il est évident que nous le ferons avec eux, Je tiens à préciser que le déficit est de quelques millions, et n'a rien à voir avec les 22 millions d'Euros, il faut rassurer tout le monde.

MME BOHAIN : Moi non plus, je n'ai pas ces chiffres-là. Pour la SPL, j'ai un résultat net positif à la hauteur de 96 559 €, et sur la SEM, j'ai un résultat bénéficiaire de 342 810 € C'est à vérifier demain.

M. MERCUZOT : Je me réjouis de voir le bonheur de Madame DESBUREAUX à propos de cette affaire de SEM patrimoniale. Elle félicite Hubert de JENLIS, c'est très bien, mais moi qui ai dans une période pas très lointaine participé aux travaux sur cette possible SEM patrimoniale, je n'ai jamais entendu parler de l'hypothèse d'une transaction commerciale. Alors, si la politique a changé, très bien, mais jusqu'alors l'argument était de dire "non, pas de ça chez nous, nous sommes des libéraux". Je pense qu'il faut effectivement mettre en place le droit de préemption des baux commerciaux. C'est le seul moyen, à mon avis, de reprendre la main sur le commerce de la ville. Mais jusqu'à présent, dans la majorité en place et sortante, c'était un tabou. Puisque la question est évoquée, cela permettra de savoir si votre joie, votre engouement est fondé ou pas. Je dois dire qu'il y a là une vraie question fondamentale pour le commerce, et notamment pour le commerce de centre-ville. On veut où l'on ne veut pas mettre en place le droit de préemption commercial. C'est fondamental. J'ajoute que ce n'est pas seulement une question de principe, cela permettrait d'avoir une action potentielle sur les loyers et de permettre à des commerçants indépendants de se développer, ce qu'aujourd'hui, évidemment, ils ne peuvent pas faire.

M. de JENLIS : Le satisfecit adressé par Madame DESBUREAUX ne m'était pas adressé personnellement, il était adressé à la majorité, et tu n'en es pas loin. Ensuite, sur la SEM patrimoniale, nous sommes en train de réfléchir à la faculté de préempter les baux, car il ne s'agit pas de préempter des locaux, qui sont de gros investissements, mais préempter des baux est un élément sur lequel nous travaillons, et c'est un mystère pour personne, nous en avons parlé l'autre jour en conférence des Présidents avec Madame DESBUREAUX et Monsieur PRADAT, et nous en avons déjà discuté entre nous. Cette réflexion mûrit et avance.

MME FOURE : J'ai en tête le début de l'histoire. Nous nous sommes posé la question de savoir comment orienter ou réorienter la SEM Amiens Aménagement. Plusieurs pistes étaient possibles. Nous avons donc missionné un bureau d'études qui a travaillé avec chacun des membres de la SEM, qui a auditionné chacun des membres de la SEM en tête à tête pour savoir ce que chacun envisageait, qui a ensuite agrégé l'ensemble des remarques. On a ainsi pu conclure qu'il y avait différentes options possibles. L'idée est de s'orienter vers de nouvelles perspectives, qui n'étaient absolument pas celles de la SEM lorsqu'elle a été créée. La SEM a été créée à une époque et je me suis rendue compte que l'on avait épuisé les avantages de la SEM, donc la SPL a été créée, et à un moment donné se pose la question de savoir s'il faut garder les deux outils, et si oui, s'il ne faut pas réorienter l'outil SEM. Avoir deux outils distincts n'a pas vraiment de sens. Il y avait donc plusieurs options, et cela nous amène à réfléchir et à se dire que ce peut être un outil patrimonial non seulement au sens de la gestion des biens dont nous sommes propriétaires, mais au sens de la prospective vers de nouvelles actions.

M. de JENLIS : C'est vrai que la SEM arrive en phase de maturité. Son premier objectif était d'aménager des ZAC, et aujourd'hui, il est temps de réfléchir à son avenir. Nous y réfléchissons aussi avec la Banque des Territoires, comme l'a évoqué Thomas, laquelle est un partenaire

solide à nos côtés sur le sujet. La décision est actée de créer une SEM patrimoniale, nous en sommes aux fiançailles, et chacun est en train de peser ce qu'il serait susceptible d'apporter dans cette SEM patrimoniale. Les élus et les conseils ont tout de suite pris le virage, la Banque des Territoires y étant également très favorable, pour procéder à des préemptions de baux. Après, cela ne peut pas se faire sur un périmètre global de toute la ville, mais sur des périmètres qui nous semblent intéressants à regarder de près, pour éviter que le centre-ville, notamment, ne perde son âme et qu'il y ait trop d'enseignes qui ne sont pas celles à privilégier pour faire vivre le centre-ville et répondre à la demande des habitants.

M. DESCHAMPS : La préemption commerciale est un sujet que l'on va voir fleurir partout, et il va faire partie du programme d'Amiens au Cœur, parce que c'est un outil qui n'est ni de gauche ni de droite, et cela se fait aussi bien dans de très petites communes que dans de grosses agglomérations, aussi bien par des maires plutôt de gauche que par des maires plutôt de droite, et encore plus, pour les petites communes, par des maires sans étiquette. La question que nous nous posons est de savoir s'il faut la confier à la SEM ou si elle doit être directement à la main du maire. Pour nous, il faut qu'elle soit directement à la main du maire. C'est sans doute l'une des différences qu'il y aura entre vous et nous. C'est le premier point. Deuxième point, certainement que des candidats, des concurrents proposeront une fixation, un plafonnement des loyers sur les baux commerciaux, ce qui est une vraie mauvaise idée. En revanche, en devenant un bailleur, après avoir acquis des cellules, il pourrait dans des endroits donnés, sachant que l'on ne peut pas faire de la préemption sur toute la ville, comme vous l'avez rappelé, mais sur des secteurs bien identifiés où il manque ici un fleuriste, ici un cordonnier, ici un poissonnier, missionner notre service pour faire une recherche de ce type d'activité et louer ensuite à un tarif qui permettrait à un commerçant d'être présent ou d'avoir un projet d'installation. Aujourd'hui, étant donné la hauteur des loyers, celui-ci ne peut pas s'installer à Amiens, mais grâce à un loyer bas que nous lui proposerions, il pourrait développer cette activité et proposer aux Amiénois des services qui n'existent pas aujourd'hui.

M. de JENLIS : Je me réjouis que la décision que nous avons prise de créer cette SEM patrimoniale qui a vocation à préempter des baux vous donne satisfaction, c'est plutôt une bonne nouvelle. Après, je ne suis pas certain que nous ayons vocation à faire des acquisitions de cellules commerciales dans le centre-ville. Nous en achèterions une, nous ferions peut-être plaisir à un commerçant mais cela ne réglerait pas le problème du centre-ville. Il faut aussi que les bailleurs reviennent parfois à la raison. Le fait de préempter des baux permettra peut-être d'avoir des discussions avec eux pour recéder les baux derrière à des prix plus convenables. En tout cas, je me réjouis que notre majorité prenne cette décision. Quant à la gouvernance de la SEM, chacun sa façon de voir les choses, je fais confiance. Il n'y a pas de raison que les élus désignés à la SEM fassent le travail plus mal que d'autres et je ne vois pas pourquoi le maire devrait être aux manettes de la SEM, je fais confiance aux élus nommés.

M. MERCUZOT : Deux précisions et une question. Préempter un bail commercial ne rend pas la ville propriétaire du local, c'est autre chose. D'autre part, le droit de préemption doit d'abord être voté ici, il peut éventuellement être délégué. Et comme nous en sommes à évoquer tout ce que cette SEM pourrait faire, je réitère l'idée qu'il serait utile que la SEM puisse, le cas échéant, gérer les parkings. Pourquoi pas.

M. de JENLIS : Pourquoi pas, cela s'étudie et je ne suis pas contre étudier cela. D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ? Sinon, je vais mettre ces deux rapports séparément aux voix. Nous allons d'abord voter la délibération n°16.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. de JENLIS : Même vote pour la délibération n°17 ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

M. de JENLIS : Nous allons maintenant aborder 5 dossiers en lien avec le PLU de la Ville d'Amiens. Je passe la parole à Annie VERRIER pour les quatre premiers et je présenterai le dernier.

MME VERRIER : Nous avons engagé la révision de notre document d'urbanisme, qui datait de 2006, par délibération du 28 janvier 2021, et cela pour intégrer les grands défis de notre siècle et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie et je rappelle que nous avons arrêté le projet de PLU à l'unanimité par délibération du 12 décembre 2024.

Conformément au code de l'urbanisme, celui-ci a dès lors été transmis aux personnes publiques associées. Leurs retours ont été intégrés au dossier, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 20 mai au 20 juin dernier. La commissaire enquêtrice a remis son rapport d'enquête le 15 juillet, assorti d'un avis favorable sans réserve et de recommandations.

Une synthèse des avis, réserves, recommandations et remarques des personnes publiques associées mais aussi du public qui s'est exprimé lors de l'enquête, ainsi que de la commissaire enquêtrice, est proposée dans le dossier. Certains de ces retours ont conduit à des évolutions du projet de PLU, tel que repris dans le tableau des évolutions annexé à la délibération.

Dans son rapport, la commissaire enquêtrice n'a pas manqué de souligner l'implication des acteurs du territoire à travers la large concertation menée tout au long du processus, comme ayant fortement contribué au projet. C'est assurément en grande partie pourquoi les conditions sont aujourd'hui réunies en faveur de l'approbation du document d'urbanisme. Et j'en profite pour remercier les élus qui se sont associés à cette réflexion, et plus particulièrement Nathalie DEVÈZE, ma collègue qui s'est investie pleinement dans ce dossier, mais remercier également les services, notamment Madame LEGRAND et Monsieur MASSART, qui ont fait un accompagnement remarquable d'un dossier lourd, long, complexe, mais qui aboutit très favorablement.

M. de JENLIS : J'ajouterai que c'est aussi un PLU qui prépare notre Ville d'Amiens aux prochaines années. Nous avons l'ambition de construire 8 000 logements d'ici 2032. Je rappelle que depuis 2014, 12 000 ont été construits, ce qui représente 20 000 logements en 18 ans. C'est colossal. Et, évidemment, renforcer la place de la nature en ville avec 200 ha supplémentaires qui seront placés en zone naturelle, en zone agricole, Là aussi, c'est un signal assez fort. Pour ma part, je remercie Annie qui a fait aussi un gros travail. Merci de t'y être impliquée, c'est un gros dossier mené depuis 2021 et qui va voir le jour. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Finalement, l'adoption d'un nouveau PLU n'est pas si fréquente, et c'est donc assez normal qu'elle retienne toute notre attention. Nous le savons, ce PLU sera modifié, sans doute d'ailleurs à de nombreuses reprises, et c'est normal parce que c'est finalement le mouvement de la vie, et cette vie exigera des modifications et c'est, de plus, la logique prônée par la loi. Sur le fond, et comme d'autres peut-être, je ris jaune, j'ai assisté à cela en commission

d'urbanisme, aux calculs d'apothicaire concernant les hectares consommés, à ces contorsions auxquelles la loi et la mauvaise qualité de l'étude environnementale rendue sur Borealia nous obligent aujourd'hui. Comme d'autres peut-être également, je regrette que l'on ne soit pas allé plus loin pour faciliter la rénovation thermique du bâti ancien. Car ne nous y trompons pas, en matière de logement, l'enjeu des prochaines années se trouve là, dans la réappropriation du bâti ancien. Je me dis aussi que l'on aurait pu être un peu plus imaginatif, par exemple prévoir un périmètre, même restreint, où le règlement aurait été ramené à sa plus simple expression pour voir si la fameuse Amiénoise du 21^e siècle, pour laquelle de nombreux concours ont été menés sans concrétisation jusque-là, peut enfin émerger et apporter des solutions pourquoi pas innovantes en matière d'habitat.

Mais je me réjouis des simplifications que l'on a pu apporter à tel ou tel article du règlement. Or, et justement à propos de ce règlement, j'en arrive à ce qui me semble l'essentiel aujourd'hui. C'est bien d'avoir un PLU, mais en soi, cela ne suffit pas, encore faut-il l'appliquer, c'est-à-dire l'interpréter, et l'interpréter avec tact et discernement, et c'est bien là, de mon point de vue, que le bât blesse. Mes chers collègues, y a-t-il un seul d'entre nous qui n'a jamais été sollicité par un habitant désespéré d'avoir tenté d'obtenir une autorisation d'urbanisme au terme d'une procédure qu'il a vécu comme un parcours du combattant et qui, pour lui, s'est très vite transformée en cauchemar. A ce collègue, qui n'aurait jamais été sollicité, s'il en existe, je lui conseillerais d'abord, gentiment, de sortir de sa bulle. Mais je lui présenterais aussi des Amiénois qui, par exemple, ont fait entretenir la façade de leur maison et que la Ville a envoyés devant le Procureur au motif que la couleur des joints entre les briques, couleur pourtant très ordinaire, ne convient pas. Je lui présenterais également des Amiénois qui ont vu la facture des travaux qu'ils envisageaient, et qu'ils ont dû reporter, être multipliée par 4 du fait des exigences démesurées d'un service avec lequel ils n'ont pas pu avoir de véritable échange. Et je lui présenterais également des opérateurs, même publics, qui désespèrent de devoir déposer une fois, deux fois, trois fois, un dossier pour la même opération qui, du coup, prend beaucoup de retard, beaucoup trop de retard.

On peut se demander si finalement, en étant aussi compliqué, difficile, exigeant, on ne sert pas la cause de la qualité. Autrement dit, est-ce qu'Amiens se distingue par la qualité architecturale des travaux réalisés récemment, par la qualité des matériaux, par la qualité de leur mise en œuvre ? Il me semble qu'on ne voit pas grand-chose de tout cela. Et peut-être même au contraire, on voit à Etouvie des façades qui verdissent aussi vite qu'elles ont été rénovées. On voit des ZAC qui laissent apparaître des constructions comme on en voit partout ailleurs : des blocs carrés, juxtaposés, les uns à côté des autres et qui, en réalité, ne diffèrent les uns des autres que par la couleur ou par un artifice de façade qui vieillira encore plus vite que le bâtiment lui-même. Quand je dis cela, entendons-nous bien, je n'incrimine pas le service qui instruit les demandes. Non, je déplore vraiment que les élus qui signent les autorisations ou les refus n'assument pas suffisamment leur responsabilité. Car oui, c'est bien de la responsabilité de l'élu de dire à un promoteur la qualité qu'il exige d'une construction. Et oui, c'est bien à l'élu de dire aux services quelle est l'interprétation de la règle qui doit prévaloir. Car c'est bien à l'élu, et non à l'administration, qu'il revient de décider.

En résumé, je voterai pour cette révision du PLU, mais je ne me résoudrai jamais à voir des Amiénois désespérés ou des opérateurs découragés par une mauvaise application d'un texte municipal.

M. de JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame BELLINA.

MME BELLINA : Le vote d'un Plan Local d'Urbanisme est l'un des actes les plus lourds de sens de ce mandat. Ce document n'est pas une carte colorée ou un règlement technique, c'est la matrice de notre ville pour les dix ou quinze prochaines années, comme vous venez de le dire. Il dessine le visage d'Amiens, la hauteur de ses immeubles, la place de sa nature et la vitalité de ses commerces. Face à un tel enjeu, Amiens au Cœur a abordé ce dossier avec le sérieux qu'il exige, nous avons épluché des centaines de pages, les rapports et les avis des personnes publiques, Cependant, notre vote ce soir ne pourra pas être un vote d'adhésion, et ce pour une raison de principe qui tient à la méthode démocratique. Il faut le rappeler ici, tout au long du processus d'élaboration de ce PLU, les élus de notre groupe ont été exclus des commissions de travail et des groupes de réflexion stratégique, alors que vous aviez la possibilité légale de nous y intégrer, comme nous est donnée la possibilité d'assister à toutes les commissions. Alors que ce document engage l'avenir de tous les Amiénois, une partie représentative de cette assemblée, et donc des Amiénois, a été laissée à la porte. Cette mise à l'écart nous a empêchés de porter notre vision et d'amender ce texte en amont. Si nous avions été autour de la table, ce PLU aurait pu être différent. Trop souvent, le PLU est trop rigide, et les Amiénois ont le sentiment d'être face à un mur rigide et froid. Notre PLU ne doit pas être perçu comme un frein à améliorer son logement, ce qui est trop souvent le sentiment que nous font remonter les habitants. On comprend, bien sûr, qu'il faut des garde-fous, mais la Mairie doit être bienveillante envers les Amiénois. Nous ne voterons pas contre ce PLU car nous sommes des élus responsables, la Ville a besoin d'un cadre juridique à jour pour ne pas bloquer les projets des particuliers et le développement nécessaire de notre cité. Nous ne pouvons pas voter pour un document que nous n'avons pas eu le droit de co-construire et qui comporte, à nos yeux, des angles morts que nous aurions pu corriger ensemble. En conséquence, le groupe Amiens au Cœur s'abstiendra tout en remerciant les services qui ont travaillé pendant de longs mois, et notamment l'Atelier Urbanisme Architecture et Paysage d'Amiens Métropole.

M. PRADAT : Une petite explication de vote. Sur le document d'approbation du PLU, nous avons voté pour. Sur celui-là, la ZAC Borealia est redevenue urbanisable de par l'inscription au SRADDET. C'est pourquoi nous nous abstenons. Nous partageons un certain nombre de remarques de Monsieur MERCUZOT, que nous avons déjà exprimées ici, sur la complexité d'appliquer le PLU et la difficulté qu'ont les Amiénois à obtenir des déclarations de travaux. Je ne peux pas m'exprimer en tant que professionnel sur les autres points, mais nous avons aussi exprimé le fait que les ZAC auxquelles vous faites référence, qui poussent comme des champignons, représentent un problème général, qui va se poser dans toutes les villes. Est-ce qu'Amiens est exempte d'être une ville générique, c'est-à-dire une ville qui ressemble à toute autre, que l'on soit à Nantes, à Rennes ou ailleurs ? C'est compliqué de répondre à cela de manière très simple. Sur la question de l'amiénoise du futur, nous aimerions tous habiter une maison correspondant à des critères thermiques, etc., qui ne prenne pas beaucoup de place sur un terrain, occupe peu de densité, qui n'ait pas trois niveaux pour pouvoir être évolutive, et qui ne coûte pas cher. Nous n'avons pas la solution, mais je pense que la spécificité d'Amiens, c'est d'avoir cette maison. Cela reste un sujet d'avenir important, c'est-à-dire comment faire pour évoluer, comment faire évoluer ces maisons, comment faire pour garder ce patrimoine tel qu'il est, apprécié par tout le monde et par tous ceux qui viennent visiter Amiens. Nous avons salué le travail réalisé pour aboutir à ce PLU qui, finalement, est mis en place par les opérateurs et qui semble être opérationnel. Il y aura forcément des évolutions, mais dans le bon sens, notamment sur la limitation de la construction dans les cœurs d'îlots, sur des servitudes d'imposition de taille de logement. Nous avons déjà salué un certain nombre de choses qui restent importantes pour l'urbanisation de la ville.

MME FOURE : Une petite précision puisque Monsieur PRADAT vient d'évoquer Borealia. J'étais aujourd'hui, comme d'autres dans cette salle, notamment Jean-Christophe LORIC, en session à

la Région, et une délibération a été adoptée pour modifier le SRADDET et pour intégrer le fait que Borealia sera bien dans les projets d'envergure régionale.

MME VERRIER: Pour rebondir sur les propos de Monsieur PRADAT au sujet de l'amiénoise du futur, nous avons la chance d'avoir ces amiénoises à Amiens, et en même temps, cela entraîne une difficulté en matière de rénovation énergétique puisqu'il n'est pas possible, fort logiquement, de rénover les amiénoises par l'extérieur côté rue. En revanche, nous encourageons fortement, et le PLU le permet maintenant, de faire cette isolation sur l'arrière, sur la toiture, et nous sommes tout à fait favorables à tout ce qui va dans le sens de cette économie d'énergie. Par ailleurs, Benoît, tu as évoqué la réappropriation du bâti ancien. Tu as participé au groupe de travail où ce point a été largement évoqué et tu le retrouves dans le texte. Nous choisissons dans ce PLU de faire de la qualité, bien sûr, mais aussi d'introduire de la souplesse. Ce PLU est beaucoup plus simple que le précédent, beaucoup plus léger avec une centaine de pages en moins, cela fait partie des outils de simplification à la fois sur les secteurs mais aussi sur ce qui est proposé aux Amiénois pour améliorer, sachant que l'objectif d'un PLU n'est pas d'être un frein, mais d'apporter de la qualité, et je pense que tous les Amiénois, qui sont fiers d'être Amiénois, peuvent être heureux de participer à cette qualité urbaine. Nous avons introduit de la souplesse, notamment pour ce qui concerne les clôtures, tout en respectant une autre attente des Amiénois qui est la nature en ville. Nous prenons donc en compte les souhaits et les demandes d'assouplissement, mais il faut aussi respecter cette idée d'apporter la qualité.

Tu évoques également, Benoît, un parcours du combattant. Je peux partager une partie de cette remarque parce que, en effet, la dimension réglementaire, qui n'est pas le fait de la Ville mais du code de l'urbanisme et des autres codes pouvant s'appliquer, induit un certain nombre de contraintes, ce que l'on peut regretter. Néanmoins, la loi est la loi et je suis surprise quand tu évoques une interprétation de la règle. Je pense que pour un juriste, la règle, c'est la règle, et la loi, c'est la loi, et on ne peut pas l'interpréter.

Quant aux récents projets mis en place, les services essaient d'être le plus en adéquation avec les attentes et de répondre aux demandes. Tu donnes quelques exemples, notamment celui d'une façade. Ce monsieur a été reçu, entendu, mais le problème, c'est que les joints ne correspondent pas à ce qui a été demandé, et c'est plutôt son entreprise qui devrait être tenue pour responsable de l'erreur commise. Les personnes peuvent échanger autant qu'elles veulent avec les services, nous sommes à leur écoute, et cela fait partie des éléments que Madame LEGRAND, Directrice de la Stratégie Territoriale et Urbanisme, et Madame COLLIER, Directrice déléguée aux autorisations d'urbanisme Ville et Métropole, mettent en évidence.

Enfin, en ce qui concerne les projets que tu évoques, j'en citerai quelques-uns. Le projet de la place Foch qui va débiter, le projet du boulevard Baraban avec cette belle réhabilitation des bâtiments anciens, le projet Pichet en centre-ville, le projet Verrecchia à la ZAC Intercampus avec la pierre de taille et les maisons de BDL qui se sont vendues en trois mois, le bâtiment Helium sur la ZAC Gare la Vallée dont on peut dire aussi que c'est une vraie réussite, la résidence seniors. Et puisque les bailleurs sociaux ont été évoqués, je terminerai par le projet du quai Charles Tellier, qui est vraiment très moche, n'est-ce pas, Madame la Présidente de l'AMSOM. Je crois qu'il ne faut pas exagérer, nous avons des projets de qualité, nous avons un urbanisme qui se veut ouvert, adapté aux attentes des Amiénois, avec des ouvertures, des principes, sur lesquels nous insistons, de double exposition, de taille de logement, de balcon, de terrasse, d'environnement. Ces remarques ne sont donc pas justifiées.

M. de JENLIS : Benoît.

M. MERCUZOT : Deux petites remarques. Concernant la loi, tu fais du droit comme moi, peut-être un peu moins que moi mais tu en fais quand même, et ce qui est intéressant dans la loi, c'est qu'il faut l'interpréter, sinon tu as un robot qui l'applique mécaniquement mais ce n'est pas cela faire du droit, évidemment. Je rappelle que donner une autorisation d'urbanisme, c'est donner une autorisation qui se fonde sur le droit, mais c'est aussi avant tout une décision de nature politique au sens premier du terme, qui intéresse la Ville. Ce n'est donc pas seulement faire du droit. Ce point de vue nous sépare, je le comprends bien. Sur la question des joints, je ne donnerai évidemment pas l'adresse, mais si vous êtes intéressé, venez me voir à la fin du conseil, je vous dirai dans quelle rue cela se situe. Quand on me dit que les joints ne sont pas conformes, mais conformes à quoi ? C'est la seule façade de la rue à avoir été refaite, c'est la plus belle façade de la rue et on va chercher des poux dans la tête de ce propriétaire et on va lui demander de repeindre les joints. Vous irez vous-mêmes dans la rue et vous constaterez que pour cet habitant, c'est évidemment absurde.

M. de JENLIS : On ne peut pas prendre que des cas particuliers et j'ai bien compris que tu faisais un appel du pied à la presse pour qu'elle vienne chercher l'adresse. Je ne connais pas le dossier, mais si comme le dit Annie, tout le monde était d'accord pour faire des joints de telle couleur et que l'entreprise n'a pas respecté ce choix, on peut quand même maintenir notre exigence de rester conforme à la couleur souhaitée. Je vois parfois aussi de drôles de choses dans la ville, des personnes qui prennent des libertés pour repeindre des façades dans une couleur un peu surprenante, mais ce n'est pas conforme à notre PLU. Je pense que le PLU est là aussi pour conserver une certaine unité, conserver notre patrimoine. Je ferai le point sur la maison que tu évoques, et j'irai voir, mais quand bien même, on peut trouver cela joli ou pas joli, moche ou pas moche, mais ce n'est pas ce qui a été convenu, ce n'est pas ce qui a été signé. A ce moment-là, où met-on la limite ? Toi qui es spécialiste du droit, où mets-tu la limite une fois que les textes et les contrats ne sont pas respectés ? En matière de droit, le respect du contrat est important.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU (pouvoir à Mme BELLINA), M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, BAÏS, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX se sont abstenus.

19 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN. MISE A JOUR DU PERIMETRE. APPROBATION.

MME VERRIER : Depuis 1987, la Ville d'Amiens dispose d'un dispositif lui permettant de se substituer à un acheteur privé dans le cadre d'une vente immobilière située dans un périmètre défini, dans le but de réaliser des projets d'intérêt général. C'est ce que l'on appelle le droit de préemption urbain. Ce droit relève d'un périmètre défini, initialement par le Plan d'Occupation des Sols, devenu, depuis 2006, le Plan Local d'Urbanisme.

Nous avons approuvé la révision du PLU. Aussi, il est nécessaire de mettre à jour le périmètre relatif au champ d'application du droit de préemption urbain. C'est l'objet de la délibération que je vous propose d'approuver

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - POSE DE CLOTURES. ASSUJETTISSEMENT A DECLARATION PREALABLE.

MME VERRIER : La législation exonère de toute formalité la pose de clôture en dehors des zones expressément visées dans l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, c'est à dire à proximité notamment d'un monument historique, ou dans un secteur délimité par le Plan Local d'Urbanisme, ou encore dans une partie de commune où les membres de l'assemblée délibérante auraient décidé de soumettre les clôtures à déclaration. Pour ce dernier cas, je vous rappelle que, par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2007, la collectivité a décidé de soumettre à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble de la ville.

Je vous propose, ce soir, de renouveler cette délibération en vue de soumettre à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du territoire amiénois, à l'exception des clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière dans les zones agricoles et naturelles du Plan Local d'Urbanisme. Cette exception ne concerne toutefois pas les clôtures agricoles électrifiées en raison de leur danger potentiel.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - REGLEMENT DE VOIRIE APPLICABLE SUR LES ESPACES PUBLICS ET LES VOIES COMMUNALES DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

MME VERRIER : Toujours dans la continuité de la délibération portant sur le Plan Local d'Urbanisme, je vous rappelle que la Ville d'Amiens a exprimé la volonté d'élaborer un nouveau règlement de voirie communal dans l'optique de préserver le domaine public routier lors de travaux réalisés par différents intervenants.

Conformément à la réglementation en vigueur, une démarche de concertation avec les représentants des occupants du domaine public routier s'est déroulée au cours des commissions consultatives créées à cet effet par la délibération du 23 janvier dernier. La commission consultative ayant émis son avis favorable, je vous propose d'approuver ce nouveau règlement de voirie applicable sur les espaces publics et voies communales de la Ville d'Amiens, qui se substituera au règlement de voirie précédent.

En quelques mots, ce règlement de voirie est constitué de 6 chapitres, à savoir : un volet Généralités, des dispositions administratives comme le régime des travaux, les demandes d'intervention, les conditions de délivrance des autorisations de voirie, la réglementation des travaux urgents, les procédures en amont ou en aval des travaux, des dispositions techniques, des dispositions propres aux riverains du domaine public routier, des dispositions financières et des sanctions en cas d'infraction.

Veillez noter qu'Amiens Métropole s'est engagée dans la même démarche pour les voies classées d'intérêt communautaire.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous souhaitons déjà saluer le gros travail accompli par les services sur ce document mis à jour, il nous semble que le dernier datait de 1972, et il était donc important de le remettre à jour. Nous pensons nous abstenir parce qu'il y a, pour nous, un petit manque de précisions malheureusement sur l'entretien des trottoirs et des caniveaux. En fait, cette question

mobilise beaucoup les habitants et les habitantes sur la responsabilité individuelle d'entretenir le trottoir devant chaque habitation. Il y a la question des logements collectifs. Comment cela se passe-t-il dans ce cas ? Je n'ai pas trouvé de réponse dans le règlement, et je considère que c'est un manque. Cela ne concerne pas uniquement les logements sociaux collectifs, mais les logements collectifs gérés par des syndicats, etc. Que se passe-t-il également en cas de neige si les personnes sont dans l'incapacité de nettoyer ? Quelle part entre les services municipaux et les habitants riverains ? Qu'est-ce qu'il se passe pour les logements vides en cas de neige ? Quelles sont les consignes en cas de neige pour les habitants, faut-il saler les trottoirs ? Donc beaucoup de questions pratiques pour lesquelles nous n'avons pas forcément les réponses. Et on l'a déjà vu dans des forts épisodes de neige sur Amiens, cela pose beaucoup de questions qu'il faut se poser avant que cela n'arrive.

Ma seconde question concerne la rue Jean Catelas. Si vous empruntez le trottoir devant la pharmacie, derrière l'arrêt de bus Jean Jaurès, il y a une énorme butte très compliquée à passer, surtout si on est PMR ou avec une poussette. De plus, il y a la piste cyclable juste à côté. C'est une problématique importante. Cela semble anecdotique, mais c'est un lieu de passage important. Si les habitants sont autant responsables des trottoirs, la Mairie doit l'être aussi, c'est aussi une responsabilité de la municipalité de faire en sorte que chaque habitant puisse se déplacer correctement sur les trottoirs. Qu'est-ce qui peut être fait dans ce cas ?

M. de JENLIS : Permettez-moi une précision. Le règlement de voirie est applicable à tous ceux qui interviennent sur notre domaine public, on n'est pas dans un règlement s'appliquant aux habitants pour déneiger ou désherber, mais ce sont tous ceux qui viennent attaquer notre domaine public, ceux qui passent des réseaux, par exemple, tous ceux qui doivent intervenir sur notre domaine public. Nous leur donnons un cadre très précis pour à la fois leur faire respecter les règles, mettre de l'ordre dans leur intervention. Dès qu'une intervention a lieu sur nos trottoirs, les concessionnaires doivent repérer les réseaux et c'est la raison pour laquelle nous voyons parfois des traits de couleur orange, vert, bleu. C'est une obligation qu'ils ont d'identifier les réseaux, mais il peut aussi leur être demandé d'utiliser de la peinture qui ne reste pas trois mois. L'objectif est que chaque entreprise soit contrainte de respecter une règle commune. Concernant le cas que vous évoquez rue Jean Catelas, nous sommes en procédure avec un opérateur, un concessionnaire, et pour l'instant, c'est un gros pavé d'enrobé posé à un endroit, et non seulement c'est laid, mais c'est également peu pratique. Nous attendons des expertises et nous sommes un peu coincés pour l'instant. Peut-être pourrions-nous prévoir une communication sur site pour expliquer la situation. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : C'est toujours très intéressant de revoir un règlement pour l'améliorer. Une question cependant. On constate aujourd'hui que l'on peut trouver très facilement à disposition dans Amiens des barrières ici ou là, parfois même des toilettes laissées par les entreprises, et je me suis toujours demandé pourquoi. En fait, j'ai trouvé la réponse il n'y a pas très longtemps. A chaque fois que vous passez un marché avec ces concessionnaires, ou lorsque ce sont des marchés à bon de commande, ils vous refacturent à chaque fois la mise à disposition de matériel. Donc on paie à chaque fois et eux se disent que cela a été payé par la collectivité, et tant pis si on ne le récupère pas. Le double inconvénient est que, d'une part, nous payons plus cher et, d'autre part, que l'on retrouve des objets disséminés un peu partout. Le second sujet concerne la fin de chantier. Quand vous faites intervenir un artisan chez vous, à la fin, avant de se faire payer, il vous demande si vous êtes satisfait de son travail. J'ai l'impression que ce n'est pas beaucoup le cas chez nous. On trouve souvent des chantiers qui n'ont pas été achevés dans les règles de l'art, avec des trous rebouchés de manière artistique, des travaux qui s'ils avaient été sous contrôle de notre collectivité jusqu'à la fin, n'auraient pas été rendus comme cela, nous n'aurions pas accepté un tel rendu. Ce règlement le prévoit certainement. Ce qui est

écrit sur le papier, c'est bien, mais si derrière, ce n'est pas géré avec rigueur, on ne verra pas forcément d'amélioration. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point, s'il vous plaît ?

M. de JENLIS : Je n'ai pas à vous rassurer ou à vous faire peur, j'ai juste à vous donner une réponse. Vous n'avez pas forcément raison quand vous dites que les barrières traînent parce qu'on nous les facture. Les concessionnaires ne nous facturent rien. Un concessionnaire nous demande l'autorisation de faire un trou pour passer ses réseaux, il ne nous envoie pas de facture. Je vous dis que c'est faux. Un concessionnaire demande juste la possibilité d'intervenir sur le domaine public et c'est la raison pour laquelle nous avons ce règlement de voirie qui s'adresse à eux et les autorise à attaquer notre domaine public, creuser une tranchée sur notre trottoir, mais en respectant des conditions. En revanche, je suis entièrement d'accord avec la seconde partie de votre intervention. Nous devons avoir une exigence absolue pour que celui qui intervient sur notre domaine public le rende, à minima, dans l'état dans lequel il était avant de faire sa tranchée. Nous veillons, et nous veillerons encore plus avec ce nouveau règlement de voirie à la qualité des travaux en amont, pendant, et après les travaux, pour faire en sorte que notre patrimoine public ne soit pas dégradé par des personnes qui viennent y travailler. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : J'ai pris le temps de vérifier. Page 71 du rapport, il y a une disposition propre aux riverains du domaine public routier, et page 73, il y a bien l'entretien des trottoirs : "Les habitants riverains sont tenus de nettoyer et balayer les trottoirs et caniveaux situés au droit des propriétés qu'ils occupent. En période hivernale, les habitants riverains sont tenus de balayer la neige afin de dégager un passage sur les trottoirs". C'est la raison pour laquelle je posais la question. On comprend bien quand il s'agit d'une maison individuelle, mais pour le reste il n'y a pas de précision.

M. de JENLIS : Au temps pour moi. Je vous prie d'accepter mes excuses, Merci pour la précision.

MME VERRIER : C'est dans le règlement. Ce sont, en effet, les riverains, et que l'on soit propriétaire ou locataire, on est tenu de nettoyer devant chez soi. Vous évoquez le problème des personnes âgées ou absentes, peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler s'il y a des chutes de neige, mais dans ce cas, c'est la solidarité, la citoyenneté, qui doit jouer. Ce sont des valeurs auxquelles on peut croire et qui existent encore. Les voisins sont là aussi pour aider, accompagner, en tout cas je l'espère. On ne peut qu'encourager la solidarité. Par rapport au règlement de voirie, c'est certain que le règlement de voirie actuel est plus contraignant pour les entreprises que le précédent. C'est aussi pourquoi il y a eu de la concertation et nous avons largement concerté parce qu'ils trouvaient que nous étions peut-être un peu plus difficiles, notamment par rapport à la remise en état, etc. Et des visites post-chantiers sont systématiques, c'est prévu, et le domaine public doit être remis en état, nous sommes vigilants et nous le serons encore plus avec cet outil qui est maintenant opposable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.

22 - AJUSTEMENT DU PERIMETRE DU PERMIS DE DIVISER DANS LES SECTEURS DE TAILLE DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

M. de JENLIS : Le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole, en vigueur depuis janvier 2021, vise à retenir et attirer les familles en augmentant l'offre de logements familiaux, à partir du T3.

Le Plan Local d'Urbanisme voté ce soir réaffirme la mise en place d'un Secteur de Taille de Logements (dit STL) sur plusieurs zones de la ville en application de l'article L.151-14 du Code de l'Urbanisme. Ainsi, les programmes immobiliers de 2 logements et plus qui y sont situés doivent obligatoirement inclure une proportion minimale de logements T3 et plus.

L'article L.126-19 du Code de la Construction et de l'Habitation permet à la Ville d'Amiens, en sa qualité d'autorité compétente en matière d'urbanisme, d'instaurer un permis de diviser dans ce STL, pour vérifier le respect de la proportion de logements familiaux exigée, lorsque les projets ne sont soumis ni à permis de construire ni à déclaration préalable de travaux.

Je vous rappelle que par délibération en date du 14 mars 2024, notre collectivité avait déjà approuvé une telle mise en place. Cependant, au titre du PLU révisé ce soir, je vous propose d'approuver à nouveau cette instauration selon le plan défini en annexe de la délibération.

Je précise que ce permis a pour unique rôle de contrôler les typologies de logement, à l'exclusion de tout autre aspect. Il coexiste avec le permis de diviser instauré par Amiens Métropole en 2020, toujours en vigueur, pour éviter la création de logements indignes et non-décents. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Cette délibération, à laquelle nous ne nous opposerons pas sur le principe, entre dans le cadre d'une orientation du PLH. Je cite le rapport explicatif : "Le programme local de l'habitat d'Amiens Métropole, en vigueur depuis janvier 2021, vise à retenir et à attirer les familles en augmentant l'offre de logements familiaux, T3 et plus. L'objectif est de leur permettre de trouver un logement adapté à leurs besoins sur le territoire". S'il est effectivement important de permettre aux familles de se loger, nous souhaiterions apporter un autre angle sur la question en rapport avec l'actualité parlementaire, quand bien même il n'est pas question ici de modifier le PLH. En effet, un rapport sénatorial publié il y a quelques semaines s'intéressait au logement des jeunes, question qui nous intéresse tout particulièrement dans une ville comme la nôtre étant donné sa sociologie. Parmi les préconisations, ce rapport jugeait utile de proposer des logements répondant aux besoins, mais également aux contraintes, notamment financières des jeunes isolés et des étudiants. Cela passerait notamment par une attention particulière à la mise en place de logements de plus petit format, tout particulièrement dans le parc social, et ce partout dans la ville, car outre les étudiants et la proximité importante des lieux d'études, cela concerne également les jeunes travailleurs et travailleuses. Nous insistons là-dessus car lors des récents passages de projets de bailleurs sociaux sur la Ville en conseil, la proposition des studios et T1 était ridiculement basse. Nous avons en tête l'exemple d'un projet de 73 logements, dont seulement 1,4% de format inférieur au T2. Attention à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, tout le monde, familles comme personnes isolées, doit pouvoir trouver un logement adapté à ses besoins et ses ressources.

M. de JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - PARC DE LA HOTOIE. ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROCEDURES REGLEMENTAIRES.

MME VERRIER : Le projet ambitieux et complexe de requalification du parc de la Hotoie, avec près de 28 ha, constitue l'un des engagements forts du mandat. Il vise à restaurer la cohérence spatiale du parc, à améliorer les usages et à renforcer ses fonctions écologiques. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, études comprises, est estimée à 12 379 683,96 € TTC. Les diverses études de faisabilité, de programmation, opérationnelles et réglementaires, se poursuivent depuis novembre 2020 et ont nécessité des compléments et ajustements en raison de l'évolution des procédures réglementaires.

Par ailleurs, l'expérimentation de la fermeture de l'avenue Salvador Allende a été prolongée légèrement afin d'obtenir une étude de trafic complète et fiable. Cet élément était déterminant dans le cadre de l'étude d'impact portant sur la santé et les usages. La collectivité a néanmoins souhaité avancer certains éléments comme la création du square de fitness, la contre-allée piétonne le long de l'allée du Bicêtre, ou encore les aménagements transitoires sur l'avenue Salvador Allende.

Je vous propose donc d'ajuster le phasage de l'opération, en débutant les aménagements par l'Ouest du parc à compter de septembre 2026, dite « phase 1 », à savoir les bassins ronds et des Régates, les allées Louis Blanc et de Tivoli, la grande pelouse et la promenade de la Hotoie. La phase 2, à l'Est du parc, commencerait potentiellement à partir d'août 2027, avec l'aire de jeux inclusive, le jardin de la petite Hotoie, le kiosque et la fontaine, la promenade, l'avenue Salvador Allende, l'allée du Bicêtre et les clairières événementielles.

De plus, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager et à saisir le tribunal administratif afin de désigner un commissaire enquêteur pour la réalisation d'une consultation du public.

M. de JENLIS : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je profite du sujet pour évoquer un nouveau point que l'avenue Allende, même si Madame VERRIER a dit que l'expérimentation de la fermeture d'Allende a été prolongée pour avoir des éléments plus fiables en termes de report, et pourtant il y a un an et demi deux ans, vous me disiez que vous aviez fait tous vos calculs, qu'il n'y aurait pas d'embouteillages, etc. Et là vous nous dites qu'on vous oblige à revoir votre copie et à vous assurer que les reports vont être sans impact. Il n'est pas nécessaire de réaliser beaucoup d'études, il suffit de demander aux Amiénois comment ils vivent le matin et le soir leur passage aux abords du parc. Le point sur lequel je voulais vous interroger concerne les clairières événementielles. Je n'ai toujours pas compris où vous alliez mettre les forains, comment on peut passer aujourd'hui d'une foire où l'allée centrale est occupée par des métiers, où la zone nord est occupée par des métiers, la zone sud essentiellement par les caravanes d'habitation, je ne comprends pas comment vous faites pour caser tout ce monde dedans, à moins de diminuer le nombre de forains, et si c'est le cas, je me demande encore comment vous faites. Est-ce que vous voulez bien nous dire comment tout ce monde rentre là-dedans et comment tout ce monde rentre là-dedans sans abîmer. Je le répète, nous allons injecter plus de 10 millions d'Euros, et si c'est pour, quelques années après, avoir un parc avec des allées totalement défoncées par les camions qui pèsent des tonnes, je n'arrive toujours pas à comprendre.

M. de JENLIS : Nous allons essayer de vous éclairer. Madame BECKER.

MME BECKER : Je voudrais profiter de ce point sur l'aménagement du parc de la Hotoie pour rappeler une évidence que, manifestement, certains dossiers ont tendance à oublier. Un parc, c'est fait pour les habitants, pas pour les tableurs Excel. Depuis le début, le collectif d'usagers

demande deux choses très raisonnables : maintenir l'ouverture de la voie d'accès routière en semaine parce qu'elle répond à des usages réels et quotidiens ; la réserver aux piétons le week-end pour que le parc reste un espace agréable, apaisé et vivant. Ce n'est pas une révolution, ce n'est pas un coup de force, c'est juste de la concertation réelle et du bon sens. Je crois que personne ici ne conteste la nécessité de réhabiliter La Hotoie, mais ce que le collectif regrette, c'est la méthode. La consultation publique ne doit pas être une formalité, encore moins une case à cocher avant d'appuyer sur envoi pour le permis d'aménager. Elle doit être un vrai moment d'écoute. Monsieur le Maire, si même au sein de votre majorité certains commencent à lever un sourcil sceptique, c'est peut-être que le projet gagnerait à être revu. Alors, je vous invite à rouvrir le dialogue, à entendre la demande claire des habitantes et des habitants des quartiers impactés et des usagers des voies et des espaces, et à faire de La Hotoie un projet partagé sans conflit d'usages plutôt qu'un sujet crispant. Après tout, un parc c'est fait pour respirer, ce serait dommage qu'il devienne le symbole d'un débat qui s'essouffle.

MME DESBUREAUX : Je souscris totalement à ce que vient de dire Evelyne BECKER. J'aurais juste quelques petites remarques sur le parc actuellement, car il est déjà un peu en travaux. C'est un lieu pour respirer mais c'est aussi un lieu de passage pour les piétons, et il s'avère que les voies piétonnes sont assez incomplètes, les trottoirs semblent abandonnés et les usages des différentes voies dans le parc sont assez flous. Même l'usage de l'avenue Allende, on se demande si ce sera la voie piétonne, la voie pour les vélos, pourquoi il y a de la pelouse entre les deux, c'est un peu flou. Il est difficile de s'y retrouver en ce moment, alors que les Amiénois aiment s'y promener. Et surtout, je souhaite signaler un problème allée de Tivoli, l'accès depuis la rue Chauvelin. Il n'y a plus les potelets amovibles qui empêchent la circulation des voitures et il y a donc un gros problème d'entrée des voitures dans le parc qui mettent en danger. Les voitures ont donc accès à cette voie de circulation qui est normalement piétonne et cyclable, ce qui devient dangereux.

M. de JENLIS : Est-ce que ce n'est pas lié au marché de Noël, sachant que des forains s'y sont installés ? Nous allons vérifier. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Il y a une véritable ambiguïté, Renaud l'a soulevée. Le rapport stipule que "la municipalité a décidé de prolonger légèrement l'expérimentation de la fermeture de l'avenue Salvador Allende". S'agit-il d'un prolongement qui date d'il y a dix-huit mois ? Tout à l'heure, il a été clairement dit que c'était fermé, que la décision avait été prise. Je ne comprends plus où nous en sommes, c'est de moins en moins clair.

M. de JENLIS : Je ne voudrais pas donner de faux espoirs à certains. Il n'y a pas eu de nouvelles études de circulation hormis celles déjà effectuées, après une phase test de cinq mois, je le rappelle, en 2024. Il y a eu cinq mois d'expérimentation à l'issue desquels une réunion publique a eu lieu où nous avons pu débattre. Madame BECKER évoque toujours les habitants, mais ce sont des habitants, ce ne sont pas tous les habitants d'Amiens qui sont contre. Je peux vous garantir que beaucoup de personnes y sont favorables. Plusieurs points. L'étude d'impact qui est évoquée, je pense que c'est avant tout une étude d'impact environnemental dite "quatre saisons", c'est-à-dire que comme son nom l'indique, elle doit durer les quatre saisons de l'année. Rien ne peut être fait sur cette avenue tant que l'étude environnementale n'est pas terminée. C'est long. Du fait à la fois de la taille du parc et des contraintes environnementales, les délais se sont allongés. Aucune nouvelle étude de circulation n'a été faite, nous l'avons fait faire à l'époque par un organisme indépendant qui n'est pas amiénois, qui l'a réalisée avec des données embarquées de la data. Et la décision qui a été prise est celle que vous connaissez.

Concernant la foire, c'est un événement populaire, personne ne peut lui retirer cette qualité, il y a énormément de monde, de tous les quartiers d'Amiens, qui se rend à la foire. L'emprise foncière de la foire est colossale. Aujourd'hui, la question n'est même plus de savoir si la foire doit rester ou partir de la Hotoie, c'est de savoir si la foire doit rester ou partir d'Amiens, car il n'y a pas de foncier en dur aujourd'hui à même d'accueillir la foire dans sa configuration actuelle. Finalement, la question est assez simple : voulons-nous encore une foire à Amiens ou pas ? Nous partons du principe que cette foire a tout son rôle, nous avons fait réaliser des études de fréquentation. Je pense que ce serait une erreur de supprimer une foire dans la ville d'Amiens sachant que c'est un événement populaire qui attire énormément de monde, de familles. J'ai beau tourner la question dans tous les sens, je ne vois pas où nous pouvons l'installer ailleurs que là. En revanche, vous avez évoqué la base-vie, où les forains installent leurs caravanes. La base-vie n'a pas vocation à rester sur place, c'est certain, les discussions avec les forains avancent. L'idée est plutôt de basculer la base-vie à un autre endroit, et c'est ce sur quoi nous travaillons.

Madame BECKER a évoqué le collectif, mais il s'en crée dès qu'un projet se monte. J'ai beaucoup de respect pour le collectif, nous les avons entendus, ils faisaient beaucoup de bruit à un moment, cela fait partie du jeu, quand on n'est pas content, on conteste, c'est normal, cela nous arrive tous. J'ai rencontré un par un les commerçants qui ont été impactés directement par la fermeture de l'avenue, c'est bien à eux que je pensais aussi quand la décision a été prise, sachant que ce n'était pas une décision facile à prendre. La deux fois deux voies n'existait pas avant les années 1970, une cicatrice a été faite dans un parc historique que nous estimons devoir réparer pour rendre toute sa splendeur et toute sa dimension d'origine à ce parc. Là-dessus, pas de faux espoirs, la décision a été prise, et il n'y a aucune raison que l'on revienne dessus.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU (pouvoir à Mme BELLINA), M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, BAÏS, Mmes DELATTRE et DESBUREAUX, ont voté contre.

24 - CLESENCE. AMSOM HABITAT. TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION DES ENSEMBLES IMMOBILIERS ALLEE PIERRE ROLLIN. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL. CONVENTION TRIPARTITE.

MME VERRIER : Le 12 mars 2020, la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et l'ANRU ont signé une convention relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. L'un des objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier Pierre Rollin vise notamment à clarifier les domanialités par la rationalisation des limites parcellaires et la réorganisation du stationnement résidentiel des 2 bailleurs sociaux principaux du quartier, à savoir l'AMSOM Habitat et Clésence. Ainsi, ces derniers se sont entendus, après rénovation de leurs immeubles respectifs, pour réaménager les espaces extérieurs de leurs résidences situés aux abords de l'allée Pierre Rollin et procéder à des échanges fonciers.

Afin de mettre en œuvre ces aménagements, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite à intervenir avec ces 2 bailleurs sociaux.

Dans le détail, cette convention engage la Ville d'Amiens à mettre à disposition gratuitement au profit de l'AMSOM Habitat une partie de la parcelle cadastrée EM n° 407, d'une superficie

d'environ 37 m². Cette mise à disposition permettra de créer un enclos à ordures ménagères et un espace vert.

La Ville d'Amiens s'engage également à présenter lors d'un prochain Conseil Municipal, d'une part, la cession au profit de l'AMSOM Habitat de cette emprise et, d'autre part, l'acquisition auprès de Clésence d'une partie de la parcelle cadastrée EM n° 359p d'environ 488 m². Le prix de l'acquisition reste toutefois à déterminer à ce stade de l'opération.

Enfin, si le projet urbain le nécessite, la collectivité devra reconstituer à ses frais un accès, depuis la rue Pierre Rollin, à la parcelle EM n° 314, propriété de Clésence.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, HAMADI, CAUSSIN, M. LORIC, M. GEST (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), Mmes BOHAIN, RODINGER (pouvoir à Mme BOUCHEZ) n'ont pas pris part au vote.

25 - AMENAGEMENT D'ACCES PROVISOIRES POUR CONSTRUCTIONS NEUVES. RUE ROBERT LE COQ ET AVENUE LOUIS BLANC. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : Un programme de construction de 13 lots à l'angle de la rue Robert Le Coq et de l'avenue Louis Blanc est actuellement piloté par la SNC Amiens Avenue Louis Blanc. Ce programme est composé à la fois de maisons individuelles et de logements collectifs qui génère de nouveaux besoins de desserte de parcelles sur l'espace public. C'est pourquoi Amiens Métropole souhaite réaliser des aménagements provisoires se traduisant par la création ou la modification d'accès véhiculés ou piétons. Ces aménagements nécessiteront toutefois la reprise de structure et de bordures et la réalisation d'un nouveau revêtement. L'espace à l'angle des deux rues sera aménagé provisoirement avec des empièvements et de la terre végétale afin de préfigurer l'aménagement définitif de l'espace. Ces deux rues étant des voies communautaires, le coût des travaux pour Amiens Métropole est estimé à 200 000 € TTC. L'aménageur s'engage à participer au coût des travaux provisoires de réfection de l'espace public selon un montant de 171 250 € TTC puisque toute modification de l'espace public liée aux nouveaux besoins d'accès est financièrement imputable au pétitionnaire du permis d'aménager.

Je propose que la Ville d'Amiens participe financièrement à l'opération en versant un fonds de concours de 30% du montant HT du coût résiduel des travaux d'investissement réalisés, soit une somme estimée à 7 187,50 €.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

26 - LUNE DES PIRATES. RUE DES ARCHERS ET EDMOND FONTAINE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : Par délibération en date du 2 octobre 2025, le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé le projet d'aménagement des abords de la Lune des Pirates ainsi que le dépôt du permis d'aménager correspondant. Ce projet se décompose en plusieurs parties, dont notamment une reprise partielle, induite par l'opération portée par Amiens Métropole, des rues des Archers et Edmond Fontaine qui sont des voies communales.

C'est à ce titre que je vous propose d'approuver le projet d'aménagement et d'autoriser à signer une convention de fonds de concours, afin qu'Amiens Métropole participe financièrement à hauteur de 50% du montant HT des travaux, soit une recette à provenir de 70 925 €.

M. de JENLIS : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, je crois que l'on est sur le point de nous demander de faire une bêtise phénoménale. En voyant le titre de cette délibération, je me suis dit qu'il s'agissait encore d'une délibération que Madame DESBUREAUX et Mme DELATTRE ne voteront pas puisqu'il est question de fonds de concours. Et en parcourant le texte, je n'en ai pas cru mes yeux. On propose à la Ville de recevoir un fonds de concours de 70 000 € de la Métropole pour reprendre une voirie communale qui amène à la nouvelle Lune des Pirates, Lune des Pirates qui, je le rappelle, est financée par la Métropole. C'est donc un fonds de concours dans le sens Métropole-commune, très exactement contraire au principe des fonds de concours posé depuis son origine par notre Métropole. Et d'ailleurs un principe rappelé dans son pacte financier et fiscal. En clair, pour la Métropole, un fonds de concours va des communes vers la Métropole. En voyant cette délibération, je me suis demandé ce qui justifiait l'inversion exacte d'un principe posé depuis les premières années de la Métropole et toujours mis en œuvre au grand dam de nos collègues DELATTRE et DESBUREAUX. La Ville a-t-elle subi un préjudice du fait de la construction de la nouvelle Lune des Pirates ? En commission, on m'a dit que la Ville faisait des travaux nécessités par son implantation, parce qu'il y a eu une erreur d'altimétrie du bâtiment, bref, et ces travaux auraient été faits un jour, mais ils ont dû être avancés. Ma question est donc la suivante : la Ville, nous, pouvons-nous vraiment considérer comme un préjudice la construction par la Métropole à hauteur de 8 millions d'Euros d'un nouvel équipement à vocation de spectacle dans notre quartier étudiant et festif en lieu et place d'un terrain vague à usage de parking ? Est-ce que les commerces et les bars alentour ne vont pas accroître leur clientèle ? Est-ce que l'attractivité de la ville ne va pas se trouver grandie par ce nouvel équipement ? Autrement dit, y a-t-il vraiment un préjudice ? Il me semble que si la réponse est oui, on a trouvé des préjudices bien plus caractérisés. De mon point de vue, la ville obtient le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Vous pourriez me dire : de quoi nous parles-tu, on est ici à la ville, et on doit se réjouir d'avoir le beurre, l'argent du beurre et puis et puis... Or, cette vision unique est pour nous tous absolument impossible à tenir parce que nous sommes aussi la Métropole avec les autres communes.

Cette fois, je vous propose de regarder côté Métropole. En charges nettes, sauf erreur de ma part, cette opération représente globalement 3,6 millions d'Euros. La Métropole investit donc 3,6 millions pour construire la Lune des Pirates. Ce sont donc 3,6 millions d'Euros plus 70 000 €, et vous me direz que 70 000 € par rapport à 3,6 millions d'Euros, ce n'est rien. Effectivement, c'est franchement mesquin, mesquin de notre part d'aller réclamer 70 000 € pour plusieurs raisons. Et en voici une au moins : Est-ce qu'au moment de construire cet équipement, la Métropole a demandé quelles seraient les communes désireuses de l'accueillir sur leur territoire ? Non, tant il était évident que cet équipement avait vocation à être sur Amiens. A-t-il fallu discuter longtemps avec Amiens pour que notre ville accepte cette implantation ? Evidemment non, nous la voulions là, et seulement là. Moralité, la Métropole est vraiment bonne fille, elle paie en grande partie un équipement que notre Ville voulait et elle rajoute à la facture globale 70 000 €. Mais

tout cela n'est pas qu'une affaire de gros sous. Tout cela intervient, et la presse s'en est fait l'écho, à un moment où les élus des autres communes scrutent avec attention le fonctionnement de l'intercommunalité. Et à un moment où la méfiance à l'égard de la grande ville que nous sommes ne demande qu'à s'exprimer. C'est bien cela qu'exprime la lettre ouverte signée par nombre de maires il y a quelques jours, demandant que plus jamais le Maire d'Amiens ne devienne Président de la Métropole. Je peux vous garantir que c'est déjà dans la tête de certains d'entre eux, et bientôt de demander que le Président de la Métropole ne soit même pas élu de la Ville d'Amiens. C'est le contexte dans lequel nous votons cette délibération. Alors, que vont penser les maires signataires de cette lettre, de ce fonds de concours que la Métropole, contrairement à ce que l'on a toujours pratiqué, va verser à la Ville ? Un fonds de concours que l'on va leur demander de voter jeudi prochain. D'abord, ils vont se dire qu'ils ont bien raison de se méfier de l'actuel Maire d'Amiens qu'ils n'aiment décidément pas, et qu'ils ont bien tort de faire confiance à l'actuel Président de la Métropole, élu de la Ville d'Amiens, qui se montre si généreux avec la Ville dont il est précisément l'élu.

Mais le plus ennuyeux n'est pas là à vrai dire car, à ce stade, on en est seulement aux questions de personnes, et par définition, les personnes ne font que passer, même si de nouveaux noms apparaissent sur une nouvelle plaque de marbre sur le mur de la mairie. Le plus ennuyeux dans tout cela, c'est que les maires qui ont l'esprit pratique, faites-leur confiance, vont dire : très bien, on a fait cela pour la Ville d'Amiens, alors faisons la même chose pour les autres communes, et sur le fond ils auront raison. Et les uns et les autres vont nous dire très vite : dans ma commune, tels travaux métropolitains, tel équipement métropolitain m'a obligé à faire telle ou telle chose. Eh bien, je vous demande de me rembourser 50% de ce que j'ai investi. En clair, cette délibération rend un très mauvais service à tout le monde malgré les apparences. Elle rend un très mauvais service à la Métropole dont les principes de fonctionnement, sans même évoquer ses finances, sont fragilisées et, du même coup, elle rend un très mauvais service, malgré les apparences, à notre Ville car, faut-il le rappeler, ce qui fragilise la Métropole nous fragilise également. Je vous en conjure, il faut absolument voter contre ce versement d'un fonds de concours de la Métropole à notre Ville, c'est notre intérêt à tous.

M. de JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

MME FOURE : J'ai bien fait de venir car, franchement, je ne m'attendais pas du tout à avoir ce genre d'intervention. Je voudrais simplement dire deux choses. D'une part, je pense que c'est Alain GEST lui-même qui présentera la délibération la semaine prochaine en Conseil d'agglomération. D'autre part, sauf erreur de ma part, ce dossier a été présenté en bureau municipal et en bureau d'Amiens Métropole à un moment où le même Benoît était présent et où je ne l'ai pas entendu réagir sur le sujet. Nous allons vérifier parce que ce dossier est dans les clous depuis quelques semaines et il n'y a pas si longtemps, que je sache, que tu es démissionnaire de l'exécutif de la Métropole et de la Ville. Je m'étonne simplement de constater que lorsqu'on change de place dans cette enceinte, on ne se comporte pas de la même façon, cela me laisse perplexe.

M. de JENLIS : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Madame la Maire, votre attaque est vraiment très basse, je le dis comme je le pense. D'abord, je demande à ce que l'on vérifie, mais ce dossier n'a jamais été instruit quand j'étais encore au bureau. Par ailleurs, je me rappelle d'une délibération concernant le Marais de Boves où l'on avait proposé que la Métropole paie un fonds de concours aux communes, et je m'y étais opposé de la même façon en bureau municipal. J'ai donc toujours été constant, et il

n'empêche que sur le fond, nous rendons un très mauvais service à tout le monde avec ce type de délibération.

M. de JENLIS : Renaud DESCHAMPS puis Monsieur PRADAT.

M. DESCHAMPS : J'ai trouvé la prise de parole de Benoît particulièrement clairvoyante et intéressante, et je ne suis pas là pour le sauver, comme Brigitte FOURÉ essaie de sauver Hubert de JENLIS, je suis en train d'écouter avec attention ce que Benoît vient de dire. J'en ai discuté en aparté avec Julia BELLINA pendant sa prise de parole et après, et nous sommes totalement d'accord avec ce qu'il vient de dire. Nous ouvririons la boîte de Pandore en votant cette délibération. Très clairement, nous allons également, Benoît, voter contre cette délibération.

M. de JENLIS : Je ne sais pas pourquoi quand vous vous exprimez, il faut toujours caricaturer les choses. Pourquoi n'exprimez-vous pas simplement votre propos ? Vous avez le droit d'être contre, mais je ne vois pas pourquoi vous dites que vous ne viendriez pas en soutien ou sauver qui que ce soit comme Brigitte FOURÉ a pu me sauver. Changez un peu de style.

M. PRADAT : Nous avons besoin de nous concerter pour établir notre vote. Je suis désolé car il est tard, mais nous allons vous demander une petite suspension de séance.

M. de JENLIS : C'est quoi petite pour vous ?

MME BECKER : C'est le temps qu'il nous faudra, Monsieur.

M. de JENLIS : Je n'ai pas encore suspendu. Il est 21h49, je vous propose une courte suspension de séance, et nous reprenons à 21h55.

(Suspension de séance à 21h49).

(Reprise de la séance à 21h58).

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Annie.

MME VERRIER : Juste pour expliquer, puisque Monsieur MERCUZOT a évoqué un problème d'altimétrie. Je vais revenir à du technique, je m'en excuse. Le bâtiment a un problème d'altimétrie et a donc dû être remonté d'environ 16 centimètres, et contrairement à ce que dit mon collègue, il n'était pas prévu pour la Ville d'Amiens de refaire des travaux, et notamment de modifier le trottoir puisque ces 16 centimètres obligent à créer une pente, et vous savez que nous sommes très sensibles à la dimension d'accessibilité des trottoirs, donc la pente ne doit pas être importante et inférieure à 2%. Nous allons donc modifier le trottoir en hauteur mais nous allons l'allonger, modifier la voirie, sur un espace dont les travaux sont pris en charge, quand c'est un particulier, par le particulier. Nous l'avons fait pour la résidence seniors rue Gloriette, et c'est la résidence qui paie. En l'occurrence ici, notre interlocuteur est Amiens Métropole. Ce qui explique le problème. Je précise aussi que depuis la réforme de 2004, de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les fonds de concours peuvent être réciproques. Donc, en effet, cette participation d'Amiens Métropole à des travaux qui, sinon, n'auraient pas été engagés par la Ville, semble logique.

M. de JENLIS : Merci, Annie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU (pouvoir à Mme BELLINA) MM. MERCUZOT, BAÏS ont voté contre.

M. RIFFLART ne prend pas part au vote (absent au moment du vote).

27 - CENTRE DE FORMATION PROMEO CFAI PICARDIE. CESSIION DU TENEMENT FONCIER DE L'ANCIENNE STEP SAINT-MAURICE. DESAFFECTATION EFFECTIVE ET DECLASSEMENT.

MME VERRIER : Le centre de formation PROMEO CFAI Picardie souhaite développer son activité sur le territoire amiénois en doublant, notamment, sa capacité d'accueil. Elle avait alors manifesté le souhait de s'implanter sur la friche communale de l'ancienne STEP Saint-Maurice. Lors de notre séance du 19 juin dernier, la cession des parcelles communales a été approuvée, pour une surface de 27 071 m², cession soumise à la condition suspensive de désaffectation effective des parcelles cadastrées section XO n° 2p et 3p à usage de cheminement piéton. Cette désaffectation a été constatée par huissier suivant un acte établi le 26 novembre dernier. Une promesse de vente a été signée ensuite le 28 novembre.

Je vous propose ainsi de constater la désaffectation effective de ces deux parcelles et de prononcer leur déclassement du domaine public. Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AGENCE REGIONALE DE SANTE. FINANCEMENT D'UN SIMULATEUR D'OBESITE. CONVENTION.

MME MAKDASSI : Aujourd'hui, sur les 8 milliards d'habitants dans le monde, près de 1 milliard de personnes sont atteintes d'obésité. Il y a 35 ans, on comptait environ 30 millions d'enfants et adolescents obèses. Aujourd'hui, ce chiffre approche les 160 millions, soit cinq fois plus, avec toutes les conséquences néfastes que cette pathologie entraîne tant pour les personnes concernées que pour la société dans son ensemble, sans même évoquer le coût économique. On observe également de plus en plus de cas de diabète de type 2 en relation avec l'obésité, chez les adolescents, une maladie autrefois qualifiée diabète de l'âge mûr.

La région des Hauts-de-France est particulièrement touchée par l'obésité, avec 20% chez les adultes, 6% chez les enfants des classes de 6^{ème}. Certes, il existe une prédisposition à l'obésité, mais une augmentation d'une telle ampleur ne peut s'expliquer que par des facteurs environnementaux, le mode de vie, les comportements alimentaires, la sédentarité et, plus largement, notre environnement quotidien.

Dans ce contexte, les médecins ne pourront jamais venir à bout de ce fléau sans l'appui des pouvoirs publics, en particulier celui des collectivités locales. Pour pouvoir agir efficacement sur un problème, il faut d'abord le rendre visible et l'identifier clairement. C'est pourquoi, dans le cadre du déploiement d'actions de prévention en lien direct avec les axes stratégiques du CLS 3, l'Agence Régionale de Santé a décidé d'accorder à la Ville d'Amiens une subvention de 3 525 € correspondant au coût d'un simulateur d'obésité, un dispositif pédagogique innovant, visant à sensibiliser le public aux effets de l'obésité. Une combinaison associée à des poids pouvant atteindre 35 kg, permet de prendre conscience de l'impact du surpoids non seulement sur la vie quotidienne, mais aussi sur la santé mentale.

Il s'agit d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. de JENLIS : Olivier JARDÉ .

M. JARDE : Je suis totalement d'accord avec le Docteur MAKDASSI. Je voudrais simplement ajouter que nous avons la chance à Amiens d'avoir une plateforme de simulation européenne, qui s'appelle SimUSanté. Ce simulateur va renforcer la panoplie de SimUSanté et de la simulation amiénoise.

M. de JENLIS : Madame BECKER.

MME BECKER : Je veux d'abord saluer cette action de prévention et remercier l'ARS pour la subvention du simulateur d'obésité car c'est un équipement utile et pertinent, mais si l'on veut combattre l'obésité, il faut oser dire la vérité : on ne lutte pas contre un problème systémique avec des outils isolés. La prévention est indispensable, mais malheureusement, sous Macron, mieux manger n'est pas accessible à toutes et tous. Si les familles n'ont pas les moyens ou l'environnement pour adopter des habitudes saines, alors on va louper la cible. De la même manière, une ville en meilleure santé, c'est aussi une ville moins stressante, sécurisante, apaisée. Quand on vit dans un territoire où l'accès aux soins est simple, où le quotidien n'est pas une source de pression permanente, on favorise le bien-être, et donc la lutte contre l'obésité. La santé publique commence dans la rue. Aujourd'hui, et pour rappel, le COSEM a fermé, le Centre SoMeD vient de fermer ce lundi 8 décembre, le quartier Saint-Leu est à court de médecins avec l'espoir de la création d'une maison de santé, les urgences absorbent des soins primaires, et le budget 2025 du PLFSS n'améliorera pas l'accès aux soins publics.

Pendant que nous parlons prévention, la réalité sanitaire du territoire recule. En 2024, nous avons déjà alerté sur les dérives du tout privé sans contrôle. Les faits nous donnent tristement raison. Et puisque les centres ferment les uns après les autres, nous devons regarder les solutions qui existent. Les centres de santé en SCIC, prévus par l'ordonnance de 2018, gouvernés localement, non lucratifs, attractifs pour les praticiens et recommandés par le Conseil Economique, Social et Environnemental, pour lutter contre les déserts médicaux, pourraient être une piste pour garantir l'accès à la santé. C'est concret, c'est à notre portée, et c'est cohérent avec l'idée d'une ville qui protège réellement la santé de ses habitants. Amiens mérite mieux. Alors oui, félicitons cette action de prévention contre l'obésité avec ce simulateur, mais ouvrons enfin un chantier solide pour l'accès aux soins car prévenir sans pouvoir guérir, ce n'est pas une politique de santé, c'est un pari.

M. de JENLIS : Je reçois une délégation de pouvoir de Matthieu BEAUVARLET au profit de Pierre SAVREUX. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Bruno.

M. BIENAIME : Je vais répondre car vous attaquez indirectement tout le travail qui est fait par le Service municipal de santé, et vous n'avez certainement pas les chiffres des actions menées partout sur le territoire. Je vais reprendre ce qui a été voté cette année. Le Conseil Local de Santé, avec le nombre de partenaires qui a beaucoup augmenté, représente une force de frappe assez incroyable. Nous sommes partis de 4 partenaires, nous sommes aujourd'hui 13 au total, nous avons 7 partenaires supplémentaires. Nous avons démultiplié par quatre le nombre d'actions de prévention sur le terrain depuis le début de ce mandat. Vous pouvez nous expliquer que la politique de santé nationale n'est peut-être pas suffisante, mais ce ne sera jamais suffisant de toute façon au regard de la population qui vieillit, qui a besoin de soins, qui a besoin d'être accompagnée, et c'est un travail collectif. J'ai le sentiment que toutes les actions que mène le Service municipal de santé, avec tous nos partenaires, sont très ciblées, vont dans le

sens d'accompagner les personnes les plus en difficulté, et je suis assez navré d'entendre que la Ville ne fait pas sa part parce que la Ville fait bien plus que sa part sur ses actions de santé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY ne prend pas part au vote.

29 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE. INSTALLATION D'UNE STATION VELAM. CONVENTION QUADRIpartITE.

M. BIENAIME : Dans le cadre du déploiement des stations Vélam, consécutivement au nouveau contrat de concession passé avec JCDecaux, des échanges sont intervenus avec la Direction Générale du CHU dans la mesure où ce site constitue un générateur de déplacements majeur qui fait face à une pression importante du point de vue du stationnement automobile. Suite à l'accord anticipé du CHU, une station Vélam a été implantée à l'entrée du site depuis le 1^{er} octobre.

C'est en ce sens que je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de la convention quadripartite à intervenir avec le CHU, JC DECAUX et Amiens Métropole. La collectivité a conservé à sa charge sur cette opération les travaux de terrassement ainsi que les travaux d'aménagement des espaces environnants de la station.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - MARCHE LES PUCES AMIENOISES AU JARDIN DUFAU. COMPLEMENT DE DATES SUR L'ANNEE 2025.

MME LAVALLARD : Afin de dynamiser et de rendre plus attractif le centre-ville d'Amiens, la collectivité a approuvé, lors du Conseil municipal du 29 avril dernier, la création au Jardin Dufau d'un marché « les Puces amiénoises » un samedi par mois sur la période d'avril à octobre 2025. Ce marché offre de la belle brocante, de l'antiquité et de la décoration dans une logique d'économie circulaire et de développement durable.

Je vous propose aujourd'hui l'ajout de deux dates supplémentaires les samedi 20 et dimanche 21 décembre 2025, lors du marché de Noël et toujours au jardin Dufau, moyennant un tarif de 12 € le mètre linéaire et par jour.

M. de JENLIS : Pas de demande de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - VILLAGE DES CREATEURS. RENOUVELLEMENT A L'OCCASION DU MARCHE DE NOËL.

MME LAVALLARD : Le marché des créateurs de la Ville d'Amiens, mis en place à l'été 2018, connaît un succès important auprès du public. En 2021, à la demande des exposants et pour renforcer l'animation autour du marché de Noël, une version hivernale baptisée « Village des Créateurs » a été expérimentée. Cette première édition avait obtenu des retours positifs, bien

que des améliorations aient été demandées concernant la durée jugée trop courte et son emplacement initial rue de la Malmaison peu adapté.

En conséquence, à partir de 2022, et en concertation avec les fédérations des commerçants non sédentaires et la Fédération des commerçants du centre-ville, le Conseil municipal du 10 novembre 2022 a acté la création du village des créateurs sur la place de l'Hôtel de Ville afin d'en faire un rendez-vous hivernal régulier.

Je vous propose pour cette année d'approuver le renouvellement de cette opération durant le marché de Noël les vendredis, samedis et dimanches de 10h00 à 19h30.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - RUE DE SAVEUSE. INDEMNISATION SUITE AUX TRAVAUX ESPACES PUBLICS. SNC TABAC LIU. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME LAVALLARD : Lors du Conseil municipal du 14 mars 2024, la Ville d'Amiens a confirmé sa volonté de soutenir les entreprises riveraines affectées par les travaux d'aménagement des espaces publics en approuvant la mise en place d'un règlement d'indemnisation exceptionnelle destiné à faciliter le règlement amiable des dommages économiques potentiels subis par les commerces concernés.

A noter que pour bénéficier de cette aide, les travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'œuvre de la Ville d'Amiens, l'entreprise concernée doit justifier d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 15% directement liée à la réalisation des travaux et la durée des travaux doit être d'au moins trois mois.

Dans ce cadre, une demande d'indemnisation a été déposée en juin 2025 par Monsieur Jérôme LIU, gérant de la SNC TABAC LIU, sise au 1, route d'Abbeville. La SNC a été impactée par les travaux situés rue de Saveuse.

Je vous propose de lui octroyer une indemnité d'un montant de 11 167 € et d'approuver le protocole transactionnel correspondant. Je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole.

M. de JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - ROUTE DE ROUEN. TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE. INDEMNISATION AMIALE EN REPARATION DES PREJUDICES SUBIS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

MME LAVALLARD : Il s'agit maintenant de verser une indemnisation à Monsieur Alain CORBISI, gérant d'un cabinet d'ostéopathie, pour un montant de 6 894 €, en réparation du préjudice subi par son cabinet au cours des travaux de réfection de voirie sur la route de Rouen. En effet, sur toute la période des travaux, et notamment la mise en circulation en sens unique de janvier à novembre 2024, le chiffre d'affaires et la marge de ce praticien ont été particulièrement impactés.

Je vous propose d'approuver le versement de cette indemnité, d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec le praticien et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - MARCHE N° 2020-45. GESTION ET EXPLOITATION DES 10 PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION D'INDEMNISATION.

M. RIFFIOD : Dans le cadre du marché pour la gestion et l'exploitation des 10 parcs de stationnement de la Ville d'Amiens, confié à la Société EFFIA depuis le 1^{er} janvier 2021 et suite au bouleversement de l'équilibre économique du contrat lié à la conjoncture, et plus particulièrement le coût de l'électricité, la société sollicite, au titre de la théorie de l'imprévision, une compensation financière concernant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023.

Je vous propose donc de lui accorder une indemnité de 149 400 € TTC, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. de JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME. TE80. EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES. CONVENTION.

M. RIFFIOD : Le déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire a été approuvé lors du conseil municipal du 14 décembre 2017. Dans le cadre de l'entente constituée entre la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens, il a été convenu que la Ville d'Amiens et la communauté d'agglomération confient l'installation et l'exploitation des bornes de recharges des véhicules électriques et hybrides rechargeables à la FDE de la Somme.

Je vous propose aujourd'hui de poursuivre ce partenariat avec Territoire d'Energie Somme, anciennement FDE de la Somme, par l'approbation d'une convention lui permettant d'assurer, pour le compte de la Ville, la maintenance, la supervision et la monétique des bornes, ainsi que le déplacement ou le remplacement des équipements si nécessaire. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. de JENLIS : Il s'agit du renouvellement d'une ancienne convention. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET. AMI. DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HYDROELECTRIQUE DE LA SOMME. PROMESSE DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC.

M. de JENLIS : Je vous propose d'approuver et de m'autoriser à signer la promesse de convention d'occupation temporaire de parcelles du domaine public à conclure en vue de la réalisation d'installations hydroélectriques, et plus particulièrement leur installation, l'exploitation et leur maintenance.

En effet, je vous rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 24 juin 2021 dans le cadre de notre politique de transition énergétique, de concert avec le Département de la Somme et la commune de Long.

Le groupement des sociétés d'économie mixte SEM Somme Energie et SEM Energie HDF, dénommé SAS SOMME HYDRO ELEC, a ainsi été retenu pour porter le projet d'équipement de plusieurs chutes d'eau sur le fleuve de la Somme.

Les surfaces concernées correspondent à une emprise de 1 052 m². Les installations prévues auront une capacité de production d'environ 49 kWh, générant une énergie estimée à 307 MWh par an, ce qui équivaut à la consommation de 69 logements, par exemple.

Je vous précise également que cette promesse de convention est établie pour une durée de 48 mois et qu'elle donnera lieu à une prochaine convention d'occupation temporaire de 75 ans. Cette occupation du domaine public permettra à la Ville de percevoir une redevance économique de 1% du chiffre d'affaires de la société, soit un montant estimé à 35 136 € sur toute la durée de la convention.

Dans ce cadre, je vous propose d'autoriser la SAS SOMME HYDRO ELEC à déposer toutes demandes d'autorisation administrative pour la réalisation des travaux nécessaires au déploiement de ce projet. A noter que ces autorisations n'ouvriront droit à aucune indemnisation quelle qu'elle soit. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - SIP. REHABILITATION DE 17 LOGEMENTS SITUES BOULEVARD DE GUYENCOURT A AMIENS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. de JENLIS : Je vous propose de répondre favorablement à la SIP qui sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 621 614,74 € destiné à financer la réhabilitation de 17 logements collectifs situés 13, boulevard de Guyencourt. Les travaux ont déjà été réalisés, comme la réfection des sols des logements, le remplacement des appareillages sanitaires, mais aussi l'amélioration de la performance énergétique des logements, par le remplacement des menuiseries, des bouches d'extractions et d'entrées d'air, le ravalement de la façade et de la toiture terrasse, le remplacement des radiateurs. Ainsi, la rénovation énergétique du bâtiment passe d'une étiquette D à une étiquette C. Je vous propose de m'autoriser à signer la convention de garantie correspondante. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI et M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

38 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ÉTAT DES TRAVAUX MENES DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2024.

MME LE CLERCQ : Je vous propose de prendre acte de l'état des travaux menés par la Commission consultative des services publics locaux, que j'ai l'honneur de présider. En effet, au-delà de la mise à disposition des procès-verbaux de chaque commission dans les dossiers délibératifs correspondants, dont vous avez ainsi pu prendre connaissance au fil de l'année, le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation annuelle de son activité.

Ainsi, depuis la dernière délibération, la commission a été convoquée à quatre reprises et s'est réunie trois fois, en raison d'une absence de quorum sur l'instance du 12 novembre 2024. En revanche, le 25 novembre 2024, les membres de la Commission consultative étaient tous présents - et je remercie mes collègues - et ont pu prendre acte de comptes rendus annuels d'activité de concession remis par Enedis au titre des années 2022 et 2023, et par GRDF au titre de l'année 2022, avant soumission au Conseil municipal du 12 décembre 2024.

Le 26 février 2025, les membres de la commission ont, d'une part, rendu un avis favorable sur le dossier de classement du réseau de chaleur, s'agissant du périmètre de la zone prioritaire de développement proposé dans le dossier et sur le seuil de puissance de 100 kW au-delà duquel s'applique l'obligation de raccordement. D'autre part, ils ont pris acte du rapport produit par la SEMOP Amiens Énergies, délégataire du service public de production et distribution de chaleur de la Ville d'Amiens pour l'année 2023, et qui a été présenté au Conseil municipal du 20 mars 2025.

Enfin, le 13 octobre 2025, la commission a pris acte des comptes rendus annuels d'activité de concession remis par GRDF pour les années 2023 et 2024, ainsi que du rapport remis par la SEMOP pour l'activité de la DSP qui lui a été confiée, au titre de l'année 2024.

Ces trois dossiers ont ensuite été soumis au Conseil municipal en date du 4 novembre 2025. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

M. de JENLIS : Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DONT ACTE

39 - CRECHES ASSOCIATIVES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des structures "Petite Enfance" associatives en leur apportant un soutien financier afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil. C'est pourquoi pour l'année 2026, je vous propose d'attribuer aux crèches associatives une subvention de 2 400 € par place, ce qui représente une subvention totale de 674 400 € pour 281 places. Il convient d'approuver les conventions à intervenir avec ces crèches associatives et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. de JENLIS : Je précise qu'auparavant, l'aide était à hauteur de 2 100 €. Elle passe donc 2 400 €, et ce afin de renforcer l'accueil des tout petits dans les crèches et pour soutenir les familles. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme CLECH n'a pas pris part au vote.

40 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : L'association Bleu Ciel bénéficie d'une convention concernant l'organisation d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour différentes écoles situées sur le territoire amiénois.

Pour ces actions entreprises dans le cadre du Projet Éducatif Global Municipal, je vous propose de reconduire, au titre de l'année 2026, le versement d'une subvention d'un montant de 265 000 €, montant identique à celui voté pour l'année 2025.

Je vous propose d'approuver la convention annexée à la délibération et qui fixe les modalités de versement de cette somme ainsi que les obligations de chaque partie. Je vous invite également à en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

M. de JENLIS : Madame BECKER.

MME BECKER : Concernant la subvention à l'association Bleu Ciel, nous saluons le travail des personnels de l'association, mais enfin, il faut rappeler une réalité : si cette association est encore debout, c'est parce que la Ville d'Amiens a dû remettre de l'argent sur la table pour la sauver. C'est précisément pour éviter ce type de fragilité que nous avons déjà proposé une mise en régie. L'association exécute une mission de service public municipale de gré à gré. C'est juridiquement problématique vu le montant, vous le savez et vous laissez faire. Et aujourd'hui, rien n'a structurellement changé. Externaliser un service public essentiel, c'est aussi prendre le risque que la qualité varie d'une école à l'autre, et ce n'est pas acceptable. L'accueil périscolaire, ce n'est pas un gadget, c'est un moment-clé pour les enfants, fondé sur un projet éducatif global et un encadrement garanti par des professionnels : repos, repas, animations, sécurité. Et pour avoir la même qualité de service partout, il faut des équipes stables, formées, reconnues, avec de vraies perspectives de carrière, pas des structures qui doivent se battre ou quémander pour survivre d'un budget à l'autre. Sous-traiter peut donner l'impression que l'on fait des économies sur les enfants, et soyons honnêtes, c'est donner un message d'un périscolaire à deux vitesses. Parents, enseignants, animateurs, tout le monde demande la même chose : un service public municipal solide, égalitaire et fiable. Etudier la mise en régie n'est pas un luxe, c'est simplement envisager la garantie d'offrir à tous les enfants d'Amiens la même qualité d'accueil.

MME BOUCHEZ : Quand vous dites que la Ville subventionne de plus en plus cette association, ce n'est pas tout à fait exact puisque nous n'avons pas augmenté la subvention depuis 2023. Sur ce sujet, je pense que vous faites une petite erreur. Concernant la qualité d'accueil des enfants, d'abord j'aimerais, Madame BECKER, que vous me disiez si des parents viennent vous dire que la qualité des activités et que les objectifs ne sont pas ce qu'ils devraient être. J'attends votre réponse. En tout cas, personnellement, depuis bientôt six ans, aucun parent n'est venu se plaindre des activités dans ces accueils périscolaires.

M. de JENLIS : Madame BECKER.

MME BECKER : Puisqu'on me pose une question, je vais répondre. Ce n'est pas une erreur, on sait très bien que cette association a eu des problèmes et que vous êtes venu à la rescousse de cette association, et ce depuis plusieurs années, ce n'est pas la première année que nous intervenons sur l'association Bleu Ciel, ce n'est pas la première année où nous vous demandons la mise en régie. Je ne fais pas de politique avec des exemples de parents qui seraient venus me voir, quand bien même je les ai. Ce que je suis en train de dire, c'est que si on veut la même qualité de service, il faut avoir le même service rendu, et ce n'est pas possible à partir du moment où vous sous-traitez. Je n'en connais même pas les raisons d'ailleurs. Est-ce que c'est par économie, et dans ce cas, ce serait sur la qualité de service rendu auprès des enfants. En tout cas, ce que nous proposons depuis plusieurs années, c'est une mise en régie de ce service. C'est incompréhensible. Pourquoi dans certaines écoles, c'est une association qui

intervient, alors que dans d'autres, c'est du personnel municipal formé ? Je ne comprends pas votre étonnement, nous répétons la même chose tous les ans.

M. de JENLIS : Madame BOUCHEZ n'est pas étonnée, mais juste surprise que vous puissiez dire publiquement que Bleu Ciel n'aurait pas la même qualité de service que d'autres structures. Et c'est la raison pour laquelle elle vous demandait si vous aviez des parents qui pourraient éventuellement être mécontents du service de Bleu Ciel.

MME BOUCHEZ : D'autant plus que je peux vous dire que les parents ont le libre choix de mettre leurs enfants dans les accueils périscolaires qu'ils souhaitent dans la ville. Si les parents continuent à mettre leurs enfants dans les accueils gérés par l'association Bleu Ciel, je ne vois pas pourquoi il y a un problème. D'autre part, les activités mises en place par l'association Bleu Ciel s'articulent autour des objectifs pédagogiques définis par le PEG, à savoir l'épanouissement, la socialisation, le respect du rythme de l'enfant, le vivre ensemble, l'intégration sociale, la réussite éducative, son développement dans un climat de confiance, de bien-être, etc. Sur les axes prioritaires du PEG, les activités mises en place sont totalement en cohérence avec ces objectifs. Je vous signale aussi que la Ville apporte un accompagnement pédagogique aux équipes d'animation Bleu Ciel. Je ne vois donc pas en quoi les activités ne seraient pas égales entre les accueils gérés par la Ville et les accueils de cette association. Madame FOURÉ peut vous dire que cette association existe depuis des millénaires.

MME FOURE : Effectivement, à l'époque ce sont des CES qui encadraient l'association, et c'est ainsi qu'elle s'est constituée il y a de nombreuses années. Elle avait pour objectif l'insertion de femmes et de jeunes filles. C'est la raison pour laquelle la Ville avait participé à cette aventure avec l'association Bleu Ciel. C'était à la fois l'intérêt d'encadrer des enfants, mais aussi l'intérêt social à l'égard du personnel formé qui pouvait ainsi acquérir une qualification. Progressivement, les CES ont disparu, l'association a rencontré des difficultés financières, ce qui nous a amenés à augmenter la participation de la Ville, et Hélène s'est beaucoup occupé de la professionnalisation de la structure de manière générale. Monsieur AGOUZOL le saurait mieux que moi, mais cette association doit exister depuis au moins une vingtaine d'années. A une époque, nous avons eu des remarques négatives sur l'association, c'est vrai, mais c'est l'époque où il y avait une différence entre notre encadrement dans nos centres de loisirs et l'encadrement dans l'association Bleu Ciel, c'est ce qui nous a conduits à réévaluer notre participation et à intervenir aussi dans le suivi des actions menées en direction du personnel. A notre connaissance, cela fonctionne correctement, si cela peut rassurer Madame BECKER.

M. de JENLIS : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE DU MULTI ACCUEIL LES PETITS TRESORS DANS LE CADRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS. EAJE PSU. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme afin d'obtenir une aide financière pour les travaux de rénovation et de mise en conformité de la structure multi accueil « Les petits trésors ». Il s'agit ici d'une crèche associative locataire de locaux appartenant à la Ville d'Amiens situés sur le secteur Nord. La commission sociale de la Caisse d'Allocations Familiales a octroyé une subvention de 102 988,41 € dans le cadre du

Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, pour cette opération dont le coût global est estimé à 154 482 € TTC.

Afin de bénéficier de cette subvention, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF de la Somme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. de JENLIS : Il s'agit également d'une crèche associative qui fonctionne très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION PETITS-DEJEUNERS 2025-2026. AVENANT N° 6.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens a été choisie par l'État comme ville expérimentale dans la mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » bénéficiant aux enfants scolarisés dans les territoires prioritaires REP et REP+. L'opération a ainsi été déployée sur les écoles maternelles des secteurs Ouest et Nord.

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée, indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages, tout en développant des actions éducatives autour du petit-déjeuner plus généralement.

Les modalités de mise en œuvre de cette opération sont fixées par une convention établie avec l'Inspection Académique, et je vous propose d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n° 6 portant sur une reconduction du dispositif sur l'année scolaire 2025-2026, moyennant une subvention par le ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 1,30 € par petit-déjeuner livré. Pour votre parfaite information, cela représentait sur l'année scolaire 2024-2025 un montant total de 31 413,20 € pour environ 24 164 petits-déjeuners.

M. de JENLIS : Et pour 1 497 enfants des secteurs nord et ouest. Bruno.

M. BIENAIME : Tout à l'heure, Madame BECKER s'interrogeait sur les actions menées par la Ville. C'en est une parmi des centaines d'actions, qui illustre très bien le fait que nous sommes très présents sur la problématique de l'obésité.

M. de JENLIS : Y a-t-il des prises de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - BUDGET PARTICIPATIF. EDITION 2026. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. DESCOMBES : Pour renforcer et valoriser la participation des habitants, la Ville d'Amiens a lancé en 2021 la première édition du budget participatif doté d'un million d'Euros, opération reconduite chaque année depuis. Ce dispositif a suscité un réel engouement de la part des Amiénois. Ce sont 580 projets déposés, 220 soumis au vote, et 79 projets lauréats au total sur ces 5 éditions.

C'est pourquoi je vous propose de reconduire ce dispositif en 2026 pour une 6^{ème} édition et d'adopter le projet de règlement intérieur du budget participatif annexé à la délibération qui vous a été transmise.

Avec cette nouvelle mouture, il est proposé d'apporter quelques améliorations au précédent règlement intérieur. En effet, il est prévu de renforcer les modalités d'information et d'accompagnement au dépôt de projets et au vote, de compléter non seulement les critères de recevabilité des projets déposés, mais également l'irrecevabilité des projets concernant les parcours patrimoniaux, par exemple.

De plus, cette année, sur le budget de 900 000 € divisé entre l'enveloppe "Associations" et l'enveloppe "Projets individuels", 400 000 € seront affectés aux projets en lien avec la thématique de la nature en ville et son adaptation au changement climatique. Et l'enveloppe des 100 000 € pour les projets déposés par les enfants financera, en 2026, les projets portant sur le thème « Culture et Mémoire ».

M. de JENLIS : Thème choisi par les classes citoyennes elles-mêmes. Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Les habitants et les associations se saisissent chaque année davantage de la mise à disposition de ce budget participatif. Ce qui nous inquiète dans ce nouveau règlement, c'est que vous mettez une contrainte qui ne nous semble pas justifiée, et qui va surtout à l'encontre de l'esprit du dispositif. Avec cette délibération, vous orientez les choix, les désirs des habitants, au lieu de leur faire confiance, tant dans les projets déposés que dans les votes des habitants. Le budget participatif ne peut pas être une déclinaison de vos désirs ou d'un budget municipal, il appartient de manière pleine et entière aux habitants. Mais une autre façon d'aborder cette délibération, c'est pourquoi cette délibération sur les 400 000 € réservés à des projets "verts". Sans avoir fait un décompte précis, il nous semble que beaucoup de projets déjà déposés sont "verts". Je pense que 40%, soit 400 000 € d'1 million, sont déjà verts. Je ne comprends donc pas l'intérêt de cette délibération, ou en tout cas cette partie de délibération.

M. de JENLIS : Je ne comprends pas ce qui vous gêne. On pourrait aussi dire que l'on aimerait bien que 40% soient fléchés sur le développement durable, la nature en ville. C'est pour le bien-être des habitants, ce n'est pas pour se faire plaisir. Je suis étonné de votre étonnement. A ce moment-là, sur les 1 million, on peut décider d'en mettre 100 000 pour les enfants.

M. VOULMINOT : Le prochain, ce sera 200 000 € sur la sécurité... J'entends qu'il y ait des règles, mais je ne comprends pas que vous mettiez des règles sur ce que les gens ont envie de développer. C'est un budget participatif qui estouvert.

M. de JENLIS : Nous fixons bien des règles sur la qualité des dossiers, le minimum, le maximum, les porteurs. Nous avons aussi réservé une partie du budget pour les enfants, pourquoi ne pourrions-nous pas réserver une partie du budget pour une thématique qui nous concerne tous. Je ne vois pas comment on peut être mitigé sur les sujets de la nature en ville et du dérèglement climatique. L'objectif chaque année est quasiment atteint. C'est important pour la qualité de vie des Amiénois, pour l'avenir de notre ville, de mettre des moyens, qu'il s'agisse des moyens directs de la collectivité ou des moyens indirects via le budget participatif, de se mobiliser tous sur ces thématiques. Plus nous en ferons et mieux ce sera. En tout cas, c'est mon point de vue et je pense qu'il est partagé par d'autres. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, MM. VOULMINOT, DÉCAVÉ, BARA, TELLIER, Mmes DELATTRE et DESBUREAUX se sont abstenus.

44 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. REVALORISATION ET DEFINITION DES FORFAITS DE CHARGES. RENOUELEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Dans la continuité des délibérations relatives aux mises à disposition de locaux municipaux mutualisés au profit des associations, je vous propose d'approuver le renouvellement de la mise à disposition de locaux au pôle Voltaire pour l'association Les Restaurants du Cœur à titre gracieux et sans forfait de charges, ainsi que les mises à dispositions suivantes :

- au pôle Pigeonnier B, pour l'association Univers'elles, moyennant un forfait de charges annuel de 420 € ;
- au pôle Emile Lesot, pour les associations Espérance Sportive du Pigeonnier et Moustik Movie, avec un forfait de charges sur l'année de 500 € chacun ;
- à l'allée de la Belle saison, des locaux pour l'association Horozam, moyennant un forfait de charges de 420 € annuellement. Je vous propose également de conclure une nouvelle mise à disposition de locaux du Pôle Emile Lesot à l'association Amiens Football Club, avec un forfait de charges annuel de 500 €.

Je vous invite pour cela à approuver les conventions correspondantes et d'autoriser leur signature par Monsieur le Maire.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - DEMOCRATIE LOCALE. COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2026.

M. DESCOMBES : Je vous propose d'attribuer pour l'année 2026, et comme l'année précédente, une somme de 2 680 € à l'Union des comités de quartier, ainsi qu'une subvention de 1 280 € à chacun des 26 comités de quartier qui ont déposé une demande de subvention. Cette subvention correspond à 1 100 € de subvention de fonctionnement et 180 € pour l'abonnement numérique lié à l'utilisation d'une tablette mise à disposition par la collectivité. Ces subventions représentent au total un montant de 35 960 €. A noter que le Comité de quartier Le Nautilus n'a quant à lui pas formulé de demande.

M. de JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - SUBVENTIONS SOCIALES. 1^{ERE} REPARTITION. ANNEE 2025. CONVENTION-TYPE.

MME ROY : La collectivité soutient les associations qui œuvrent en faveur de la mixité sociale, l'accompagnement à l'autonomie et la lutte contre l'isolement. Les priorités retenues pour 2026 sont de favoriser l'accompagnement dans le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux savoirs et aux droits, l'accès à l'aide alimentaire d'urgence et de lutter contre l'insécurité alimentaire des ménages les plus modestes.

C'est pourquoi, sur une enveloppe de 550 000 € dédiée pour 2026, je vous propose d'octroyer une première répartition de 419 250 € de subventions de fonctionnement pour les 9 associations

listées dans la délibération. Il conviendrait d'approuver et d'autoriser la signature des conventions afférentes. Je signalerai, en rebond d'un point précédent qui a pu être abordé, que vous pourrez y trouver l'octroi de deux subventions pour l'UDAUS de la Somme pour un total de 119 750 €, et de deux subventions pour AGENA à hauteur de 21 500 €, et ce en lien avec les débats que nous avons eus tout à l'heure à propos des plus précaires et des femmes victimes de violences.

M. de JENLIS : Pas de demande de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. TELLIER n'a pas pris part au vote.

47 - ASSOCIATION AMIENS AVENIR JEUNE. AAJ. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. CONVENTION.

MME ROY : L'association Amiens Avenir Jeunes, installée à Étouvie depuis sa création en 1983, connaît des difficultés financières qui l'ont conduite à engager en début d'année 2025 une procédure de redressement judiciaire.

La période d'observation court jusqu'au 31 décembre 2025, toutefois, les comptes 2024 et les premières projections financières de 2025 conduisent l'association à mobiliser dès aujourd'hui ses partenaires publics pour participer à la reconstitution de ses fonds associatifs.

Amiens Avenir Jeune a engagé des mesures visant à redresser la situation et à apporter au tribunal la garantie que ses fonds propres seront reconstitués à une hauteur qu'elle estime à 350 000 €, pour lui permettre d'assurer une trésorerie courante.

Amiens Avenir Jeune est un acteur majeur du quartier Étouvie, elle a accompagné 1 099 personnes en 2025, dont les trois-quarts sont des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville. Aussi, je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 €, d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire.

Je vous rappelle par ailleurs qu'au titre de sa compétence insertion, Amiens Métropole a également répondu favorablement à l'association par délibération en date du 6 novembre dernier en apportant une aide exceptionnelle de 50 000 €, outre 25 000 € accordés au titre du contrat de ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. de JENLIS : Comme je l'ai indiqué en début de séance, j'ai reçu deux questions orales du groupe Social Eco Citoyen et je laisse la parole à Monsieur BAÏS pour qu'il nous fasse lecture de la première question orale.

48.1 - QUESTION ORALE SUR LA MISE A DISPOSITION DES MOYENS DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026.

M. BAÏS : "Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La publication récente d'un bilan de l'action municipale en votre nom propre, interroge sur la mise à disposition des moyens de la collectivité à des fins électorales. Considérant que vous ne vous êtes pas déclaré candidat à l'élection municipale, la publication d'un tel document en dehors de comptes de campagne et par les moyens de la collectivité, représenterait une atteinte grave au droit électoral.

Dès lors, Monsieur le Maire confirmez-vous que ce bulletin, comportant un bilan d'actions de la municipalité, a bien été financé par vos propres comptes de campagne ?

Dans cette hypothèse, des inquiétudes supplémentaires s'ajoutent. En effet, la présence du logo de notre collectivité au côté de l'emblème national dès la première page du bulletin est interdite au titre de l'article R.27 du code électoral. D'autre part, pouvez-vous nous confirmer qu'aucune photo prise par les moyens de la Ville ne figure sur votre support de communication.

À l'approche des élections, les événements et les inaugurations financés par la collectivité ont pris des moyens considérablement plus élevés qu'à l'habitude. Les organisations de Miss France, de Super Mamie, ou du Marché de Noël peuvent être citées. L'opération « Bonjour Monsieur le Maire », dont les moyens ont doublé à l'approche des élections, avec la mise à disposition d'un camion autrefois dédié à la Mission Santé d'Amiens, nous interroge également. Le format ayant évolué avec l'augmentation des moyens dédiés, l'opération dépasse la pratique traditionnelle et se heurte à l'article L.52-8 alinéa 2 du code électoral.

D'autre part, nous avons sollicité auprès de votre cabinet, au titre du droit d'accès aux documents administratifs, la liste des emplois rattachés à votre cabinet, mais nous n'avons obtenu ni réponse, ni accusé de réception. La participation éventuelle d'un responsable d'une importante agence de communication et d'évènementiel sur le territoire nous inquiète sur le devoir de neutralité de la collectivité. Pourriez-vous répondre à notre demande en apportant plus de transparence sur la composition de votre cabinet.

Enfin, le Conseil départemental de la Somme diffuse, avant chaque session, un tableau des potentiels conflits d'intérêts des élus afin de suggérer les nécessaires déports lors des votes et délibérations, comme le prévoit l'article L.1111-6 du Code général des collectivités territoriales. À l'exemple du Maire d'Amiens, qui dirige ou est en responsabilité sur près de 17 sociétés ou organismes, ou qui possède des participations financières directes dans le capital de 12 autres sociétés, de nombreux élus de la Ville sont potentiellement concernés par ces nouvelles dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022. Dans cette période électorale, et afin de clarifier ces éventuels conflits d'intérêts, notre collectivité pourrait-elle adopter le même dispositif ? »

M. de JENLIS : Monsieur BAÏS, permettez-moi de vous dire ma profonde surprise, tant sur la forme que sur le fond, face à votre question orale. Votre interpellation en Conseil municipal est en totale contradiction avec la relation franche et directe que nous avons toujours eue. Nous échangeons régulièrement, et si vous aviez eu la moindre interrogation sincère, vous me l'auriez posée en face. Ce soir, vous préférez une mise en cause publique, ponctuée d'insinuations et de procès d'intention, c'est regrettable. J'en viens à me demander si votre messagerie n'aurait pas été utilisée à votre insu.

Puisque vous me mettez en cause, je vais forcément vous répondre, et je vais vous répondre avec précision.

Vous parlez "d'un responsable d'une importante agence de communication et d'événementiel" qui travaillerait dans mon cabinet. Pouvez-vous me donner son nom, s'il vous plaît ?

M. BAÏS : Je pose la question.

M. de JENLIS : Est-ce que vous pouvez me donner son nom ? J'attends... Je lis, je vais lire, parce que c'est bien de mettre en cause : "La participation éventuelle d'un responsable d'une importante agence de communication et d'événementiel sur notre territoire nous inquiète sur le devoir de neutralité de la collectivité" : donc je repose la question : quel est son nom ?

M. BAÏS : La participation éventuelle. Donc, s'il n'y en a pas, dites-le nous.

M. de JENLIS : Parce qu'à ce jour, cette personne n'existe pas. Nous sommes donc face à une rumeur, ou à une pure invention. Vous tentez d'instiller la suspicion, mais les faits sont simples et vérifiables.

Ensuite, vous évoquez le document Bilan. Je vais tout de suite vous rassurer : il n'a pas coûté un seul centime à la collectivité, je le répète : pas un seul. Il ne comporte aucun logo de la Ville et ne relève en rien des documents électoraux visés à l'article R.27 du Code électoral. Ce n'est ni une profession de foi, ni un document de propagande. Je vous invite vraiment à relire les textes avant de les invoquer. Et je pourrais aussi vous inviter à regarder une publication distribuée par quelqu'un de votre entourage sur laquelle figure une personne avec une écharpe tricolore.

Ensuite, vous parlez des photographies utilisées. Certaines proviennent de la photothèque, mais leur acquisition a été facturée selon la délibération d'Amiens Métropole du 24 septembre 2020 relative aux tarifs applicables pour toute acquisition auprès de la photothèque. Rien d'exceptionnel, rien d'irrégulier.

Vous évoquez ensuite plusieurs événements. Là encore, les faits :

Le marché de Noël se déroule chaque année selon la même organisation. A vous écouter faut-il supprimer cet événement emblématique pour ne pas vous déplaire ?

Miss France et Super Mamie : ces événements ont été accueillis après désistement d'autres villes et ce sont des manifestations annuelles. Êtes-vous en train de suggérer que ces deux concours ne devraient pas avoir lieu les années précédant les élections municipales ?

Quant au code électoral, que je vous encourage une nouvelle fois à relire, il n'interdit nullement les inaugurations avant un scrutin dès lors qu'elles correspondent à la mise en service réelle d'un équipement ou d'un événement. C'est précisément notre cas.

L'opération "Bonjour Monsieur le Maire" existe depuis longtemps, et son rythme n'a pas augmenté ces six derniers mois. La mutualisation du camion avec la Mission Santé ne date pas d'hier non plus. Elle n'a aucun impact sur la continuité du service et a même permis d'éviter l'achat d'un véhicule supplémentaire.

Là encore, je suis désolé de vous le dire, vos insinuations ne reposent sur rien.

Concernant votre demande de documents, déposée le 25 novembre, je vous rassure, vous aurez l'intégralité des éléments dans les délais prévus. Comme toujours.

Enfin, s'agissant des conflits d'intérêts, le recensement assuré par le service des Assemblées est une procédure classique et ancienne. Nous appliquons strictement la règle de déport et vous le savez.

En résumé : tout est conforme, tout est transparent et tout est légal.

Alors je regrette sincèrement que vous ayez choisi la polémique là où les faits sont pourtant parfaitement clairs. Et pour ma part, je reste concentré sur l'essentiel : agir, chaque jour, pour les Amiénoises et les Amiénois. Je vous remercie.

48.2 - QUESTION ORALE SUR LE NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION DU QUARTIER SAINTE-ANNE.

M. de JENLIS : Je redonne la parole à Tarek BAÏS pour la seconde question orale de votre groupe. C'est Madame NOUAOUR qui devait la poser.

M. BAÏS : *"Chers collègues, Monsieur le Maire,*

Mi-novembre et à l'approche des élections, les habitants du quartier Sainte-Anne ont été surpris de recevoir un flyer de la collectivité annonçant le lancement d'une concertation autour de la circulation dans le quartier.

Toutefois, comme le relève également la presse quotidienne régionale, les habitants ne semblent pas comprendre l'opération, d'autant plus que les services de la Ville ont précisé que le quartier n'avait pas besoin de lourds aménagements. En effet, les problèmes de circulation sont liés aux rentrées et aux sorties d'écoles, problématiques non-exclusives au quartier Sainte-Anne mais partagées par d'autres quartiers amiénois. Les habitants ne semblent pas non plus comprendre les aménagements proposés, qui décaleraient le trafic sur d'autres axes en souffrance, comme la rue Jules Barni ou la rue Saint-Fuscien, et qui augmenteraient le nombre de voitures stationnées en permanence.

La volonté de concerter les habitants interroge elle aussi. Le comité de quartier est tenu à l'écart depuis le début de l'opération et la tenue d'une réunion publique lui a été refusée.

Monsieur le Maire, quelles sont les véritables motivations du nouveau plan de circulation envisagé sur le quartier Sainte-Anne ? Et quand sera organisée une réunion publique sur cette question afin d'éclairer les habitants et riverains du quartier ? »

M. de JENLIS : Je donne la parole à Saïd SALHI qui va vous répondre.

M. SALHI : Monsieur BAÏS, il y a plusieurs mois, des habitants, ainsi que le comité de quartier Sainte-Anne, ont sollicité les élus au sujet de la circulation automobile dans leur quartier. Vous comprendrez que la Ville ne peut pas s'arrêter de fonctionner au prétexte que des élections approchent. Vous seriez les premiers à le dénoncer.

Les services ont donc travaillé pour analyser la situation dans les rues concernées et pour dessiner des options de changement. Au final, trois pistes ont été retenues, les deux premières modifiant le plan de circulation dans le quartier et la dernière privilégiant le statu quo, avec aucun changement.

Compte tenu de l'importance du sujet, il nous apparaissait essentiel d'associer tous les habitants au processus de décision, et non le seul comité de quartier qui, je le rappelle, était à l'origine de la demande. C'est le sens de la concertation menée actuellement et jusqu'au 15 décembre. Chaque habitant peut se prononcer, et je peux vous confirmer qu'ils sont très nombreux à l'avoir déjà fait.

J'entends vos doutes, Monsieur BAÏS, mais il faut savoir rester cohérent. Vous vous interrogez sur notre volonté de concerter les habitants. Il faudra que vous nous informiez de votre définition du mot « concertation ». Nous avons choisi de donner la parole à tous les habitants, et ils ont été nombreux à la prendre, comme je l'ai dit précédemment. C'est ni plus ni moins une concertation citoyenne. Auriez-vous préféré n'écouter que quelques-uns d'entre eux ?

Enfin, vous nous interrogez sur nos motivations. Eh bien, je vous réponds : il s'agit là d'une concertation, ni plus ni moins.

M. de JENLIS : La séance est levée. Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 février prochain. D'ici là, je vous souhaite un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h 58.

Claudine GALLIOT
Secrétaire de séance



Hubert de JENLIS
Maire d'Amiens

